

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU :
PALAIS DES CONGRÈS
201, RUE VIGER OUEST,
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Z 1X7

LE 13 FÉVRIER 2018

VOLUME 59

Sarah Ouellet, s.o.
Gabrielle Clément, s.o.

Sténographes officielles
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN,
Adjointe au procureur en chef

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

M^e MARIE-PAULE BOUCHER, pour la
Procureure générale du Québec

M^e MAXIME LAGANIÈRE, pour la
Direction des poursuites criminelles et pénales

M^e DENISE ROBILLARD, pour la
Procureure générale du Québec

INTERVENANT :

M^e JEAN-FRANÇOIS ARTEAU pour la
Régie régionale de la santé et des services
sociaux du Nunavik; et pour l'Association des
femmes inuites du Nunavik

TÉMOINS :

Monsieur Yoan Girard, Directeur de la
programmation et de la planification à la Régie
régionale de la santé et des services sociaux du
Nunavik

Monsieur Jean-Étienne Bégin, Directeur des
ressources humaines à la Régie régionale de la
santé et des services sociaux du Nunavik

Madame Minnie Grey, directrice générale à la Régie
régionale de la santé et des services sociaux du
Nunavik

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Divers acronymes cités.....	5
Préliminaires, ouverture de la séance.....	6
Présentation — Embauche des employés locaux et impact des conventions collectives RSSS Nunavik; et aspects légaux :	
Mme Minnie Grey.....	12, 72
M. Jean-Étienne Bégin.....	16, 44
Me Jean-François Arteau.....	30
Présentation — Services d'hébergement; aspects légaux; la facturation inter-établissements RSSS Nunavik; conséquences	
Mme Minnie Grey.....	78
M. Yoan Girard.....	80
Me Jean-François Arteau.....	83
M. Yoan Girard (suite).....	90
Dépôt de pièces.....	148
Témoignage de Martine Weizineau.....	158

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-347	Présentation PowerPoint - J.-E. Bégin	148
P-348	Présentation PowerPoint - Y. Girard	148
P-349	Circulaire 2014-12	148
P-350	(en liasse) - 3 docs. - 19 décembre 2016	149
E-351	Rapport final (non déposé) sur l'audit au Centre de réadaptation (CIUSSS) de l'Ouest de l'île de Montréal	149
P-352	Témoignage de Denis Mesténapéo, Chef de Pakua Shipi lors de l'audience du 22 janvier 2018 à Val-d'Or, dépôt du « Plan organisationnel de la sécurité de Pakua Shipi » de Mario Mongeon, mars 2017	151

DIVERS ACRONYMES CITÉS

CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée	94
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux	96
CRDITED	Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement	104
CROM	Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal (maintenant intégré au CIUSSS)	96
DPI-TSA	Déficience physique, déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme	93; 94
DSP	Directeur des services professionnels	127
KSB	Kativik School Board (Commission scolaire Kativik)	115
LSSSS	<i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i> (Québec)	89
MRSA	Staphylocoque résistant à la métiqueilline, SARM	94
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux .	64
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec	143
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère	94

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

3 Alors bonjour. Je vous souhaite la bienvenue aux
4 gens qui sont dans la salle ainsi qu'aux personnes
5 qui vont nous écouter sur le site internet. Je
6 vais d'abord demander aux procureurs de
7 s'identifier pour les fins de l'enregistrement.
8 Évidemment, je les connais, les procureurs, mais
9 pour les fins de l'enregistrement et les gens qui
10 font la transcription, c'est important qu'ils
11 sachent à qui ils ont affaire.

12 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN,**

13 **ADJOINTE AU PROCUREUR EN CHEF :**

14 Marie-Josée Barry-Gosselin, pour la Commission
15 d'enquête. Bonjour, Monsieur le Commissaire.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Bienvenue, Maître Barry-Gosselin.

18 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN:**

19 Merci.

20 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER:**

21 Marie-Paule Boucher, pour la Procureure générale.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Bienvenue, Maître Boucher.

24 **M^e DENISE ROBILLARD:**

25 Bonjour. Denise Robillard, pour la Procureure

1 générale du Québec.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Bienvenue, Maître Robillard.

4 **M^e MAXIME LAGANIÈRE,**

5 **PROCUREUR DE LA DIRECTION DES POURSUITES CRIMINELLES ET**

6 **PÉNALES :**

7 Maxime Laganière, pour le directeur des Poursuites
8 criminelles et pénales.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Et vous aussi, Maître Laganière, bienvenue. Alors,
11 Maître Barry-Gosselin, est-ce que vous pouvez nous
12 donner une idée du programme de la journée?

13 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Certainement, Monsieur le Commissaire. On a
15 également maître Jean-François Arteau qui
16 représente la Régie régionale de la santé et des
17 services sociaux qui est à la table des témoins ce
18 matin parce qu'il participera aux présentations.
19 Mais peut-être que Maître Arteau pourrait
20 immédiatement s'identifier.

21 **M^e JEAN-FRANÇOIS ARTEAU,**

22 **POUR LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES**

23 **SOCIAUX :**

24 Oui, bien sûr. Alors, Jean-François Arteau. Je
25 suis le procureur pour la Régie régionale de la

1 santé et des services sociaux du Nunavik de même
2 que pour l'Association des femmes inuit du Nunavik,
3 aussi. Bonjour, Monsieur le Commissaire.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Maître Arteau, bienvenue.

6 **M^e JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

7 Merci.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 D'ailleurs, on a eu l'occasion de se rencontrer
10 avant le début des audiences et ça me faisait
11 toujours plaisir de vous revoir.

12 **M^e JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

13 Même chose pour moi. C'est un plaisir de vous
14 revoir.

15 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 Donc au niveau de la planification pour la journée,
17 Monsieur le Commissaire, ce matin, on aura quatre
18 représentants de la Régie régionale de la santé et
19 des services sociaux du Nunavik qui viendront faire
20 deux présentations qui sont distinctes. La
21 première présentation va être faite par monsieur
22 Jean-Étienne Bégin et madame Minnie Grey. Minnie
23 Grey est la directrice générale de la Régie
24 régionale de la santé et des services sociaux, et
25 monsieur Bégin est le directeur des Ressources

1 humaines de la même Régie. Cette première
2 présentation-là, qu'on fera avant la pause,
3 traitera de l'embauche des employés locaux — donc,
4 au Nunavik — et de l'extérieur de la région du
5 Nunavik, et comment des conventions collectives
6 peuvent avoir un impact au niveau de la difficulté
7 d'offrir des conditions équitables pour les
8 employés locaux qui sont embauchés, donc, dans un
9 rayon de cinquante kilomètres (50 km) du lieu de
10 travail, au Nunavik. Ce sera l'objet de la première
11 présentation. Maître Arteau est également présent
12 parce qu'il pourra intervenir, à certains moments,
13 dans cette présentation-là.

14 On prendra ensuite une courte pause d'une
15 quinzaine de minutes et on continuera avec une
16 deuxième présentation où madame Grey, en tant que
17 directrice générale de la Régie, interviendra avec
18 monsieur Yoan Girard qui est le directeur de la
19 programmation et de la planification à la Régie
20 régionale de la santé. Cette deuxième portion-là
21 du témoignage traitera d'un sujet tout à fait
22 différent qui est plutôt la facturation
23 interétablissements pour les patients du Nunavik et
24 les conséquences, tant pour les patients que pour
25 la Régie régionale de la santé et des services

1 sociaux.

2 On suspendra pour l'heure du dîner. Maître Paul
3 Crépeau prendra le relais au niveau des procureurs
4 de la Commission, et on fera un récit citoyen cet
5 après-midi avec maître Crépeau principalement, qui
6 traite du domaine des services policiers.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, merci Maître Barry-Gosselin. Alors,
9 bienvenue, *welcome* à vous trois - vous quatre;
10 Maître Arteau, il ne faut pas l'oublier. Alors,
11 nous allons vous écouter avec beaucoup d'intérêt.
12 Je vais demander à la Greffière de vous assermenter
13 et, ensuite, nous pourrons procéder.

14 -----

15 **MADAME LA GREFFIÈRE :**

16 **ASSERMENTATION**

17 Témoin #154 - Mrs. Minnie Grey; déclaration
18 solennelle anglophone.

19 Témoin #155 - M. Yoan Girard; déclaration
20 solennelle francophone.

21 Témoin #156 - M. Jean-Étienne Bégin, déclaration
22 solennelle francophone.

23 Témoin #157 - Me Jean-François Arteau, serment
24 d'office.

25 -----

1 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Merci, Madame la Greffière. Donc, je vais suggérer
3 qu'on débute avec la présentation PowerPoint
4 immédiatement. Mais, avant ça, une introduction de
5 madame Minnie Grey. For the introduction, Mrs. Grey
6 will proceed in English and then we will continue in
7 French with the PowerPoint presentation. O.K., so,
8 madame Grey.

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Minnie Grey
2 Directrice générale de la RSSS - Nunavik
3 Assermentée
4 -----

5 **Mme MINNIE GREY,**
6 **DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA RÉGIE DE LA SANTÉ ET DES**
7 **SERVICES SOCIAUX AU RSSS - NUNAVIK :**

8 (Salutations en Inuktitut). Sorry, I didn't bring
9 a translator. But I just want to say that I am very
10 pleased and honored to be here. As you said, I
11 will be doing a short introduction on the subject
12 of the Inuit working conditions, and I will turn
13 over the detailed presentation to my colleague,
14 Jean-Étienne Bégin.

15 On the issue of the Inuit working conditions,
16 there rationale for the development of health and
17 social services in the Nunavik region was
18 established by the James Bay and Northern Quebec
19 Agreement of nineteen seventy-five (1975) and its
20 complementary agreements. Section 15.0.21 states
21 that:

22 "In implementing the Agreement, Quebec
23 should recognize and allow to the maximum
24 extent possible for the unique
25 difficulties of operating

1 facilities and services in the North:
2 (...)
3 b) in providing employment and
4 advancement for Native people in the
5 fields of health and social services, and
6 in providing special educational programs
7 to overcome barriers to such employment
8 and advancement; (...)"

9 So, our situation, the Inuit workers in the
10 health and social services network have access to
11 some Northern benefits such as premiums granted
12 under a Northern condition. However, compared to
13 their counterparts from other governmental and
14 para-governmental organizations, they do not
15 receive equal benefits. Because of this situation,
16 the recruitment and retention of Inuit in the
17 health and social services network are very
18 problematic. The collective agreements of the
19 health and social services network, which are
20 centrally negotiated by the Government of Quebec,
21 stipulate that an employee hired more than twenty
22 kilometers (20 km) from the location where he
23 exercises functions shall be entitled to a certain
24 number of fringe benefits, including annual trips
25 according to his or her status. Three annual trips

1 for an employee with one or more dependents, and
2 four for one without. Housing provided by the
3 employer. Transportation of a vehicle. A storage
4 unit as well as transportation of cargo equivalent
5 to two hundred and twenty-eight kilograms (228 kg)
6 plus two hundred and twenty-eight kilograms
7 (228 kg) per dependent.

8 In the case of a locally hired employee, there
9 is none of these benefits mentioned above. The
10 costs related to hiring personnel for more than
11 fifty kilometers (50 km), moving and storage
12 expenses, transport of vehicles, annual trips, rise
13 year after year to reach astronomical levels. The
14 rise to date, in large part, to a high turnover
15 rate; less than twenty-four (24) months for non-
16 Inuit. The economically and culturally viable
17 solution must therefore be the recruitment and
18 retention of local employees closer than fifty
19 kilometers (50 km).

20 We therefore believe that it is vital to
21 review the conditions linked to regional
22 disparities and this, in order to find solutions
23 that benefit both parties involved, while
24 abolishing any sense of discrimination felt by
25 Inuit employees. Thank you.

- 1 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**
- 2 Thank you, Minnie.
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25

1 Jean-Étienne Bégin
2 Directeur, Ressources humaines, à la RSSS - Nunavik
3 Assermenté
4 -----

5 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN,**
6 **DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES À LA RÉGIE DE LA SANTÉ**
7 **ET DES SERVICES SOCIAUX AU NUNAVIK :**

8 Alors, bonjour tout le monde. Premièrement, en
9 préambule, j'aimerais vous présenter quelques faits
10 et statistiques éloquentes sur le réseau de la
11 santé et des services sociaux du Nunavik.

12 Présentement, on a un taux de roulement moyen de
13 moins de deux ans; plus précisément dix-huit (18)
14 mois. Donc, on parle généralement d'une adaptation
15 qui prend environ trois mois. On parle ensuite de
16 trois à quatre mois de vacances par année, pour les
17 intervenants non inuits. Donc, on parle d'une
18 moyenne d'efficacité de dix (10) à douze (12) mois,
19 en moyenne, pour les intervenants non inuits.

20 C'est excessivement court. Le coût de la vie moyen
21 est treize pour cent (13%) plus élevé au Nunavik
22 que dans le reste du Québec. Ça provient d'une
23 étude qui a été faite en deux mille seize (2016)
24 par l'Université Laval.

25 Je vous amène sur une autre statistique : le

1 taux de diplomation des Inuit pour le secondaire,
2 après sept années d'étude est de dix-sept point
3 huit pour cent (17,8 %) versus soixante-douze point
4 trois pour cent (72,3 %) pour le reste du Québec.
5 Ça, ça se traduit par le fait que les types
6 d'emploi payants sont majoritairement occupés par
7 des non-Inuits, puisque l'ensemble des postes
8 octroyés dans le réseau de la santé et des services
9 sociaux sont régis par des balises ministérielles
10 et reliés directement au niveau d'étude. Il y a
11 une corrélation directe entre le coût moyen de la
12 vie, le taux de diplomation et le réseau de la
13 santé. Si le coût de la vie est plus dispendieux
14 au Nunavik, les Inuit n'ont aucun choix que de
15 tenter de compenser en ciblant les emplois payants
16 et avec les meilleurs avantages. Le constat, c'est
17 que le réseau de la santé et des services sociaux
18 du Nunavik, il est non compétitif face aux autres
19 organisations qui offrent de meilleurs salaires et
20 de meilleurs avantages sociaux.

21 Pour bien illustrer la problématique
22 précédente, voici les statistiques reliées aux
23 postes vacants du Centre de santé Tulattavik de
24 l'Ungava, en octobre deux mille seize (2016). Par
25 ailleurs, les statistiques sont similaires

1 aujourd'hui; ça n'a pas bougé. Les postes à temps
2 complet réservés pour Inuit vacants pour le Centre
3 de santé Tulattavik, en octobre deux mille seize
4 (2016) : vingt-six pour cent (26 %); et les postes
5 à temps partiel réservés pour les Inuit, vacants,
6 pour le Centre de santé Tulattavik, en octobre deux
7 mille seize (2016): quarante point six pour cent
8 (40,6%). Par ailleurs, lorsqu'on dit « postes
9 réservés pour les Inuit », on parle de postes où la
10 connaissance de l'inuktitut et la connaissance de
11 la culture inuite est essentielle, principalement
12 des postes pour des services de première ligne :
13 aide sociale, travailleur communautaire, éducateur
14 et aussi interprète, la liaison entre le médecin et
15 le client.

16 C'est quoi le constat de ça? Bien, ça
17 occasionne des surcharges de travail pour les
18 autres travailleurs; la rupture de services; ça
19 peut occasionner le recours aux agences qui
20 chargent une fortune et ne développent en rien
21 l'expertise locale; la démotivation des troupes
22 restantes. Quand on regarde ce constat-là, il faut
23 impérativement agir pour ramener le réseau de la
24 santé et des services sociaux du Nunavik comme
25 employeur de choix.

1 Je vous amène sur une autre statistique.
2 Présentement, cinquante pour cent (50 %) des
3 emplois du réseau de la santé et des services
4 sociaux du Nunavik sont occupés par des
5 non bénéficiaires. C'est une proportion très
6 mince, surtout en considérant que les intervenants
7 allochtones ne parlent pas inuktitut, ne sont pas à
8 l'affût de la culture inuite, quittent en moyenne
9 après quelques mois et ne s'impliquent que très
10 rarement dans les communautés. On se doit de
11 renverser la vapeur et d'assurer la pérennité de
12 nos services dans le réseau de la santé et des
13 services sociaux du Nunavik et d'offrir ces
14 services de façon culturellement adaptée.

15 Le sommaire de la problématique qu'on vit.
16 Bien, présentement, on a de la difficulté de
17 recrutement et de rétention des Inuit dans le
18 réseau de la santé et des services sociaux. Nous
19 avons des iniquités qui causent des tensions
20 raciales. Et je vais vous donner un exemple
21 probant d'iniquité. Jennifer qui est une Inuk qui
22 travaille dans le réseau de la santé et des
23 services sociaux du Nunavik comme aide sociale
24 depuis maintenant six ans. Elle œuvre dans un
25 centre de réadaptation pour jeunes, dans une

1 communauté du Nunavik. Puisqu'elle a été embauchée
2 dans sa communauté — donc, à moins de cinquante
3 kilomètres (50 km) —, elle ne bénéficie pas des
4 avantages des travailleurs allochtones tels que :
5 une maison, des billets d'avion, l'entreposage de
6 ses biens, le déménagement de ses biens, et le
7 transport d'un véhicule. Étant Inuk, Jessica (*sic*)
8 fournit un immense avantage au réseau de la santé
9 et des services sociaux du Nunavik puisqu'elle est
10 en mesure de fournir des services culturellement
11 adaptés aux jeunes; donc la langue, la culture et
12 le mode de vie. Je vous pose la question : comment
13 croyez-vous que Jennifer perçoit les allochtones
14 qui restent en moyenne dix-huit (18) mois, qui
15 bénéficient de tous les avantages étant embauchés à
16 plus de cinquante kilomètres (50 km), qui ne
17 connaissent ni la culture et ni la langue inuites?
18 Comment croyez-vous que Jennifer puisse se créer
19 des liens avec les intervenants allochtones, dans
20 cette situation-là? Et je vous amène plus loin.
21 Selon vous, quelle est la perception de la
22 communauté, face à cette situation-là? Le
23 résultat, c'est que cela cause, avec logique, des
24 tensions raciales entre Inuit et non Inuit, dues à
25 la discrimination reliée aux conditions de travail.

1 Ensuite, dans les problématiques, bien, les autres
2 organisations offrent des conditions plus
3 avantageuses. Comme mentionné en préambule, bien,
4 les autres organisations du Nunavik — comme
5 Makivik entre autres, comme le gouvernement
6 régional de Kativik, comme l'Office municipal
7 d'habitation de Kativik — offrent de meilleurs
8 salaires, des billets d'avion et des logements.
9 Donc ils offrent des meilleurs avantages sociaux.
10 Ça fait en sorte que le réseau de la santé et des
11 services sociaux du Nunavik ne parvient pas à
12 compétitionner avec les autres organisations du
13 Nunavik.

14 Ensuite, il y a un coût exorbitant qui est
15 relié au roulement du personnel. Pour bien
16 comprendre les impacts financiers, nous avons fait
17 une étude prospective pendant une prestation
18 normale d'un travailleur dans une vie
19 professionnelle, donc sur une période de trente-
20 cinq (35) ans de services. On a évalué ce qu'il en
21 coûterait pour maintenir la position d'une
22 infirmière avec un candidat de l'extérieur de la
23 région, comparé à un candidat embauché localement.
24 Si on considère un taux de roulement moyen de dix-
25 huit (18) mois, dans le cas d'un candidat de

1 l'extérieur de la région, vingt-trois (23)
2 infirmières devront y être embauchées sur cette
3 période. Avec chaque embauche, il y aurait des
4 coûts récurrents comme le déplacement d'effets
5 personnels, le transport d'un véhicule automobile,
6 le stockage d'effets personnels, le logement,
7 l'arrivée en avion et le départ en avion, et la
8 formation continue. Selon nos calculs très
9 conservateurs, ces coûts globaux de maintien
10 s'élèveraient, pour chaque nouvelle personne sur ce
11 poste, à une moyenne de trente mille dollars
12 (30 000 \$). Ainsi, pour les vingt-trois (23)
13 salariés nécessaires sur ces trente-cinq (35)
14 années, embauchés de l'extérieur, il coûtera à
15 l'établissement pour pourvoir ce même poste un
16 montant de trois-quarts de million (750 000 \$) de
17 plus qu'un employé Inuit qui aurait été embauché
18 localement, incluant sa formation complète.
19 Multipliez ça par dix (10), par cinquante (50), et
20 il y a des économies massives qui pourraient être
21 réalisées en améliorant les conditions de travail
22 et en donnant les postes à des Inuit.

23 Finalement, dans le sommaire de la
24 problématique, on est prisonnier des conventions du
25 réseau de la santé et des services sociaux qui ne

1 sont pas adaptées à promouvoir le développement
2 local des ressources humaines, et cela ne respecte
3 pas la Convention de la Baie-James et du Nord
4 québécois. Je laisse la parole à maître Arteau qui
5 va vous expliquer plus en détail.

6 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Si vous me permettez, peut-être, Monsieur le
8 Commissaire.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Oui, oui.

11 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 Je ne voudrais pas intervenir, mais je ne veux
13 pas... Je vais garder les questions pour la fin,
14 mais je voudrais juste deux ou trois petits aspects
15 de clarification immédiatement avant qu'on se rende
16 trop loin. Maître Arteau, si vous me laissez un
17 instant.

18 En fait, je comprends que... Je suis à la
19 présentation PowerPoint où il y avait un tableau
20 avec les faits, les statistiques. Vous parliez
21 qu'actuellement — en deux mille seize (2016),
22 pardon — il y avait vingt-six pour cent (26%) des
23 postes à temps complet qui n'étaient pas comblés
24 pour des Inuit. Je comprends donc de ça que ce
25 sont des postes qui sont littéralement vacants,

1 pour lesquels il n'y a pas de travailleurs non-
2 Inuits qui travaillent, mais ce sont vraiment des
3 postes vacants qui sont à la Régie régionale de la
4 santé, à ce moment-là?

5 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

6 Précisément. Et nous ne sommes pas capables de
7 recruter parce que les conditions ne sont pas assez
8 attrayantes.

9 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 Je n'ai pas fait le calcul exact, mais on parle
11 d'environ de plus de trente (30) postes à temps
12 plein et puis, au niveau des postes à temps
13 partiel, quarante virgule six pour cent (40,6 %) de
14 trente-deux (32); on parle de plus d'une dizaine de
15 postes également, à ce moment-là, plus de douze
16 (12), même, postes qui sont laissés actuellement
17 vacants. C'est une réalité qui n'est pas unique à
18 deux mille seize (2016), qui est récurrente, d'une
19 année à l'autre, à peu près?

20 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

21 C'est récurrent et puis, ça ne change pas.

22 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

23 Au niveau...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 On peut en déduire que les gens, sur place, ne

1 reçoivent pas les services qu'ils pourraient
2 recevoir?

3 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

4 Entre autres, oui. Exactement.

5 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Monsieur le Commissaire me devance, en fait.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Excusez-moi. Ça me paraissait tellement évident.

9 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 Oui, oui; c'est ça. Et, est-ce que vous avez
11 constaté, ou est-ce que vous avez eu des
12 dénonciations au niveau de la qualité des services
13 reçus, à cause de ce problème d'insuffisance des
14 ressources, des problèmes dans les centres de santé
15 au Nunavik?

16 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

17 Oui. C'est sûr qu'on est au fait de situations
18 comme ça et puis, malheureusement, on est
19 prisonniers, en ce moment, de ce constat-là. Donc,
20 c'est des choses qu'on peut pas changer dans l'état
21 actuel des choses.

22 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

23 Parce que, quand vous dites que vous êtes
24 prisonniers, c'est que ces conventions-là vous ne
25 pouvez pas en sortir et puis négocier des

1 conditions de travail qui seraient plus favorables
2 pour vos employés? Vous êtes donc pris dans le
3 carcan des conventions qui sont applicables sur
4 l'ensemble du territoire québécois?

5 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

6 Exactement. Et, évidemment, on aimerait trouver
7 des solutions, mais présentement, c'est notre
8 problème; c'est qu'on est pris dans ce carcan-là
9 provincial.

10 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 Carcan qui est mis en place parce que ce sont des
12 conditions qui sont négociées à grande échelle,
13 sans prendre en considération les particularités;
14 sans viser nécessairement à avoir un traitement
15 discriminatoire pour les Inuit, mais qui sont faits
16 sans distinction au Nunavik, comme à Montréal ou à
17 Québec?

18 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

19 Exactement.

20 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

21 Parfait. Et, quand vous parliez du coût exorbitant
22 qui était relié au roulement de personnel, vous
23 avez pris l'hypothèse d'une infirmière, sur trente-
24 cinq (35) ans, qu'il devrait y avoir vingt-trois
25 (23) changements de postes.

1 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

2 Oui.

3 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

4 Le sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$),
5 ce n'est donc pas le salaire de cet infirmier ou
6 cette infirmière-là, mais uniquement les avantages
7 qui sont consentis au personnel non Inuit — ou
8 non local, disons — en comparaison au personnel
9 local?

10 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

11 En fait, oui. Et puis c'est juste les coûts
12 d'embauche, uniquement. Donc, à chaque fois qu'on
13 embauche un intervenant non inuit, c'est des coûts
14 exorbitants. Et on ne parle pas, non plus, de toute
15 l'expertise qu'on perd. C'est uniquement... on
16 chiffre seulement les coûts reliés à l'embauche.

17 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 Et j'ai une dernière question avant de céder la
19 parole à maître Arteau. Vous indiquez qu'il y
20 avait, par exemple en deux mille seize (2016), cent
21 vingt-six (126) postes à temps plein réservés pour
22 des Inuit. Mais on comprend qu'il y a plusieurs
23 postes qui peuvent être occupés par des Inuit, ou
24 en fait des gens d'origine inuite ou non — par
25 exemple, un infirmier ou une infirmière — qui ne

1 sont pas comptabilisés, donc, dans ces
2 statistiques-là?

3 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

4 Absolument.

5 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 On parle uniquement de postes qui nécessitent une
7 maîtrise de la culture et de la langue de
8 l'inuktitut?

9 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

10 Oui.

11 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 Mais cette réalité-là est encore plus large, parce
13 que, par exemple, une sage-femme, un infirmier ou
14 d'autres corps de métier qui ne nécessitent pas
15 impérativement une maîtrise parfaite de l'inuktitut
16 peuvent quand même amener à des traitements
17 différents pour les employés?

18 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

19 Absolument.

20 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

21 L'infirmière a plus avantage à aller travailler à
22 Raglan que de travailler au centre de santé à
23 Kuuujuaq, par exemple?

24 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

25 Les conditions seraient plus intéressantes.

1 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Merci. Donc, je m'excuse d'être intervenue. Je
3 voulais juste clarifier avant qu'on aille trop loin
4 dans la présentation. Je vais laisser maître
5 Arteau continuer avec le volet législatif.

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Me Jean-François Arteau
2 RSSS - Nunavik; et Assoc. des femmes inuites du Nunavik
3 Serment d'office
4 -----

5 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU,**
6 **PROCUREUR POUR LA RÉGIE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES**
7 **SOCIAUX AU NUNAVIK; et pour L'ASSOCIATION DES FEMMES**
8 **INUITES DU NUNAVIK :**

9 Alors, Monsieur le Commissaire, bon matin; c'est un
10 plaisir de vous revoir. C'est un excellent exemple
11 que vous donniez, Maître Barry-Gosselin.

12 Effectivement, il y a deux infirmières inuites et
13 elles ont fait le choix de ne pas travailler dans
14 le réseau de la santé, mais de travailler à Raglan.
15 Pourquoi? Pas parce que c'est plus le *fun* Raglan;
16 parce que les conditions de travail sont plus
17 avantageuses, c'est sûr. Donc, on ne peut pas
18 compétitionner avec ces organismes-là; ce qui est
19 un non-sens.

20 Je voudrais juste rappeler aussi d'où vient
21 cette règle du cinquante kilomètres (50 km). Cette
22 règle du cinquante kilomètres (50 km), on en a un
23 petit peu parlé. Elle est négociée aux tables
24 centrales de négociation qui elles, ces tables,
25 sont placées sous la responsabilité du Conseil du

1 trésor, dans le cadre de contrats collectifs de
2 travail, de conventions de travail. Alors,
3 évidemment, il n'y a personne — et ce n'est pas ce
4 qu'on dit, non plus, ce matin — il n'y a personne
5 au Conseil du trésor, il n'y a personne au
6 ministère de la Santé qui volontairement,
7 malicieusement, a dit: « On va instaurer cette
8 règle du cinquante kilomètres (50 km) là pour faire
9 en sorte que les Inuit locaux ne puissent pas
10 bénéficier de conditions de travail
11 intéressantes ». Bien non; il n'y a personne qui a
12 dit ça. Maintenant, la conséquence de ça, c'est la
13 discrimination systémique qui s'en suit. C'est-à-
14 dire que les Inuit locaux voient arriver
15 massivement, depuis plus de quarante (40) ans,
16 depuis la Convention de la Baie-James et du Nord
17 québécois — et puis, on va y arriver — des
18 travailleurs Blancs qui bénéficient de conditions,
19 pas différentes un peu, substantiellement et
20 astronomiquement différentes. Ces gens-là ont des
21 maisons, ne serait-ce que ça. Vous connaissez,
22 Monsieur le Commissaire, le taux de surpeuplement
23 dans les maisons du Nunavik. Je suis un ancien
24 vice-président de la Société d'habitation du
25 Québec; je peux convenir avec vous que c'est le

1 pire taux de surpeuplement au Canada. Ce sont des
2 conditions incroyables qu'on tolère au Québec;
3 c'est inacceptable. Alors, ne serait-ce que cet
4 exemple-là, ces conditions de travail là, du
5 logement, ça fait en sorte que les Inuit qui voient
6 que les Blancs arrivent et sont logés dans des
7 maisons, bien oui, ça crée des tensions raciales.
8 Inévitablement, ça crée des tensions. Et on se
9 ramène à la Convention de la Baie-James qui a été
10 négociée en mil neuf cent soixante-quinze (1975),
11 bien, l'idée c'était absolument le contraire.
12 C'était de faire en sorte que les Inuit puissent se
13 développer correctement, avoir de la formation,
14 avoir une éducation pour pouvoir occuper ces
15 postes-là, sur leur territoire à eux. C'est pas
16 plus compliqué que ça. La Convention de la Baie-
17 James, malheureusement encore, les gens ignorent
18 d'abord l'existence de la Convention de la Baie-
19 James, mais son importance au plan de la hiérarchie
20 législative au Canada. Récemment — peut-être ne
21 me croirez-vous pas — j'ai lu une lettre qui vient
22 des hautes autorités du ministère de la Santé — on
23 va taire le nom des gens; c'est pas nécessaire —
24 qui dit clairement: « On doit bien sûr respecter la
25 Convention de la Baie-James, mais aussi le cadre

1 financier, les règles et les normes internes. »
2 Mais non. Je veux dire, la Convention de la Baie-
3 James ç'a un statut quasi constitutionnel. C'est
4 un traité qui est maintenant, depuis mil neuf cent
5 quatre-vingt-deux (1982), avec la *Loi*
6 *constitutionnelle de 1982*, à l'article 35, protégé
7 par la *Constitution canadienne*. Alors, on ne peut
8 pas, comme ça, dire : « On va déroger de la
9 Convention de la Baie-James parce qu'on a un
10 formulaire machin-truc qu'on doit remplir pour le
11 cadre financier; parce qu'on a une règle unetelle
12 qui dit que, malheureusement, on peut pas accorder
13 ça. » C'est un non-sens. Alors, ça, c'est de
14 l'ignorance.

15 L'ignorance, c'est pas grave; ça se corrige.
16 Mais quand on ne veut pas savoir... Moi, j'ai un
17 ancien professeur de français qui était l'Abbé
18 Coulombe qui est décédé aujourd'hui. Moi, je suis
19 assez vieux pour avoir été au Séminaire de Québec.
20 L'Abbé Coulombe disait que les gens qui ne veulent
21 pas savoir, c'est de l'ignorance crasse. Et on
22 n'est pas loin de ça, là. On préfère ne pas savoir
23 les conséquences et les impacts de la Convention de
24 la Baie-James plutôt que de modifier nos
25 comportements, pour faire en sorte que les Inuit,

1 enfin — et je vous dis « enfin », parce que ça
2 fait plus de quarante (40) ans que la Convention
3 est signée; on n'est pas dans les premières années
4 de mise en œuvre, là. On est quarante (40) ans plus
5 tard; et, toujours, c'est compliqué pour les Inuit
6 d'accéder à des postes qui sont *designés* pour eux.
7 C'est pas plus compliqué que ça; ç'a été créé pour
8 eux, ces postes-là. On n'est pas capable de
9 remplir les postes. Pas parce qu'on n'est pas bon,
10 pas parce qu'on n'est pas gentil, pas parce qu'ils
11 aiment pas le vert de la Régie de la santé, là.
12 Parce que les conditions de travail sont pas
13 intéressantes. Et que, si on est un Blanc, on a
14 des conditions de travail qui valent — comme l'a
15 dit Jean-Étienne — trois quarts de million
16 (750 000 \$) par poste; ce qui n'a pas de bon sens,
17 là.

18 Bon, alors, la Convention de la Baie-James —
19 je tenais à faire un point là-dessus; et vous le
20 savez évidemment; je vous rappelle des choses que
21 vous savez déjà, mais c'est plus pour les gens qui
22 nous écoutent — ça a un statut quasi
23 constitutionnel; c'est protégé; c'est un document
24 extrêmement important qui a un statut de traité
25 qu'il faut respecter. Qui comprend des objectifs;

1 on va y arriver tantôt, aux dispositions plus
2 particulières. Évidemment, il n'y a pas de recette
3 magique dans la Convention de la Baie-James. On
4 n'a pas dit : « Vous devez faire 1, 2, 3, 4, 5 »
5 et, boum, tout va bien, là; c'est pas ça. Un
6 traité, c'est pas ça. Alors, quand on nous dit,
7 par exemple, qu'il n'y a pas de recette pour dire,
8 bien : si vous créez deux nouveaux postes avec des
9 nouvelles nomenclatures, c'est pas écrit dans la
10 Convention de la Baie-James. Bien non, j'espère
11 que non. Parce qu'en mil neuf cent soixante-
12 quatorze (1974) ou soixante-treize (1973), quand
13 ils négociaient la Convention, il y a personne qui
14 a pensé à ça. Ça, c'est sûr. Les objectifs, par
15 contre, les Inuit y ont pensé. Les jeunes Inuit
16 qui négociaient à ce moment-là, c'était des gens
17 extrêmement intelligents. D'ailleurs, je salue le
18 président de Makivik qui est un des grands
19 négociateurs de la Convention de la Baie-James qui
20 vient tout juste d'être réélu, Charlie Watt. Et
21 monsieur Watt sait précisément ce qu'il a négocié.
22 Et c'est entendu que ces choses-là sont très
23 importantes.

24 Alors, il faut que les ministères, il faut que
25 le Québec comprenne d'abord, Monsieur le

1 Commissaire, que le Nunavik, c'est au Québec; ça
2 fait partie du territoire du Québec, le Nunavik.
3 Souvent, dans l'imaginaire collectif, les gens
4 pensent à la Baie-James. On a tous un oncle et
5 puis un beau-frère qui est allé faire un peu, ou
6 pas mal, ou beaucoup d'argent à la Baie-James; et
7 ça s'arrête là. Mais la Baie-James, on a la moitié
8 du chemin de fait. Le Nunavik, c'est encore
9 beaucoup plus haut que ça. C'est au Québec et puis
10 on doit être fier de ça. Moi, je pense que le
11 Québec peut être fier de son pays nordique. Et
12 être fier de quelque chose, c'est aussi respecter
13 les gens qui l'habitent. Et pour respecter les
14 Inuit, bien, c'est assez simple parce qu'il y a un
15 traité; il faut juste le mettre en œuvre
16 correctement.

17 Alors ça, c'était ma sortie un petit peu
18 éditoriale. Je vais revenir sur les considérations
19 plus juridiques. Donc, pour ce qui est de la
20 hiérarchie, ça, ça va. On va passer peut-être
21 directement... Bon, la Constitution, vous la
22 connaissez. Elle définit les règles qui... et les
23 principes fondamentaux qui régissent notre pays,
24 bien sûr. Les éléments plus particuliers de la
25 Convention de la — pas de la Convention; c'est-à-

1 dire, pardon, — de la Constitution du Canada,
2 c'est bien sûr l'article 35 qui se lit ainsi :

3 « 35.(1) *Les droits existants —*
4 *ancestraux ou issus de traités — des*
5 *peuples autochtones du Canada sont*
6 *reconnus et confirmés.*

7 « (2) *Dans la présente loi, « peuples*
8 *autochtones du Canada » s'entend*
9 *notamment des Indiens, des Inuit et des*
10 *Métis du Canada.*

11 « (3) *Il est entendu que sont compris*
12 *parmi les droits issus de traités, dont*
13 *il est fait mention au paragraphe (1),*
14 *les droits existants issus d'accords sur*
15 *des revendications territoriales ou*
16 *encore ceux susceptibles d'être ainsi*
17 *acquis. (...) »*

18 Donc, c'est clair que la Convention de la
19 Baie-James est un traité; qu'il bénéficie, ce
20 traité, d'une protection constitutionnelle donnée
21 par l'article 35. Mais que dit-elle finalement,
22 cette Convention de la Baie-James, en ce qui
23 concerne l'élément qui nous occupe aujourd'hui;
24 c'est-à-dire, le domaine de la santé? Bien, il y a
25 tout un chapitre qui porte sur la santé des Inuit,

1 comme il y en a un, par ailleurs, pour la santé des
2 Cris. Mais concentrons-nous pour l'instant sur le
3 chapitre 15 qui lui porte que sur les services de
4 santé et services sociaux pour Inuit. Je vous
5 amène tout de suite à l'article 15.0.21 qui dit :

6 « Pour la mise en application de la
7 Convention, le Québec doit tenir compte –
8 – pas peut, pas quand ça lui tente, mais
9 le Québec doit tenir compte — dans toute
10 la mesure du possible, des difficultés
11 exceptionnelles de l'exploitation des
12 installations et des services dans le
13 Nord : (...) »

14 Alors évidemment qu'en mil neuf cent soixante-
15 quinze (1975), on avait des considérations un peu
16 matérielles différentes d'aujourd'hui. C'est
17 entendu; le Nunavik s'est développé. Il s'est bien
18 développé. C'était grave d'aller au Nunavik.
19 D'ailleurs, j'insiste. Le Nunavik, ce sont des
20 villages nordiques. Les Inuit, en mil neuf cent
21 soixante-quinze (1975) lorsqu'ils ont fait le choix
22 de signer la Convention de la Baie-James, c'est pas
23 un hasard s'ils ont décidé d'aller avec le régime
24 public, de créer quatorze (14) villages nordiques;
25 comme les villages qu'on a ici. C'est-à-dire

1 qu'ils sont dirigés par un maire, par des
2 conseillers municipaux. À l'époque où j'habitais à
3 Kuujjuaq, j'aurais pu me présenter comme conseiller
4 municipal. Peut-être que Minnie aurait voté pour
5 moi. Et donc, ils ont fait ce choix-là d'avoir des
6 villages nordiques. Et donc, ils sont ouverts aux
7 gens. Ils ont toujours été accueillants, les
8 Inuit. Ils ont fait ce choix, justement, public
9 d'exercer peut-être moins de pouvoirs concentrés
10 sur une petite parcelle de territoire, mais de
11 pouvoirs importants sur une grande partie du
12 territoire. Alors, c'est le choix qu'ils ont fait,
13 les Inuit, à ce moment-là.

14 Alors, bien sûr qu'en mil neuf cent soixante-
15 quinze (1975) lorsqu'on a discuté de 15.0.21, les
16 conditions matérielles n'étaient pas ce qu'elles
17 sont aujourd'hui. Mais, tout de même, il faut
18 comprendre qu'il demeure malheureusement des
19 difficultés exceptionnelles à l'exploitation des
20 installations et des services dans le Grand Nord.
21 Je vous amène aussi à 15.0.21b) qui dit... Comment
22 un gouvernement doit-il tenir compte, justement, de
23 l'application de la Convention de la Baie-James?
24 Bien, en :

25 « b) en fournissant de l'emploi et des

1 *possibilités d'avancement aux autochtones*
2 *dans les services de santé et les*
3 *services sociaux et en leur offrant des*
4 *programmes de formation spéciaux pour les*
5 *aider à surmonter les obstacles qui*
6 *pourraient nuire à leurs possibilités*
7 *d'emploi ou d'avancement. »*

8 Alors, quand on nous oppose, Monsieur le
9 Commissaire, des conventions collectives de
10 travail, à 15.0.21b), moi, je ne peux pas accepter
11 ça. Je veux dire, on nous dit souvent : « Bien, on
12 veut pas vraiment déroger à la convention
13 collective qui, encore une fois, est négociée à des
14 tables centrales, parce qu'on a peur du fameux
15 précédent ». Vous savez, dans la Fonction
16 publique, on a toujours peur du précédent. Et si
17 on crée jamais de précédents, on n'évolue pas dans
18 la vie. Et puis moi, je pense qu'on doit évoluer
19 et on doit faire en sorte que les Inuit soient
20 considérés correctement; juste correctement. Et
21 les considérer correctement, bien, c'est de leur
22 donner justement ce que 15.0.21b) impose au
23 Gouvernement du Québec, c'est-à-dire : leur
24 « *offrir des programmes de formation spéciaux pour*
25 *les aider à surmonter les obstacles* ».

1 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Je m'excuse d'intervenir. Je veux m'assurer que la
3 traduction anglaise vous suive.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

5 Oui, bien sûr.

6 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Parce que c'est important. Surtout que l'anglais
8 est la deuxième langue d'usage du Nunavik.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

10 Certainement.

11 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 Je vous demanderais, Maître Arteau, si c'est
13 possible...

14 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

15 Je vais ralentir le débit.

16 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

17 Oui, vous êtes enflammé. Merci.

18 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

19 C'est bon. Alors, ce que je disais, en fait, c'est
20 comment les respecter les Inuit? Bien, c'est en
21 mettant en œuvre 15.0.21b) qui dit, pour
22 l'essentiel, qu'on doit fournir de l'emploi et des
23 possibilités d'avancement aux autochtones dans les
24 services de santé et les services sociaux. Alors,
25 en leur donnant des conditions de travail

1 substantiellement différentes, substantiellement
2 moindres que celles qu'on offre aux travailleurs de
3 l'extérieur, c'est entendu qu'on ne respecte pas
4 15.0.21b); ça, c'est sûr.

5 Alors, ce n'est pas de créer un précédent; ce
6 n'est pas de se dissocier de la convention
7 collective de travail que de mettre en œuvre
8 15.0.21b). Vous aurez compris : on n'est pas du
9 tout à la même hiérarchie législative. Et les deux
10 choses ont pas de lien, pour l'essentiel. Alors,
11 ce qu'on dit, nous, au ministère de la Santé depuis
12 un petit bout de temps déjà, c'est que : on
13 respecte vos conventions collectives, bien sûr; les
14 employés de la Régie, ils sont soumis à ces
15 conventions collectives là. Mais on vous offre un
16 chemin particulier, un sentier particulier, qui est
17 celui de la Convention de la Baie-James, par lequel
18 vous pouvez, oui, faire preuve d'innovation. Et on
19 s'entend que, quarante-deux (42) ans après, on a
20 l'innovation assez faible, là. Bon, enfin. Alors,
21 continuons donc avec notre exposé.

22 Je voulais aussi mentionner, en terminant —
23 et puis, je vais redonner la parole à Jean-Étienne
24 — que c'est important que les gens le sachent. Je
25 sais que vous le savez, Monsieur le Commissaire,

1 mais c'est important que les gens sachent que les
2 Inuit sont des citoyens à part entière. Ils paient
3 des taxes; ils paient des impôts comme vous et moi.
4 Et des taxes, Dieu sait qu'ils en paient parce que
5 les coûts de transport sont astronomiques dans le
6 Grand Nord. Alors, ces gens-là participent
7 ardemment et financièrement à la démocratie
8 québécoise et canadienne. Et je pense qu'il faut
9 saluer ça. Il faut faire en sorte aussi que les
10 gens le sachent parce que, malheureusement, après
11 tant d'années, c'est encore assez méconnu ce
12 fait-là, que les Inuit sont à part entière des
13 contribuables canadiens et québécois. Merci

14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

1 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

2 Merci, Maître Arteau.

3 Je vous amène ensuite sur un tableau qu'on a
4 fait pour vous qui représente l'iniquité du réseau
5 de la santé et des services sociaux du Nunavik, en
6 chiffres. Souvent, une image vaut mille (1 000)
7 mots. Sur la deuxième ligne, vous avez les
8 employés qui ont été embauchés à plus de cinquante
9 kilomètres (+50 km) et, sur la troisième ligne, les
10 employés qui ont été embauchés à moins de cinquante
11 kilomètres (-50 km).

12 Je vous amène à la deuxième colonne qui est la
13 colonne des sorties annuelles ou des billets
14 d'avion. Donc, un employé qui a été embauché à
15 plus de cinquante kilomètres (+50 km) va avoir
16 quatre billets d'avion par année, qui est
17 l'équivalent environ de douze mille dollars
18 (12 000 \$). Un employé qui est embauché à moins de
19 cinquante kilomètres (-50 km) n'a rien.

20 Je vous amène à la quatrième colonne. L'employé
21 embauché à plus de cinquante kilomètres (+50 km) va
22 avoir droit à une maison. Comme maître Arteau l'a
23 dit, il y a un surpeuplement présentement dans les
24 maisons. Tandis que l'employé qui est embauché à
25 moins de cinquante kilomètres (-50 km) n'a aucune

1 maison qui lui est fournie.

2 La cinquième colonne - l'entreposage.

3 L'employé qui est embauché à plus de cinquante
4 kilomètres (+50 km) va avoir droit à un entreposage
5 qui se chiffre, en moyenne, à cent cinquante
6 dollars (150 \$) par mois. Tandis que l'employé
7 embauché localement n'a rien.

8 La sixième colonne, l'employé qui est embauché
9 à plus de cinquante kilomètres (+50 km) va avoir
10 droit à des frais de déménagement qui se chiffrent
11 normalement à dix mille dollars (10 000 \$).

12 L'employé embauché à moins de cinquante kilomètres
13 (-50 km) n'a rien. L'employé embauché à plus de
14 cinquante kilomètres (+50 km) a droit à un
15 transport de véhicule; L'employé embauché à moins
16 de cinquante kilomètres (-50 km) n'a rien.

17 Donc, si on chiffre les bénéfices, on parle
18 d'environ quarante mille (40 000 \$) pour un employé
19 qui est embauché à plus de cinquante kilomètres
20 (+50 km), et à dix mille dollars (10 000 \$) pour un
21 employé qui est embauché localement. Évidemment,
22 bien, ça crée des tensions.

23 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 Juste pour poser certaines questions sur ce
25 PowerPoint-là. Évidemment, bon, on a une

1 connaissance peut-être sommaire de la réalité du
2 Nunavik. Mais je veux juste m'assurer que ce soit
3 clair pour tout le monde. Quand on parle, par
4 exemple, de frais de déménagement ou de transport
5 de véhicule, il faut comprendre qu'au Nunavik, le
6 seul moyen de déménager, c'est pas avec un camion
7 de déménagement ou en montant son véhicule à la
8 Baie-James. Tout se fait par transport maritime,
9 cargo, deux fois par année. Si ma...

10 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

11 Quatre fois, d'habitude; oui.

12 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

13 Quatre fois par année, pardon. Ou par transport
14 d'avion. C'est exact?

15 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

16 Exactement. Il n'y a pas de route qui va jusqu'au
17 Nunavik; ça n'existe pas les routes qui vont
18 jusqu'au Nunavik.

19 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Il n'y a pas de concessionnaire de voitures à
21 Kuujjuaq pour s'acheter une voiture. Donc, si on
22 veut avoir une voiture, bien, il y a évidemment un
23 marché local de véhicules usagés, entre citoyens.
24 Mais sinon, la seule manière c'est de faire
25 transporter un véhicule, avec des coûts

1 exorbitants.

2 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

3 Exactement. Et c'est uniquement l'été. Donc,
4 c'est très limité, la façon d'apporter un véhicule
5 au Nunavik.

6 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Parce que le cargo par bateau est uniquement,
8 évidemment, quand les eaux ne sont pas gelées.
9 Donc, à seulement une période de l'année?

10 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

11 Exactement.

12 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

13 Et puis, vous parlez du fait d'avoir l'avantage
14 d'avoir une maison qui est fournie. On a parlé de
15 la surpopulation. Je comprends que vous venez
16 parler au niveau de la Régie régionale. Mais êtes-
17 vous en mesure d'expliquer un petit peu plus la
18 réalité des délais d'attente, si on n'a pas une
19 maison fournie, par exemple, par notre employeur,
20 dans certaines communautés du Nunavik ou des
21 proportions de la surpopulation dans les
22 communautés? Je ne sais pas si je sors trop de
23 votre...

24 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

25 Peut-être que je peux répondre à cette question-là,

1 Maître Barry-Gosselin. Pas parce que je suis le
2 procureur de la Régie, mais parce que j'ai été à la
3 Société d'habitation du Québec. Le délai d'attente
4 est assez astronomique. On parle de plusieurs
5 années. On parle d'à peu près dix (10), douze (12)
6 ans, selon les communautés; à comparer à dix-huit
7 (18) mois à Montréal pour un appartement, un
8 logement social. Évidemment, dans le Grand Nord,
9 c'est pas des HLM comme on les connaît ici, au Sud;
10 mais le statut légal — si on veut — des
11 habitations est le même. Alors, on parle de dix
12 (10) - douze (12) ans dans le Grand Nord; et de
13 dix-huit (18) mois à Montréal. Ce qui est
14 substantiellement différent, là.

15 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 Et puis là, je sors un petit peu de la
17 présentation, mais d'ailleurs, la surpopulation,
18 peut-être qu'on pourra vous réentendre là-dessus,
19 mais elle entraîne aussi des conséquences graves au
20 niveau de la santé publique au Nunavik. Là, je ne
21 parle pas de l'aspect employabilité, mais je parle
22 plutôt des conséquences sur la santé publique du
23 fait d'avoir des très hauts taux de surpopulation
24 dans plusieurs maisons; notamment, par certaines
25 maladies qu'on croyait en fait à peu près disparues

1 du Québec, notamment, la tuberculose qui cause en
2 pratique des ravages dans certaines communautés.

3 **M. YOAN GIRARD,**

4 **DIRECTEUR DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PLANIFICATION DES**
5 **SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK :**

6 En effet, Maître Gosselin, on a encore de la
7 tuberculose au Nunavik. Et il y a encore,
8 dernièrement, une personne qui en est décédée au
9 Nunavik. On est au Québec. On est en deux mille
10 dix-huit (2018). Encore aujourd'hui, ça existe.
11 Il y a beaucoup... une très grande incidence aussi
12 de maladies transmissibles sexuellement. C'est
13 clair qu'il y a des affections aussi de type
14 syphilitique au Nunavik; ce qui est disparu partout
15 ailleurs au Canada, aussi. Le lien entre le
16 *overcrowding*, les surpopulations et ce type de
17 maladie est clairement édicté à travers l'ensemble
18 des littératures en santé publique, au même titre
19 que la transmission de la tuberculose avec les
20 consommations est malheureusement un fait établi
21 qui est que ça existe. Et là, je vais surtout pas
22 dans le coin de la *Loi sur la protection de la*
23 *jeunesse* où on a une très grande incidence d'abus
24 sexuels, une très grande incidence de la violence
25 conjugale aussi. Est-ce que c'est proprement

1 édicte, en lien avec le surpeuplement? La question
2 se pose, mais il y a une très forte présomption à
3 ce niveau que ce serait un des indicateurs de
4 déclenchement.

5 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Merci. C'est un aparté. C'est moi qui me suis
7 permis une question. Et puis, finalement, une
8 dernière question sur la fourniture d'une maison
9 ou, en fait, le bénéfice d'une maison. Je
10 comprends aussi que les maisons qui sont offertes à
11 des employés ne sont pas nécessairement en fonction
12 de la réalité familiale. Je m'explique. Un ou une
13 infirmière — je dis toujours « infirmière », mais
14 — un personnel qui viendrait travailler pour la
15 Régie régionale qui n'a pas d'enfant peut se voir
16 attribuer une maison à plus d'une chambre à
17 coucher, alors qu'on pourrait avoir un employé
18 local — donc, du Nunavik — qui pourrait être mère
19 ou père de famille, avec un conjoint ou une
20 conjointe et plusieurs enfants qui pourraient ne
21 pas se faire attribuer un logement. C'est aussi
22 cette réalité-là, le fait qu'il y a donc du
23 personnel de la santé qui sont absents trois ou
24 quatre mois par année pour des vacances annuelles,
25 qui ont des maisons avec plusieurs chambres à

1 coucher, alors que les maisons ne sont
2 pratiquement, bien, pas occupées à leur plein
3 potentiel, disons.

4 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

5 Exactement. Et puis, même que je vais me citer en
6 exemple ici. Moi-même, je suis dans un quatre et
7 demi (4½) et je suis seul; tandis qu'il y a des
8 familles qui vont être plusieurs personnes et ils
9 ont pas rien de leur côté, ça fait que c'est un
10 non-sens.

11 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

12 J'allais dire aussi, si tu permets, le loyer qui
13 est payé par les employés de la Régie de la santé —
14 pour prendre cet exemple-là — est moindre que
15 celui qui est payé par les gens qui sont dans le
16 logement social. Donc là aussi, il y a une
17 dichotomie. Il y a des gens qui ont des revenus
18 importants quand même, qui ont des revenus stables,
19 qui travaillent pour des organisations, paient
20 moins cher de loyer que quelqu'un qui serait sur la
21 sécurité du revenu, par exemple.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Peut-être pour mieux comprendre ou peut-être qu'il
24 y a des gens qui sont moins familiers avec ça, mais
25 qui attribue les maisons sur le territoire, dans

1 les villages nordiques du Nunavik?

2 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

3 Bien, c'est une excellente question. En fait, il y
4 a tout un système de pointage qui est mis en place
5 par l'Office municipal d'habitation Kativik, qui
6 est un office municipal comme il y en a plein
7 d'autres au Québec, aussi là; tout à fait régulier,
8 qui est géré par un conseil d'administration, et
9 tout ça. Donc, il y a un système de pointage qui
10 tient compte à la fois de la typologie de la
11 famille — le nombre d'enfants qu'on a; est-ce que
12 ce sont des filles ou des garçons — parce
13 qu'évidemment, il y a des règles qui s'appliquent
14 en fonction de l'âge aussi. Deux enfants en bas
15 âge peuvent certainement partager une chambre.
16 Plus ils vieillissent, plus ça se complique. Donc,
17 il y a des règles aussi pour ça. Il y a des règles
18 aussi d'ancienneté sur la liste. Il y a d'autres
19 règles, par exemple, s'ils sont victimes de
20 violence conjugale, bien évidemment qu'on a un
21 statut privilégié et puis qu'on va vouloir offrir à
22 cette personne-là plus rapidement une maison. Mais
23 pour répondre directement à votre question, ce sont
24 les villages nordiques, eux-mêmes, l'entité
25 municipale qui attribue les maisons aux Inuit qui

1 sont sur la liste d'attente de chacun des villages
2 concernés.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Est-ce que c'est le même organisme qui attribue les
5 maisons aux allochtones qui se rendent travailler
6 sur le territoire?

7 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

8 Non. Parce qu'à ce moment-là, c'est l'employeur
9 qui attribue les maisons. Et là, il y a aussi des
10 règles. À l'Administration régionale Kativik, je
11 sais qu'il y a des règles. Ailleurs, il y a des
12 règles qui sont différentes. Mais, à ce moment-là,
13 c'est pas dans le giron municipal, mais c'est
14 vraiment l'employeur qui détermine... Avant votre
15 arrivée, d'ailleurs. Moi, je vais me citer, moi
16 aussi, en exemple. Quand je suis arrivé à
17 Kuuujuaq, on m'avait déjà attribué une maison de
18 quatre chambres à coucher. À ce moment-là, je
19 n'avais qu'un seul enfant. Donc, j'avais une
20 maison qui était deux ou trois fois plus grande que
21 celle de mon voisin Inuk, par exemple, qui lui
22 pouvait avoir quatre ou cinq enfants. Et moi, je
23 payais moins cher de loyer que ce que lui, il
24 payait.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Et la question que les gens auraient peut-être le
2 goût de vous demander c'est : est-ce que toutes ces
3 maisons appartiennent au même organisme?

4 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

5 La réponse c'est non. Les maisons des
6 organisations appartiennent aux employeurs
7 directement. Les maisons de la Régie de la santé
8 appartiennent à la Régie. Les maisons de
9 l'Administration régionale Kativik appartiennent à
10 l'Administration régionale Kativik. Oui,
11 exactement, il y a aussi certains propriétaires
12 privés. Ça, je pense qu'il faut en parler. Il y a
13 des gens qui possèdent — comme ici au Sud — en
14 propre, leur propriété. Très peu, cependant.
15 Environ une centaine à travers le Nunavik. Et les
16 autres maisons sont des maisons de logement social.
17 Donc, qui appartiennent... qui sont construites par
18 Makivik, par la Société Makivik, qui sont payées
19 pour la construction par le Gouvernement fédéral,
20 et par le Gouvernement du Québec pour ce qui est de
21 l'exploitation. Parce qu'évidemment, les loyers ne
22 couvrent pas l'ensemble des coûts mensuels d'une
23 maison. Donc, ce qu'on appelle le « déficit
24 d'exploitation » — c'est-à-dire, la différence
25 entre le coût d'exploitation et le loyer payé —

1 ça, tous ces frais-là sont couverts par le
2 Gouvernement du Québec. Et le propriétaire des
3 maisons, c'est l'Office municipal d'habitation au
4 Kativik. Donc, c'est lui qui s'occupe de
5 l'entretien des maisons, par exemple; de la
6 vérification des maisons, à savoir si elles
7 correspondent aux normes de construction, et tout
8 ça. Donc, c'est l'OMHK — KMHB, on dit, dans le
9 Nord, Kativik Municipal Housing Bureau — qui
10 s'occupe de la gestion de ces maisons-là et qui en
11 est propriétaire, justement. Donc, le transfert de
12 propriété se fait entre Makivik et l'Office
13 municipal d'habitation, une fois que les maisons
14 sont construites.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Merci.

17 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 Et puis, vous avez référé... Une dernière question
19 avant que je vous laisse poursuivre votre
20 présentation. Vous avez référé, évidemment, au
21 fait que ça entraîne des tensions raciales dans les
22 communautés ou des tensions, en fait, entre les
23 travailleurs allochtones et les travailleurs
24 autochtones. Et je comprends qu'il y a plusieurs
25 manifestations, et que c'est un problème

1 actuellement dans certaines communautés au Nunavik,
2 le fait qu'il y a des tensions entre les employés?

3 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

4 Oui. Et vous faites bien de le soulever. C'est-à-
5 dire, il n'y a pas de guerre ouverte dans les rues;
6 il n'y a pas de manifestation contre les
7 travailleurs Blancs, mais ça crée des tensions.
8 Ça, vous avez raison. Parce qu'évidemment, il y a
9 un traitement qui est différencié, selon qu'on soit
10 Inuk ou qu'on soit un Blanc qui vient du Sud. Bon.
11 Et donc, les différences, on les a mentionnées;
12 elles sont substantielles. Mais ce que ça crée
13 aussi c'est une forme de cannibalisme entre les
14 organisations. C'est-à-dire que les Inuit vont
15 aller travailler — évidemment, comme n'importe qui
16 — là où les conditions de travail sont les plus
17 intéressantes. Et ça, c'est pas à la Régie de la
18 santé et des services sociaux. Parce que la Régie,
19 elle est coincée, comme on disait tantôt. Elle est
20 prisonnière des conventions collectives de travail,
21 et elle peut pas s'en sortir. Alors que
22 l'Administration régionale de Kativik peut le
23 faire. Les employés de l'Administration régionale
24 de Kativik, par exemple, ne sont pas sous le
25 RREGOP, le régime de retraite des employés de

1 l'État, alors que ceux de la Régie de la santé le
2 sont. Donc il y a toutes sortes de
3 caractéristiques comme ça qui font en sorte que les
4 employés inuits vont aller dans les endroits où les
5 conditions de travail sont plus intéressantes.
6 Donc, la Régie, malheureusement, est un peu mise de
7 côté là-dessus. Et ceux qui y vont, bien sûr, s'en
8 rendent compte rapidement de la différence de
9 traitement entre un employé qui vient tout juste
10 d'arriver, par exemple, de Montréal, de Québec ou
11 de n'importe où ailleurs, et un employé Inuit qui
12 serait là depuis quinze (15) - vingt (20) ans.

13 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Ça, ç'a une très grande conséquence sur la
15 prestation de services parce que, quand on parle de
16 sécurisation culturelle ou de services offerts de
17 manière sécurisante, évidemment, le fait d'avoir un
18 service dans notre langue, en Inuktitut, par
19 quelqu'un qui comprend et qui connaît la réalité,
20 ça fait toute une différence pour les populations
21 locales. Donc, ç'a un impact majeur sur la qualité
22 des services qui est offerte. Là, je ne prétends
23 pas que les services qui sont donnés par des
24 infirmières non autochtones ou des personnes
25 non autochtones ne seraient pas adéquats. Mais ils

1 ne sont pas faits en Inuktitut et ils ne sont pas
2 faits par des gens qui ont toujours une
3 connaissance suffisante des réalités.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

5 Absolument. Et c'était un des objectifs de la
6 Convention de la Baie-James, justement.

7 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

8 Oui.

9 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

10 De faire en sorte que cette espèce
11 d'autodétermination que les Inuit possèdent comme
12 n'importe quel autre peuple sur la planète puisse
13 s'exercer de cette façon-là; c'est-à-dire,
14 d'acquérir les compétences nécessaires, les
15 habiletés nécessaires pour prendre en charge, si on
16 veut, la destinée de notre peuple. Et
17 malheureusement, pour toutes sortes de raisons
18 historiques qu'on peut expliquer, c'est pas encore
19 arrivé. Mais vous avez raison. Effectivement, les
20 services qui sont donnés par des travailleurs
21 non autochtones sont très bons, par ailleurs. Et
22 ce n'est pas une critique qu'on lance à ces
23 gens-là. Ces gens-là se dévouent dans le milieu de
24 la santé comme des fous pour offrir les meilleurs
25 services possible. Et ils le font. Mais convenons

1 ensemble que si les mêmes services étaient offerts
2 par les Inuit, ce serait de qualité différente et
3 certainement plus approprié, culturellement, en
4 tout cas, pour les Inuit du Grand Nord.

5 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Je vous remercie. Monsieur Bégin, je vais vous
7 laisser continuer votre présentation.

8 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

9 Les conditions de travail des Inuit qui oeuvrent
10 dans le réseau de la santé et des services sociaux
11 du Nunavik c'est aussi en lien avec les travaux et
12 les recommandations du Comité de projet de loi 21.
13 Je vais laisser maître Arteau vous introduire sur
14 le Projet de loi 21. Ce ne sera pas trop long; il
15 va être disponible bientôt.

16 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

17 Alors, le Projet de loi 21 qui, une fois adoptée, a
18 pris le nom de *Loi modifiant le Code des*
19 *professions et d'autres dispositions législatives.*
20 Quelques mots simplement pour bien cadrer de quoi
21 il s'agit. Nous, évidemment, dans notre jargon, on
22 travaille avec le Projet de loi 21 depuis un petit
23 bout de temps; depuis deux mille douze (2012).
24 Mais tout le monde n'est pas familier avec ça.
25 Alors, qu'est-ce qu'il faisait ce Projet de loi 21?

1 En fait, il modifiait le *Code des professions* afin
2 de prévoir une redéfinition des champs d'exercices
3 professionnels dans le domaine, entre autres, de la
4 santé mentale et des relations humaines pour les
5 professions de : psychologue, travailleur social,
6 thérapeute conjugal et familial, de conseiller en
7 orientation, de psychoéducateur. Alors, il
8 établissait, le Projet de loi 21, également pour
9 les membres de ses Ordres, de même que pour les
10 infirmières, les ergothérapeutes, les
11 orthophonistes et les audiologistes, une réserve
12 d'activités à risque de préjudice dans le domaine
13 de la santé mentale et de relations humaines.
14 Enfin, il incluait également dans l'exercice de ces
15 professions des activités d'information, de
16 promotion et de prévention commune à l'exercice de
17 certaines professions de la santé. Il introduisait
18 aussi la prévention du suicide parmi les activités
19 de prévention. Et ç'a eu des conséquences
20 importantes. Et, encore une fois, non voulues, je
21 pense, par le législateur; j'en suis convaincu.
22 Mais ç'a eu des conséquences importantes pour le
23 Nord. Jean-Étienne va vous les présenter.

24 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

25 Pour nous, l'impact du PL 21 au Nunavik c'est

1 l'exemple d'une loi imposée sans consultations
2 préalables, aux différentes Nations. Pour la
3 population inuite, la culture reflète l'histoire,
4 les récits oraux, les chants, la langue, les
5 pratiques spirituelles, les traditions et les rôles
6 dans la communauté. Ceci comprend également le
7 rôle des aînés et une conception holistique de la
8 santé. La compétence professionnelle sur le plan
9 culturel revêt une importance particulière dans le
10 domaine de la santé mentale et des relations
11 humaines. Considérant que la relation d'aide et
12 l'intervention sociale passent principalement par
13 le langage et la culture, les barrières de langue
14 peuvent occasionner des préjudices aux membres des
15 communautés autochtones.

16 Ceci a d'ailleurs fait l'objet de
17 recommandations du Protecteur du citoyen. Il est
18 difficile de faire valoir ses droits et ses besoins
19 lorsqu'on doit s'exprimer dans une autre langue que
20 la sienne, ou que l'on se fait expliquer dans une
21 autre langue les informations qui nous concernent.
22 Il y a très peu d'individus issus des communautés
23 inuites qui deviennent membres d'ordres
24 professionnels, principalement parce que les
25 conditions pour accéder à la formation requise sont

1 trop difficiles.

2 Alors qu'au Québec les allochtones sont plus
3 du quart ($\frac{1}{4}$) à détenir un diplôme universitaire,
4 cette proportion diminue à un peu moins de deux
5 pour cent (2 %) pour les Inuit. Face à ce constat
6 et à la mise en œuvre de ce Projet de loi, un
7 groupe de travail a été mis sur pied entre des
8 membres provenant d'organisations autochtones,
9 d'ordres professionnels, et de ministères et
10 organismes du Gouvernement du Québec représentatifs
11 des principaux milieux et instances impliquées dans
12 la mise en œuvre du PL 21. Le comité a d'ailleurs
13 confirmé l'ampleur des besoins des communautés des
14 Premières Nations et des Inuit, en matière de santé
15 mentale et de services sociaux; précisé les enjeux
16 et les problématiques d'application du PL 21; et
17 recommandé des pistes de solutions porteuses et
18 conformes aux principes du PL 21 ainsi qu'aux
19 attentes et aspirations des Premières Nations et
20 Inuit.

21 Il y a plusieurs recommandations — neuf, en
22 tout — qui ont ressorti dans ce comité, dont la
23 recommandation numéro 3 qui est importante pour
24 nous aujourd'hui dans la présentation :

25 « Octroyer des mesures qui vont améliorer

1 *les conditions de travail autochtones et*
2 *Inuit ».*

3 À titre d'exemple, au Québec, le service le
4 plus culturellement adapté est le service auquel on
5 aurait dû adapter la même méthode de développement
6 du personnel et qui a inspiré les travaux du comité
7 PL 21; c'est celui des sages-femmes du Nunavik. À
8 une pratique ancestralement pratiquée depuis des
9 siècles par les Inuit, on y a ajouté la pratique
10 médicale d'aujourd'hui. Quatre-vingts pour cent
11 (80 %) des accouchements sont faits au Nunavik dans
12 leur langue maternelle par des professionnelles
13 inuites qui sont environ cinquante pour cent (50 %)
14 des effectifs. En respectant les pratiques et
15 valeurs et ce, à moindres coûts pour le
16 Gouvernement.

17 Quand on dit « moindre coûts » c'est
18 substantiel. Le prix d'un accouchement moyen au
19 Nord est de quatre mille soixante-quinze dollars
20 (4 075 \$). Tandis que le prix d'un accouchement
21 moyen au Sud est de douze mille cinq cent quarante-
22 deux dollars (12 542 \$). Donc, c'est trois fois
23 moins cher, un accouchement au Nord qu'au Sud. Et
24 c'est culturellement sécurisant. Nous devrions
25 nous servir de cet exemple pour l'application de la

1 PL 21 et pour l'ensemble des autres professions.
2 Donc, on a des pistes de solutions pour établir
3 l'équilibre. Mais premièrement, je pense qu'il
4 faut se pencher sur l'état actuel du réseau de la
5 santé et des services sociaux du Nunavik. On se
6 doit de reconnaître que le réseau de la santé et
7 des services sociaux, dans sa forme actuelle, n'est
8 pas viable et se dégrade tranquillement. On doit
9 développer des partenariats qui vont rendre
10 possible la prise en charge du réseau de la santé
11 et des services sociaux du Nunavik par des
12 intervenants inuits en respect de la langue et de
13 la culture. Évidemment, il y a des économies
14 possibles des coûts. On en a discuté auparavant,
15 mais on parle potentiellement d'économies massives,
16 à moyen et long terme. Quand on parle de pistes de
17 solutions, on parle de nouveaux types d'emplois en
18 lien avec le travail effectué, basé sur
19 l'expérience et non uniquement sur l'éducation,
20 spécifiquement pour les bénéficiaires de la
21 Convention de la Baie-James et du Nord québécois,
22 pour ne pas créer de précédents. Ça existe
23 présentement, déjà, dans le réseau de la santé et
24 des services sociaux. Il y a six types d'emplois
25 qui sont réservés à l'Institut Pinel. On se doit

1 de rétablir l'équité en octroyant des billets
2 d'avion. C'est le point le plus sensible et qui
3 cause beaucoup de tensions raciales. Et, par
4 ailleurs, on veut rétablir la compétitivité entre
5 le réseau de la santé et les services sociaux du
6 Nunavik, et les autres organisations; et cela va
7 passer par l'octroi de billets d'avion. Il faut
8 qu'on donne une chance de rendre le réseau de la
9 santé et des services sociaux du Nunavik attrayant
10 et compétitif face aux autres organisations.
11 On a fait des travaux avec le ministère de la Santé
12 et des Services sociaux, depuis plus d'une année.
13 Malheureusement, les résultats sont non atteints
14 malgré plusieurs séances de travail avec le
15 ministère de la Santé et des Services sociaux. On
16 a fourni absolument tout ce que le MSSS nous a
17 demandé. Le MSSS est au courant, présentement, de
18 la problématique et des enjeux; et il ne se passe
19 absolument rien. Les délais sont excessivement
20 longs pour l'avancement du projet par le MSSS. On
21 leur a présenté un projet-pilote, clé en main, en
22 juillet deux mille dix-sept (2017); aucune
23 nouvelle, rien. On est toujours en attente. Donc,
24 on fait face à de la mauvaise volonté du ministère
25 de la Santé et des Services sociaux, dans ce

1 dossier-là.

2 Le projet-pilote qu'on leur a présenté c'est
3 la création de deux nouveaux types d'emplois :
4 travailleurs communautaires du Nunavik, et
5 intervenants pivots du Nunavik. On parle de
6 transfert des employés visés et inscrits au projet-
7 pilote dans les deux nouveaux types d'emplois
8 créés. Donc, les aides sociales vers les
9 travailleurs communautaires du Nunavik; et les
10 interprètes et préposés en établissements nordiques
11 vers intervenants pivot du Nunavik.

12 Les employés devront s'engager, par écrit, à
13 respecter les deux conditions suivantes auprès de
14 leur employeur : l'engagement, la poursuite et
15 l'obtention du résultat académique satisfaisant
16 dans le processus d'étude; et obtenir, maintenir ou
17 améliorer un taux d'absentéisme mensuel sous la
18 barre des treize pour cent (13 %), de la catégorie
19 d'emploi de l'employé. Nous, on est persuadé
20 qu'améliorer les conditions de travail, ça va aussi
21 améliorer la prestation de services des Inuit dans
22 le réseau de la santé et des services sociaux;
23 c'est beaucoup plus motivant pour eux.
24 Les implications. Bien, les employés qui vont
25 répondre à l'ensemble des conditions préalablement

1 décrites pourront se prévaloir de billets d'avion
2 selon leur statut, avec dépendants ou sans
3 dépendants; une rémunération pour les nouveaux
4 types d'emplois. Donc, le travailleur
5 communautaire du Nunavik serait la médiane entre
6 une aide sociale et un travailleur social avec les
7 échelons de progression selon le niveau d'étude.
8 Et l'intervenant pivot du Nunavik, ce serait la
9 médiane entre le préposé en établissement nordique
10 et le travailleur social, encore une fois, avec des
11 échelons de progression selon le niveau d'étude.
12 De notre côté, c'est des solutions qui sont
13 concrètes; c'est des solutions qu'on est prêt à
14 travailler avec le MSSS; c'est des solutions qui
15 peuvent apporter quelque chose de positif pour la
16 région et puis rendre le réseau de la santé et des
17 services sociaux du Nunavik attrayant et
18 compétitif. Donc, on a le désir de changer. On a
19 le désir d'améliorer les choses. Mais on a aussi
20 besoin d'ouverture de la part du ministère de la
21 Santé et des Services sociaux, et on a besoin
22 d'aide dans ce projet-là.
23 Je vous remercie pour votre écoute. Si vous avez
24 des questions.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Des questions, Maître Gosselin?

2 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

3 Il n'en reste une ou deux. La création de nouveaux
4 types d'emplois. En fait, si je comprends bien, ça
5 permettrait donc à la Régie régionale de la santé
6 de sortir des conventions actuelles en créant de
7 nouveaux postes qui n'existeraient pas ailleurs au
8 Québec; donc, qui seraient uniques au Nunavik. Il
9 n'y aurait pas de précédents pour d'autres régions
10 administratives. Et qui permettraient de fournir
11 des avantages qui seraient plus compétitifs?

12 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

13 Précisément.

14 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

15 Je comprends que ça, c'est un projet-pilote. Par
16 ailleurs, ça ne réglerait pas la situation d'un
17 travailleur social ou d'une travailleuse sociale
18 qui aurait un diplôme; donc, d'une travailleuse
19 sociale qui pourrait vouloir avoir ce titre
20 d'emploi là, et qui serait d'origine, par exemple,
21 inuite ou embauchée localement. Ça fait que ça
22 réglerait le problème pour une partie des employés,
23 mais pas nécessairement la totalité des employés?

24 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

25 Non. Ça ne réglerait pas l'ensemble des problèmes.

1 Par contre, c'est ça; en faisant un projet-pilote,
2 nous, on voudrait démontrer que c'est une solution
3 qui est viable; c'est une solution qui
4 économiquement est avantageuse à moyen et long
5 terme.

6 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Et si on reprend le tableau où vous parliez des
8 cent vingt-six (126) postes à temps plein, par
9 exemple, qui ne sont pas comblés. Je comprends que
10 ces deux nouveaux postes-là — travailleur
11 communautaire du Nunavik et intervenant pivot du
12 Nunavik — seraient nécessairement de ces cent
13 vingt-six (126) postes-là. Donc, une nécessité de
14 connaissance de l'Inuktitut, notamment?

15 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

16 Oui, absolument.

17 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 Est-ce que, par ces deux postes-là, vous couvririez
19 l'ensemble, par exemple, des cent vingt-six (126)
20 postes et ces trente-deux (32) postes?

21 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

22 Non. On ne couvrirait pas l'ensemble, en partant.
23 Donc, ce serait... On avait calculé, je pense, que
24 ce serait soixante-dix (70) postes.

25 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

1 Ça fait qu'un petit peu moins de la moitié en fait.

2 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

3 Exactement.

4 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Un petit peu plus, pardon, de la moitié des postes,
6 à ce moment-là. Et pour les postes résiduels, là,
7 ce serait de trouver une entente avec le ministère
8 de la Santé et des Services sociaux, notamment,
9 pour pouvoir déroger ou trouver une solution?

10 **M. JEAN-ÉTIENNE BÉGIN :**

11 Bien, en fait, notre but en faisant un projet-
12 pilote c'est de démontrer que c'est viable et de
13 l'appliquer à l'ensemble des postes, un jour. Mais
14 ce qu'on veut faire, nous autres, c'est démontrer
15 en partant que c'est quelque chose qui est
16 avantageux; c'est une solution gagnante-gagnante,
17 en fait.

18 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19 Merci. Ça complète pour ma part les questions,
20 Monsieur le Commissaire.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Peut-être les autres procureurs? Avez-vous quelque
23 chose à ajouter, Maître Arteau, avant qu'on offre
24 aux autres procureurs s'ils ont des questions?

25 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

1 Bien, peut-être quelques mots sur le comité de
2 travail qu'on a créé avec le ministère de la Santé.
3 Ils nous ont demandé, évidemment, beaucoup de
4 comparables. Parce qu'on en a souvent parlé, on a
5 peur de créer un précédent; on a peur de faire une
6 espèce d'entaille au Roc de Gibraltar, peut-être,
7 ou ne je sais trop, mais enfin.

8 Alors, on a fourni tous les comparables avec
9 les différentes organisations du Nord, en termes de
10 conditions de travail. Beaucoup d'organisations ne
11 font pas la différence entre un employé inuit ou
12 non inuit. D'ailleurs, les conditions de travail
13 sont les mêmes. Et on n'a pas de — comment dire?
14 — on a beaucoup d'écoute de la part des gens du
15 ministère, des gens sympathiques, des gens qui nous
16 écoutent et qui sont sensibles, un peu, à notre
17 cause. Mais on n'a pas de rétroaction. Alors, il
18 faut vraiment changer... il faut injecter une
19 espèce d'étincelle pour que les choses changent et
20 qu'on se rende compte que cette situation-là est
21 intolérable. Et ça prend pas grand-chose. Moi, je
22 le dis souvent : ça prend pas grand-chose pour que
23 ça aille pas mal mieux. Mais là, c'est le cas, là.
24 Ça prend, oui, un projet-pilote. Et puis, je vous
25 le dis, ça va aller pas mal mieux. Alors, payons-

1 nous tous ce luxe de se dire « oui », là. Faites-
2 nous confiance; on va délivrer, comme ils disent au
3 hockey. Et puis ça va aller pas mal mieux. Merci.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Madame Grey, you would like to add something?

6 **Mme MINNIE GREY :**

7 Yes. Everything has been said but I think it's
8 really important to know the history behind all
9 this whole situation of how, when you are coming
10 into a far isolated region, you have to be given an
11 incentive to go there. And that comes from a long
12 time ago, in the nineteen sixties (1960s) when they
13 didn't even have telephones, or even hotels, or...
14 And the only flight that came in was once a week,
15 or maybe in some communities, once a month. So
16 these incentives grew out of trying to attract
17 people, professionals, doctors, teachers. So,
18 we're in two thousand and eighteen (2018), I can go
19 on my tablet and see my grandchild today; and go on
20 Skype, and FaceTime. So these... I have been in
21 the health and social services sector since the
22 early nineties ('90s). When I first realized this
23 was a problem, I was in the hospital setting, at
24 the time, at the Kuujjuaq hospital. So we, at the
25 board level, decided, well, maybe it's time to

1 change these things.

2 I am still here, in two thousand and eighteen
3 (2018), and nothing has changed. I have taken
4 initiatives to work directly and discuss with the
5 CSN who have repeatedly tried to address this also,
6 on behalf of the people they represent. Nothing
7 has changed. At one point, I said: well, since
8 we're no longer in the sixties ('60s) and we can
9 hop on a plane any day now, and have the
10 capabilities and the technology, if we're not in an
11 isolated place anymore, can we just do away with
12 what was given in the sixties ('60s) so we can all
13 be even? So, you know, I had a few good laughs
14 about that. I mean, not me, but some people
15 laughed about that. But it really is...

16 You know, we've had to, in the health and
17 social services sector, in the recent years, in
18 order to attract young talented Inuit people - I
19 didn't want to say it in Inuit - in order to
20 attract them to work for us, we've had to be very
21 creative ourselves. We have used this rule and
22 say: well, you live in Montreal? Are you a
23 student? Because a student going to Dawson College
24 or Marie-Victorin, will live here for five years,
25 going back and forth during their holidays. You

1 know, they had left at eighteen (18) and, by the
2 time they get home, they're twenty-six (26) years
3 old. They don't want to live with their parents in
4 a two-bedroom, three-bedroom. So they're homeless
5 basically. So, we have taken on, by using this
6 rule, saying: O.K., you're a student living in
7 Montreal, if they apply for a job at our
8 institution, they will be given the fifty kilometer
9 (50 km) rule. So we're... You know, in order to
10 attract young talented Inuit just coming out of
11 school, we are applying this rule to them, by
12 hiring them outside of their hometown. If they
13 went back to Kuujjuaq, they miss out on the fifty
14 kilometers (50 km). I'm just using Kuujjuaq as an
15 example.

16 So, all I'm saying is that this rule was
17 really good in the... fifty (50) years ago. And,
18 by applying it today, it creates this rift of
19 class, you know? I come from fifty kilometers
20 (50 km) away; I can have a house, despite any...
21 You know? And I'm not saying it's just non Inuit
22 that are getting that. I'm getting it. You know
23 why? Because I lived in Montreal for eleven (11)
24 years and, when I applied for my position, I'm
25 fifty kilometers (50 km) away. So, I have a house;

1 I have my trips. But what we're saying is: Why
2 does it have to be like that? What can't the local
3 Inuit, local workers, be on the same... And, if
4 not, do away with that benefit. So everybody can
5 be on the same level. Because the racial tension
6 just doesn't happen non-Inuit and Inuit. It
7 happens between Inuit, too. Because I'm a
8 different class from my local employee. So there's
9 that twist too. So, you know, we are dealing with
10 realities that people don't really have to deal
11 with, in their everyday life. But we do deal with
12 it. So, it's a very frustrating way to work, you
13 know, having to have a local worker that works very
14 hard, that's been there fifteen (15) years and they
15 don't have what a person that will be leaving in
16 two years has. You know? It's... I just needed
17 to point that out. Thank you.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Do you wish to add something else?

20 **Mme MINNIE GREY :**

21 No.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Maître Boucher? Maître Robillard?

24 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

25 **POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

1 Je n'aurai pas de questions, Monsieur le
2 Commissaire. Merci.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Maître Laganière?

5 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

6 **POUR A DIRECTION DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES :**

7 Je n'aurai pas de questions, également.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Pas de questions? So, will it be time to take a
10 break?

11 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 Yes, I will suggest maybe a recess of fifteen (15)
13 minutes and then we will start with the other
14 presentation. Thank you very much.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 O.K. A fifteen (15) minutes break.

17 **LA GREFFIÈRE :**

18 La Commission suspend ses audiences pour quinze
19 (15) minutes.

20 SUSPENSION

21 -----

22 REPRISE

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 So, welcome back. Bienvenue à nouveau. Maître
25 Barry-Gosselin, nous poursuivons avec la deuxième

1 partie de la présentation?

2 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

3 Oui, c'est exact, Monsieur le Commissaire. Comme
4 vous pouvez le constater, il y a un changement au
5 niveau des témoins de la Régie. Ce sera monsieur
6 Yoan Girard qui est le directeur de la
7 programmation et de la planification à la Régie
8 régionale de la santé et des services sociaux qui
9 va faire la deuxième portion de la présentation,
10 avec, encore une fois, une introduction de madame
11 Grey. Comme je l'ai indiqué un petit peu plus tôt
12 ce matin, on va parler dans la deuxième portion,
13 des services d'hébergement et de la facturation
14 interétablissements pour ce volet-là. Il y aura
15 également une présentation PowerPoint.

16 So, Madame Grey, if you want to start with
17 your introduction. Thank you.

18

19

20

21

22

23

24

25

1 **Mme MINNIE GREY :**

2 Thank you. Nakurmiik. Again, from the earlier
3 presentation, I will just say a few words and then
4 Mr. Girard will do the details, just much like
5 Jean-Étienne did.

6 For a number... We have another historical
7 situation where, because of the lack of proximity
8 of services for our clientele, a lot of our
9 services cannot be given to our users in Nunavik.
10 We don't have the kind of resources that are
11 available in areas like Montreal. So, often,
12 people that need specialized care have to leave
13 their homes, their families to come here to the
14 South, but the "South" as we call it. But, in
15 particular, we have come across a situation in
16 regards to inter-establishment billing because of
17 this situation.

18 Right now, the present status of health and
19 social services organization and availability of
20 the proximity of services is at an early stage of
21 implementation compared to Southern services. And
22 half of our population is under twenty-five (25)
23 years old, as you have already known. And the
24 prevalence of mental health, physical and
25 psychological disabilities, and autism spectrum

1 disorder are comparable to Southern population but
2 still meaningful for us. Nunavik Inuit can't have
3 access to long-term care resources within our
4 region due to the low client-incident volume.
5 Meanwhile, Nunavik needs access to long-term care
6 resources.

7 In the following presentation that you will
8 see, you will be able to understand that certain
9 resources of the Quebec health and social services
10 network has taken advantage of the dire needs of
11 Nunavik Inuit to get access to long-term care
12 services by putting financial consideration ahead
13 of access to services, creating a kind of a
14 parallel private service within the Quebec health
15 system.

16 So, I think you will see from the presentation
17 as to what we are talking about.

18
19
20
21
22
23
24
25

1 Yoan Girard
2 Directeur programmation et planification - RSSS Nunavik
3 Assermenté
4 -----

5 **M. YOAN GIRARD,**

6 **DIRECTEUR PROGRAMMATION ET PLANIFICATION, RSSS NUNAVIK :**

7 (Salutations en Inuktitut). Je vais parler en
8 français. Je m'excuse auprès de Minnie.
9 Merci, Monsieur le Commissaire. Merci à tous et
10 les procureurs de la Commission.

11 Aujourd'hui, j'aurai la chance,
12 malheureusement, de vous entretenir sur les
13 services d'hébergement au Nunavik et ceux qu'on
14 offre hors Nunavik aussi pour notre clientèle. Et,
15 en lien, un corollaire avec tout ça aussi, la
16 facturation inter-établissements qui accompagne
17 malheureusement cette problématique-là. Vous
18 verrez, ce sujet nous préoccupe depuis un bon
19 nombre d'années (inaudible)...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Is it O.K. with your translation, Madame Grey?

22 **Mme MINNIE GREY:**

23 (Inaudible), oh, yes.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 O.K.

1 **M. YOAN GIRARD :**

2 (Inaudible). Désolé. Donc vous verrez que c'est un
3 sujet qui nous préoccupe grandement, et ce, depuis
4 de nombreuses années. Et on a eu de nombreux
5 échanges à ce niveau-là aussi avec les différents
6 paliers de gouvernement et aussi avec d'autres
7 organisations du Québec. Et je serai à même de
8 pouvoir vous entretenir sur différents aspects,
9 même, de cette problématique, dont la première : le
10 contexte législatif entourant cette problématique-
11 là. Au même titre qu'on va pouvoir situer un peu
12 plus le contexte global de ce problème, ainsi que
13 (inaudible), un sommaire de l'ensemble des
14 démarches qui ont été entreprises par la Régie
15 régionale ainsi que par nos différentes
16 organisations qu'on supporte. Évidemment et
17 malheureusement, les aspects financiers en lien
18 avec cette problématique-là, et les aspects
19 cliniques à l'entour de tout l'hébergement, des
20 services d'hébergement que l'on offre autant au
21 Nunavik qu'en dehors du Nunavik. Et le dernier
22 sera un cas type pour pouvoir mieux vous permettre
23 de comprendre tous les impacts et les aspects en
24 lien avec les services d'hébergement hors Nunavik
25 ainsi que la facturation inter-établissements qui

1 en découle.

2 Évidemment, le premier sujet — comme je vous
3 l'ai annoncé — est le contexte législatif. Je
4 vais laisser maître Arteau vous entretenir à ce
5 propos. Il est beaucoup meilleur que moi en cette
6 matière.

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU,**
2 **PROCUREUR POUR LA RÉGIE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES**
3 **SOCIAUX AU NUNAVIK; et pour L'ASSOCIATION DES FEMMES**
4 **INUIT DU NUNAVIK :**

5 Est-ce que tu peux faire avancer les diapos, Yoan?
6 Merci beaucoup.

7 Alors, pour l'essentiel, bien, on se retrouve
8 évidemment... on commence avec la Convention de la
9 Baie-James, encore une fois. Essentiellement, les
10 mêmes dispositions que celles dont je vous ai
11 entretenu un petit peu plus tôt; donc, le
12 chapitre 15. C'est encore celui-ci qui nous
13 concerne. Il porte — je vous le rappelle — sur
14 les services de santé et services sociaux offerts
15 aux Inuit. Alors, 15.0.1 cette fois-ci.

16 « 15.0.1 *Le Conseil Kativik des services*
17 *de santé...* »

18 Peut-être que vous serez un peu étonnés, mais
19 évidemment, ça c'est l'ancêtre de la Régie
20 régionale de la santé et des services sociaux du
21 Nunavik. On l'appelait, en mil neuf cent soixante-
22 quinze (1975) le « Conseil Kativik des services de
23 santé et des services sociaux ». C'est pas un
24 hasard. C'est qu'à cette époque-là, c'était placé
25 sous la responsabilité de l'Administration

1 régionale Kativik qui elle, a été créée en vertu
2 d'un autre chapitre de la Convention de la Baie-
3 James qui est un organisme non ethnique, tout comme
4 la Régie de la santé incidemment. Donc, à
5 l'époque, on l'appelait le « Conseil Kativik des
6 services de santé et des services sociaux ». Donc,
7 on dit que :

8 *« Le Conseil Kativik des services de*
9 *santé et des services sociaux de même que*
10 *les établissements — on parle des*
11 *hôpitaux — sont régis, mutatis mutandis,*
12 *— en faisant les adaptations nécessaires*
13 *— par les dispositions de la Loi sur les*
14 *services de santé et les services sociaux*
15 *de même que toutes autres lois*
16 *d'application générale du Québec, sauf*
17 *lorsque ces lois sont incompatibles avec*
18 *le présent chapitre, auquel cas les*
19 *dispositions dudit chapitre prévalent. »*

20 C'est dire essentiellement que la Convention
21 de la Baie-James a priorité, a préséance si on
22 veut, sur les lois d'applications générales du
23 Québec.

24 On va passer par-dessus 15.0.21 parce que
25 c'est exactement le même article que celui dont on

1 a traité un petit peu plus tôt. Pour vous amener
2 tout de suite à la *Charte des droits et libertés de*
3 *la personne* évidemment que vous connaissez bien,
4 Monsieur le Commissaire. Mais — je le rappelle —
5 c'est surtout pour les gens qui nous écoutent,
6 question de bien circonscrire le domaine législatif
7 qui nous intéresse.

8 D'abord, l'article 1 de cette Loi du Québec :

9 « 1. Tout être humain a droit à la vie,
10 ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à
11 la liberté de sa personne.
12 Il possède également la personnalité
13 juridique. »

14 Article 4 :

15 « 4. Toute personne a droit à la
16 sauvegarde de sa dignité, de son honneur
17 et de sa réputation. »

18 L'article 10, quant à lui, prévoit que :

19 « 10. Toute personne a droit à la
20 reconnaissance et à l'exercice, en pleine
21 égalité, des droits et libertés de la
22 personne, sans distinction, exclusion ou
23 préférence fondée sur la race, la
24 couleur, le sexe, l'identité ou
25 l'expression de genre, la grossesse,

1 *l'orientation sexuelle, l'état civil,*
2 *l'âge, sauf dans la mesure prévue par la*
3 *loi, la religion, les convictions*
4 *politiques, la langue, l'origine ethnique*
5 *ou nationale, la condition sociale, le*
6 *handicap ou l'utilisation d'un moyen pour*
7 *pallier ce handicap.*
8 *Il y a discrimination lorsqu'une telle*
9 *distinction, exclusion ou préférence a*
10 *pour effet de détruire ou de compromettre*
11 *ce droit. »*

12 *La Loi sur la santé et les services sociaux,*
13 *bien sûr, s'applique elle aussi. On dit, à*
14 *l'article 5 de cette Loi, que :*

15 *« 5. Toute personne a le droit de*
16 *recevoir des services de santé et des*
17 *services sociaux adéquats sur les plans à*
18 *la fois scientifique, humain et social,*
19 *avec continuité et de façon personnalisée*
20 *et sécuritaire. »*

21 *L'article 6 nous intéresse particulièrement.*
22 *Il est à l'effet que :*

23 *« 6. Toute personne a le droit de*
24 *choisir le professionnel ou encore*
25 *l'établissement duquel elle désire*

1 *recevoir des services de santé ou des*
2 *services sociaux.*
3 *Bien sûr, rien dans la présente loi ne*
4 *limite la liberté qu'a un professionnel*
5 *d'accepter ou non de traiter une*
6 *personne. »*

7 Et, enfin, l'article 7:

8 *« 7. Toute personne dont la vie ou*
9 *l'intégrité est en danger a le droit de*
10 *recevoir les soins que requiert son état.*
11 *Il incombe à tout établissement, lorsque*
12 *demande lui en est faite, de voir à ce*
13 *que soient fournis ces soins. »*

14 Donc, un des piliers du système de santé du
15 Québec et du Canada, je vous dirais, à cet égard-là
16 parce que la *Loi nationale sur la santé* aussi fait
17 en sorte que les services de santé et les services
18 sociaux dans toutes les provinces canadiennes
19 doivent être gratuits — c'est le principe général
20 qui nous intéresse — et l'article 6 vient préciser
21 que comme usager maintenant, qu'on se fait appeler,
22 du système de santé, on a le droit à la fois de
23 choisir le professionnel, mais pas seulement le
24 professionnel, mais aussi l'établissement à partir
25 duquel on veut obtenir des soins que requiert notre

1 état physique.

2 Toujours dans la *Loi sur la santé et les*
3 *services sociaux*, l'article 431. Deux chapitres,
4 mais d'abord, son introduction :

5 « 431. *Dans une perspective*
6 *d'amélioration de la santé et du bien-*
7 *être de la population, le ministre — de*
8 *la Santé, bien sûr — détermine les*
9 *priorités, les objectifs et les*
10 *orientations dans le domaine de la santé*
11 *et des services sociaux et veille à leur*
12 *application. »*

13 Le paragraphe 7°, toujours du même article 431 :

14 « 7° *il assure — le ministre — la*
15 *coordination interrégionale des services*
16 *de santé et des services sociaux en vue*
17 *notamment de favoriser leur accessibilité*
18 *par l'ensemble de la population des*
19 *régions du Québec; »*

20 Le paragraphe 8°, toujours du même article 431 :

21 « 8° *il prend les mesures propres à*
22 *assurer la protection de la santé*
23 *publique et assure la coordination*
24 *nationale et interrégionale; »*

25 Par-delà la Convention de la Baie-James, par-delà

1 la *Charte des droits et libertés de la personne*,
2 par-delà la *Loi sur la santé et les services*
3 *sociaux*, il y a aussi ce qu'on appelle des
4 circulaires — donc, des directives, si on veut —
5 qui sont émises à l'intérieur du ministère. Il y
6 en a trois qu'on aimerait vous présenter. Je vais
7 demander à Yoan de le faire.

8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1 **M. YOAN GIRARD :**

2 Merci, Maître Arteau. À l'intérieur des trois
3 circulaires qu'on vous a mentionnées ici,
4 j'aimerais plus particulièrement attirer
5 l'attention de la Commission sur la circulaire
6 2014-12, à l'objet précisément de cette circulaire-
7 là qui est :

8 *« La présente circulaire vise à*
9 *déterminer les modalités afin d'assurer*
10 *la continuité des services offerts aux*
11 *personnes ayant une déficience physique,*
12 *déficience intellectuelle et un trouble*
13 *envahissant du développement (TED). »*

14 Maintenant plus populairement appelé « trouble
15 du spectre de l'autisme » maintenant. Le principe
16 même de cette circulaire, au principe 1, était :

17 *« 1. Toute personne a le droit de*
18 *choisir le professionnel ou*
19 *l'établissement duquel elle désire*
20 *recevoir des services de santé ou des*
21 *services sociaux »,...*

22 - basé sur l'article 6 de la LSSSS, évidemment. Le
23 principe numéro 2 était :

24 *« 2. Les critères d'admissibilité aux*
25 *services sont les mêmes dans toutes —*

1 toutes — les régions du Québec et
2 établies provincialement selon
3 l'architecture des services de santé et
4 des services sociaux. »

5 L'article 3 du principe :

6 « 3. Il n'y aura aucun transfert
7 budgétaire d'une région à une autre ou
8 d'un établissement à un autre. »

9 À l'intérieur toujours de la même circulaire
10 2014-12, au niveau des modalités d'application, au
11 deuxième alinéa :

12 « Dans le cas d'un usager en attente de
13 services dans sa région d'origine :
14 Dans le cas d'une personne en attente de
15 services, la région d'origine transmet la
16 référence à la région d'accueil et toute
17 l'information pertinente à la demande de
18 services. La région d'accueil ne peut
19 modifier le niveau de priorité de la
20 demande. Enfin, l'inscription de
21 l'usager sur la liste d'attente dans la
22 région d'accueil doit tenir compte du
23 temps d'attente déjà écoulé dans la
24 région d'origine. »

25 C'était la circulaire 2014-12 qui adresse plus

1 spécifiquement les services en lien d'hébergement
2 avec les problématiques en déficience
3 intellectuelle, déficience physique et trouble du
4 spectre de l'autisme.

5 À ça, on ajoute une des lettres envoyées au...
6 ou une directive qui a été envoyée au PDG en
7 décembre deux mille seize (2016). Elle est signée
8 de la main de madame Lyne Jobin, sous-ministre
9 adjointe à ce moment et toujours d'ailleurs qui
10 précisait un peu plus ce qui était édicté à
11 l'intérieur de la circulaire 2014-12. Le premier
12 principe directeur qui était émis c'est :

13 *« Toute demande d'hébergement à un*
14 *établissement ou d'un territoire doit*
15 *être traitée sur un pied d'égalité sans*
16 *égard au territoire de provenance de la*
17 *demande ou de l'utilisateur. »*

18 Au point 4 de cettedite lettre :

19 *« La priorité des admissions doit*
20 *notamment être basée sur des notions*
21 *d'urgence sociale ou clinique et selon*
22 *l'ordre chronologique des demandes. »*

23 Donc cette directive-là vient vraiment
24 préciser que, peu importe l'endroit d'origine d'où
25 la personne est issue, on se doit de l'admettre sur

1 une liste d'admission au même titre qu'une personne
2 du Saguenay pourrait être admise sur une liste
3 d'admission d'un centre en DITSA dans la région de
4 Montréal, basé sur l'article 6 où on peut avoir
5 accès aux services, peu importe la région. Et on a
6 le choix de choisir le professionnel.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

8 Et, si tu me permets, Yoan. Toi aussi, tu l'as
9 mentionné, mais il n'y a évidemment pas de
10 facturation inter-établissements, là. Si je
11 décidais, par exemple, d'être traité à Longueuil
12 parce que ma famille est maintenant à Longueuil,
13 bien, l'hôpital de Longueuil ne va pas facturer
14 l'hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec. Il n'y a pas
15 de facturation inter-établissements. Ça, c'est
16 interdit; c'est très clair dans la circulaire.

17 **M. YOAN GIRARD :**

18 Merci, Maître Arteau.

19 Ce qui nous amène un peu plus au contexte
20 global de la présentation d'aujourd'hui qui va
21 mieux situer un peu tous les faits en lien avec non
22 pas la législation entourant tout le processus,
23 mais plus la mise en application des processus.

24 Évidemment, vous comprendrez que la Régie
25 régionale a un rôle à jouer à l'intérieur de cette

1 problématique-là. Elle se doit de s'assurer d'une
2 organisation et d'une utilisation efficace des
3 ressources mises à la disposition de la région du
4 Nunavik. À cet effet, dû à l'absence de masse
5 critique des clientèles en déficience physique,
6 déficience intellectuelle et du trouble du spectre
7 de l'autisme, et de la difficulté qui vous a été
8 mentionnée préalablement par Jean-Étienne de
9 recruter des professionnels qui peuvent adresser ce
10 type de problématique là dans la région, le Nunavik
11 n'a jamais développé ce type de ressources là.
12 Évidemment, vous comprendrez que les services
13 d'hébergement (inaudible) demandent vraiment des
14 services spécialisés. Et, à ce niveau, étant donné
15 toute la problématique qu'on a à développer nos
16 services, l'éloignement géographique, on se doit
17 d'établir des ententes avec différentes
18 organisations, basées sur l'article 108 de la LSSSS
19 encore, qui nous autorise à prendre entente avec
20 différentes organisations pour faire une prestation
21 de services X. Mais encore là, sans facturation.
22 Malgré ce que je vous ai dit précédemment, avec le
23 constat qu'on en a fait aujourd'hui, au moment même
24 où on se parle, la région du Nunavik, la Régie
25 régionale travaille sur un plan de rapatriement de

1 l'ensemble de nos clientèles en... – là, je vais
2 utiliser des DPI-TSA; ça va me sauver du temps –
3 déficience physique, déficience intellectuelle,
4 trouble du spectre de l'autisme, pour s'assurer
5 qu'on puisse minimalement minimiser l'impact sur
6 nos clientèles de ce type de services là.

7 Évidemment, il y a à l'intérieur de tout ça
8 des histoires d'horreur qui sont arrivées dans le
9 passé. Je me permets aujourd'hui de vous en
10 exposer une. L'histoire de Eva qui était une jeune
11 avec un retard de développement global, très
12 hypothéquée, qui a malheureusement été admise à
13 l'intérieur d'un CHSLD, d'une unité de soins de
14 courte durée, longue durée, et multi-vocationnelle
15 à l'intérieur d'un centre hospitalier, où elle
16 était... elle est exposée, entre autres, à la
17 tuberculose; entre autres, à des maladies comme le
18 SRAS, des MRSA, le Clostridium difficile. On
19 l'expose à une série d'infections nosocomiales qui
20 – on va se le dire aujourd'hui – diminuent
21 grandement son espérance de vie, pour diverses
22 considérations. Évidemment, vous comprendrez avec
23 l'état que je vous fais des services, que quand on
24 parle de réadaptation physique, je n'ai que des
25 omnipraticiens de la réadaptation physique sur le

1 territoire. Et ils ont à couvrir quatorze (14)
2 communautés réparties sur cinq cent cinquante mille
3 kilomètres carrés (550 000 km²); les deux tiers ($\frac{2}{3}$)
4 de la province du Québec.

5 C'est clair que c'est impossible pour ces
6 ressources-là de pouvoir donner des services à Eva
7 à tous les jours, à tous les après-midis, et offrir
8 aussi des services d'orthophonie. Je n'ai aucune
9 orthophoniste sur le territoire, malheureusement,
10 encore aujourd'hui.

11 C'est évident que cette jeune-là n'a pas
12 développé son plein potentiel qu'elle aurait pu.
13 Elle est incapable de communiquer avec l'ensemble
14 de ses proches. Je vais utiliser un terme anglais,
15 elle était *parkée* dans un lit, dans un CHSLD, où
16 tous les clientèles partent et reviennent, et où
17 elle est exposée à diverses infections
18 nosocomiales.

19 Ça m'amène à vous parler de l'ensemble des
20 démarches entreprises qui ont été effectuées et là,
21 je recule beaucoup plus loin. Comme Minnie vous
22 l'a mentionné, Minnie est dans le secteur de la
23 santé depuis mil neuf cent quatre-vingt-quinze
24 (1995) et même plus, mil neuf cent quatre-vingt-dix
25 (1990). Et Minnie en parlait déjà, à ce moment-là;

1 il y avait déjà des contrats de service qui étaient
2 signés.

3 Plus précisément dans les années deux mille
4 (2000), il y a eu des efforts qui se sont faits et,
5 en mai deux mille six (2006), on a été capable de
6 retracer la première correspondance de la Régie
7 régionale au ministère de la Santé et des services
8 sociaux, à propos de l'utilisation de facturation
9 pour l'admission des clients du Nunavik. Ça nous
10 préoccupait déjà, à ce moment-là, de mettre au-
11 devant les considérations des besoins des clients,
12 des préoccupations financières.

13 À ce moment, on avait déjà onze (11) clients
14 qui étaient admis à l'intérieur... Bon, je vais
15 utiliser un terme, le CROM, qui était à ce moment,
16 le Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
17 qui a maintenant été fusionné à l'intérieur du
18 CIUSSS de l'Ouest de Montréal. Ces onze (11)
19 clients-là étaient répartis à différents endroits
20 en ressources intermédiaires ou encore en
21 hébergement à long terme. À ce moment, j'ai pas
22 réussi à retracer le nombre de clients qui étaient
23 en attente de services.

24 En août deux mille huit (2008), le CROM, avec
25 ses avocats ont déposé une poursuite pour non-

1 paiement des factures en lien avec de l'hébergement
2 de nos clients au Nunavik. Cette poursuite-là a
3 été... abandonnée – merci, j'avais le terme en
4 anglais, mais pas en français – avait été
5 abandonnée et on était encore à onze (11) clients
6 qui étaient hébergés à l'intérieur de cette
7 ressource-là, et aucun qui était connu en attente
8 de services.

9 En septembre deux mille neuf (2009), encore
10 une tentative de renégociation avec la Régie
11 régionale, avec le MSSS afin de régler la situation
12 globale. Les négociations, à ce niveau, ont
13 échoué. Le même constat pour les clientèles
14 admises et les clientèles en attente.

15 En décembre deux mille douze (2012), la Régie
16 régionale ré interpelle encore le ministère de la
17 Santé et des Services sociaux dans ce dossier. Et
18 à ce moment, on avait douze (12) clients qui
19 étaient admis et trois en attente.

20 En février deux mille treize (2013), la Régie
21 relance le ministère encore, à l'intérieur de ce
22 dossier. Et on a toujours douze (12) clients;
23 maintenant, on en a cinq en attente. Et vous voyez
24 que le nombre augmente, plus on avance.

25 En juin deux mille quatorze (2014), on a une

1 discussion avec le ministère de la Santé et des
2 Services sociaux, la Régie ainsi que les
3 différentes organisations visées par cette
4 problématique-là, pour un paiement partiel des
5 sommes prétendument dues – je souligne le
6 « prétendument dues » – et l'arrêt des facturations
7 au niveau des hébergements. Le constat au niveau
8 des clientèles était de treize (13) clients
9 hébergés et cinq en attente.

10 En décembre deux mille douze (2012), la Régie
11 régionale unilatéralement a décidé de faire un
12 constat sur l'ensemble des services qu'elle
13 utilisait en dehors du Nunavik. On a fait une
14 étude qui nous a permis de constater l'ensemble et
15 l'ampleur de la problématique. Les consultants qui
16 ont été embauchés ont été à même de nous apprendre
17 que trois de nos bénéficiaires étaient dans des
18 ressources, et on n'en avait aucune trace au
19 Nunavik de notre côté. Donc, c'est des personnes
20 qui ont été admises dans les années quatre-vingt
21 ('80) et quatre-vingt-dix ('90) et dont la famille
22 n'avait jamais eu de nouvelles, et dont aussi les
23 services de santé (*sic*) n'avaient jamais fait le
24 lien avec les services de santé.

25 Donc, on avait – on va se le dire proprement

1 dit – reproduit le principe des écoles
2 résidentielles : la personne avait probablement
3 quitté sur un avion X et n'était jamais revenue
4 dans sa communauté depuis ce temps-là. C'est clair
5 que, de notre côté, ça nous préoccupait grandement
6 à ce niveau-là. Par contre, on était à même de
7 constater que les services en dehors de ces
8 situations-là, les services que nos clients
9 recevaient de la part des autres organisations, des
10 autres ressources, étaient adéquats en vertu de
11 leurs besoins.

12 En mars deux mille quinze (2015) – une fois
13 n'est pas coutume – deuxième poursuite du CROM
14 envers les centres de santé Inuulitsivik et
15 Tulattavik pour non-paiement des facturations
16 inter-établissements. À ce moment, nous avons au
17 niveau des clientèles treize (13) personnes en
18 service hors région, et en attente, cinq. Je vais
19 pouvoir vous le dire un peu plus tard, à ce niveau,
20 on a dû faire des interventions auprès du
21 ministère, et le ministère a suggéré au CROM
22 d'abandonner ses poursuites; ce qui a été fait.
23 En deux mille seize (2016), en janvier deux mille
24 seize (2016), le ministère de la Santé et des
25 Services sociaux – est-ce les pressions de la Régie

1 régionale de la santé et des services sociaux du
2 Nunavik qui a mené à ce constat? -, mais il a
3 demandé un audit complet des services dispensés à
4 nos clientèles du Nunavik auprès du CROM, du Centre
5 de réadaptation de l'Ouest de Montréal. À ce
6 moment, je vais pouvoir vous en parler un peu plus
7 tard dans la présentation, on pourra passer au
8 travers des points importants de cet audit. Les
9 clients admis étaient à quatorze (14) et en
10 attente, quatre.

11 En mars deux mille dix-sept (2017), il y a eu
12 une tentative de règlement, encore une fois, auprès
13 de la MSSS et de la Régie régionale des sommes
14 prétendument dues. Et entente qui s'est
15 non concrétisé encore aujourd'hui, où on a eu
16 beaucoup de discussions avec le service des
17 Finances du MSSS, étant donné qu'on a beaucoup de
18 difficulté avec la reconnaissance des sommes
19 prétendument dues, et aussi le fait que le Nunavik
20 se retrouve pris encore à accepter un fait qui,
21 pour nous, est inacceptable. Ce serait une
22 omission. Et, dans ce cas-là, on n'y adhère point.
23 En octobre deux mille dix-sept (2017), le dépôt
24 officiel de plaintes auprès du Protecteur du
25 citoyen et du Commissaire aux droits de la personne

1 et des droits de la jeunesse, qui a été déposé par
2 le Nunavik en ce sens. Plainte qui est toujours en
3 travail en ce moment auprès de ces deux
4 institutions. Les clients admis, quatorze (14); en
5 attente, quatre.

6 En janvier deux mille dix-huit (2018), relance
7 des travaux afin d'adresser les dossiers en
8 attente. Je peux vous dire que, en lien avec ces
9 travaux, j'ai reçu confirmation qu'il y a au moins
10 un des clients qui attendait depuis plus de six ans
11 qui sera admis dans une ressource intermédiaire à
12 l'intérieur de CIUSS de l'Ouest de Montréal dans
13 les mois à venir. Évidemment, je vous introduis le
14 fait que, lors des discussions, j'ai quand même dû
15 avoir un directeur des Services en DPI-TSA du
16 ministère assis en avant de nous, et ainsi que le
17 CROM pour pouvoir régler la situation. Qui, pour
18 moi, ne fait aucun sens. Nous sommes des
19 directeurs; le système devrait fonctionner beaucoup
20 mieux que ça; et les problématiques particulières
21 ne devraient jamais avoir à aboutir au niveau des
22 sous-ministres et des directeurs au niveau du MSSS,
23 pour moi.

24 C'est ce qui complète, dans le fond,
25 l'ensemble des démarches entreprises à jour auprès

1 de la Régie régionale et du MSSS et d'autres
2 organisations. Je passerais maintenant à un point
3 un peu plus particulier, un point un peu plus
4 pointu. Malheureusement, les aspects financiers de
5 cette question.

6 Je vais faire référence, à l'intérieur de
7 toute cette programmation-là, entre autres à
8 l'audit du CROM que je vous ai précédemment énoncé.
9 Et je vais énoncer, aussi, des points un peu plus
10 précis à l'intérieur de. À partir de là, on pourra
11 faire les démarches nécessaires pour s'assurer que
12 tout le monde puisse bien s'y retrouver.

13 Au moment où on a débuté toute la reconnaissance
14 des besoins, en termes cliniques, on a fait aussi
15 l'exercice de faire la reconnaissance de ce qu'on
16 payait, en termes financiers. En tout et partout,
17 le Nuvavik, en deux mille treize - quatorze (2013-
18 2014), investissait trois point neuf millions de
19 dollars (3,9M \$) de ses budgets d'opération à
20 l'intérieur de différentes organisations au... je
21 vais mentionner le « Sud », mais, pour nous, le
22 Sud, c'est le reste du Québec. C'est près de
23 quatre millions (4M \$); c'est quatre point deux
24 millions (4,2M \$) aujourd'hui, au moment où on se
25 parle. Mais, évidemment, ça représente ce montant-

1 là parce que, depuis ce temps-là, on a cessé le
2 paiement desdites factures.

3 Je vous apporte sur un tout autre lot qui est
4 la comparaison des coûts moyens. Au moment où on a
5 fait l'étude prospective de ce dossier – en deux
6 mille treize deux mille quatorze (2013-2014) – on a
7 pu constater qu'à l'intérieur des différents
8 niveaux d'autonomie des clients, c'est un processus
9 d'évaluation panquébécois qui est mis en place, mis
10 en œuvre afin de s'assurer qu'on puisse déterminer
11 les niveaux de soins en lien avec l'hébergement
12 d'une personne. Des usagers de niveau 5 et de
13 niveau 6, c'est des personnes qui ont de très
14 grandes pertes d'autonomie et qui ont besoin de
15 services très spécialisés, et où peu de ressources
16 d'hébergement sont disponibles au Québec pour
17 offrir le type de services adéquats pour ces
18 personnes.

19 Avec l'exercice qu'on en a fait – auprès du
20 CROM, plus précisément – on avait un coût annualisé
21 pour un client de catégorisation 5 d'environ cent
22 soixante-sept mille dollars (167 000 \$). Pour le
23 même client, au CRDITED de l'Estrie, on pouvait
24 payer jusqu'à trente-sept mille dollars (37 000 \$).
25 Et ça, ça incluait les frais en lien avec la

1 contribution de l'usager et des parents, le cas
2 échéant. Pour le même usager, mais un usager de
3 niveau 6 au CROM, on pouvait avoir une moyenne de
4 coûts annualisés au CROM pour environ deux cent
5 cinquante mille dollars (250 000 \$). Encore du
6 côté de l'Estrie, environ quarante mille dollars
7 (40 000 \$).

8 Tout ça m'amène à avoir le constat – et puis,
9 c'est le constat qu'on a partagé au ministère –
10 que, pour un usager de niveau 5 qu'on envoyait au
11 CROM, on pouvait compter jusqu'à quatre cent
12 quarante-neuf pour cent (449 %) de plus
13 d'investissements nécessaires pour héberger ce
14 client-là qu'un client ailleurs au Québec ou un
15 Saguenéen qui s'en va à Montréal. Au même titre
16 que pour les usagers de niveau 6, on avait une
17 différence de six cent trente et un pour cent
18 (631 %).

19 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Si vous me permettez juste ici d'intervenir pour
21 m'assurer que c'est clair pour tout le monde. Ce
22 que je comprends donc de ce que vous dites,
23 Monsieur Girard, ce que vous prétendez, c'est que
24 la Régie régionale de la santé du Nunavik – on
25 prend l'exercice deux mille treize deux mille

1 quatorze (2013-2014) – était facturée quatre cent
2 cinquante-neuf dollars et quarante sous (459,40 \$)
3 par jour pour un usager de niveau 5, si un résident
4 du Nunavik devait recevoir ces soins de santé là au
5 CROM. Par ailleurs, si on avait eu un résident
6 d'une autre région administrative – je prends
7 l'exemple d'une région éloignée en Abitibi où on ne
8 pourrait pas obtenir localement un même service de
9 santé, qui serait de langue anglaise par exemple,
10 et qui voudrait recevoir ses services par le CROM –
11 ce ne serait pas la même facturation qui serait
12 faite à ce moment-là? Il y aurait une facturation
13 qui serait différente? C'est ce que la Régie
14 régionale nous... c'est ce que vous expliquez ce
15 matin.

16 **M. YOAN GIRARD :**

17 C'est notre prétention. C'est notre prétention, ce
18 serait un clivage basé sur l'ethnicité.

19 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 Ce que vous nous indiquez également et puis là,
21 vous prenez l'exemple de l'Estrie où ce serait
22 plutôt des frais de cent deux dollars et vingt-
23 trois (102,23 \$) qui seraient facturés par jour.
24 Et là, je prends toujours un usager de catégorie 5,
25 à titre d'exemple. Et ces frais-là, par exemple,

1 par ailleurs, est-ce qu'ils seraient les mêmes
2 s'ils étaient facturés à quelqu'un d'une région
3 éloignée de l'Abitibi qui voudrait recevoir ses
4 soins de santé en Estrie ou ces frais-là seraient
5 facturés uniquement à un usager du Nunavik?

6 **M. YOAN GIRARD :**

7 C'est notre prétention et puis, on a déjà fait des
8 vérifications sur le terrain. Et puis, j'ai pas la
9 prétention de dire que c'est la vérité absolue
10 là-dessus. Mais c'est clair que, pour nous, ce
11 n'était pas le cas qu'il allait y avoir une
12 facturation entre régions pour le même client.
13 Donc, un client du Saguenay ne faisait... La région
14 du Saguenay, l'agence du Saguenay, à ce moment,
15 n'était pas facturée pour les services rendus par
16 l'agence de Montréal pour le même client.

17 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 O.K. Et, si on parle pour le montant, par exemple,
19 qui est de cent deux dollars (102 \$) qui est pour
20 l'Estrie, ça est-ce que c'est un montant qui
21 normalement est payé par l'usager? Ou est facturé
22 d'une manière ou d'une autre? Ou c'est unique,
23 encore une fois, au Nunavik?

24 **M. YOAN GIRARD :**

25 Encore là, il y a toute la programmation des

1 services. Parce que c'est clair, à l'intérieur des
2 ressources d'hébergement, qu'au permis, exemple, le
3 ministère subventionne les lits au permis. Donc,
4 si vous avez quatre-vingts (80) lits, vous êtes
5 financé pour quatre-vingts (80) lits à l'intérieur
6 de vos postes budgétaires. C'est clair que le cent
7 deux dollars (102 \$) est inclus à l'intérieur de ce
8 financement-là. Et au-delà de, s'ajoute aussi la
9 contribution de l'utilisateur et, le cas échéant, la
10 contribution parentale.

11 C'est de où, le montant de cent deux et vingt-
12 trois (102,23 \$)? C'est le coût de revient, dans
13 le fond, du client à l'intérieur de.

14 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

15 O.K.

16 **M. YOAN GIRARD :**

17 C'est bon?

18 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19 Oui. Et puis, le problème ne semble donc
20 particulièrement criant avec le CROM. Est-ce que
21 vous pouvez nous expliquer pourquoi, en fait, ce
22 centre de santé est particulièrement... est un
23 endroit où les Inuit du Nunavik qui doivent
24 recevoir des soins au Sud ont... Pourquoi il y
25 aurait un lien envers ce centre de santé là,

1 spécifiquement? Je comprends que la langue
2 anglaise pourrait être une raison?

3 **M. YOAN GIRARD :**

4 Oui.

5 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Et puis, la localisation géographique aussi?

7 **M. YOAN GIRARD :**

8 Oui, tout à fait. C'est un corridor naturel, dans
9 notre cas. Étant donné que nos services... on a
10 déjà des unités et des ressources basées à Dorval
11 même. Donc, ils sont tout près de ces services-là.
12 Et, naturellement, la population – évidemment qu'on
13 consomme des services aéroportuaires – donc, la
14 population Inuit est très circonscrite à
15 l'intérieur de cette section-là de Montréal.
16 Évidemment, c'est clair aussi, au niveau de la
17 langue; il y avait des enjeux à ce niveau-là parce
18 que l'ensemble de nos interprètes – je dis
19 « l'ensemble »; ce n'est pas l'ensemble –, mais la
20 majorité de l'ensemble font de l'interprétation
21 Inuktitut à l'anglais et vice-versa. Ç'a été clair
22 pour nous que c'était un corridor naturel de
23 services.

24 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 Donc, la majorité des clients de la Régie régionale

1 de la santé et des services sociaux du Nunavik qui
2 est hébergée hors du Nunavik, l'est dans cet...
3 avec ce centre de santé là?

4 **M. YOAN GIRARD :**

5 Majoritairement.

6 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Majoritairement. Parfait. Merci. C'était
8 simplement pour avoir des précisions, à ce
9 stade-ci. Merci.

10 **M. YOAN GIRARD :**

11 (Inaudible). Je vous amène sur un autre registre
12 que je vous ai mentionné un peu plus tôt. L'audit
13 du CROM qui a été fait de l'année deux mille treize
14 - deux mille quatorze (2013-2014). Je vais citer
15 quelques passages de cet audit-là. L'audit a été
16 réalisé par des professionnels du ministère de la
17 Santé, des consultants du ministère de la Santé
18 ainsi que de la direction de la Déficience
19 intellectuelle et déficience physique et des
20 troubles du spectre de l'autisme du ministère de la
21 Santé et des Services sociaux du Nunavik.
22 Plus précisément, si on regarde à la page 5 - je
23 sais que vous ne l'avez pas en face de vous, mais à
24 l'intérieur des constats mêmes, au niveau
25 résidentiel, il est écrit que :

1 *« Certaines factures considèrent de*
2 *l'accompagnement additionnel se veut à*
3 *titre – pardon – de l'accompagnant – de*
4 *l'accompagnement additionnel qui n'a pas*
5 *été rendu et qui ne correspond pas à ce*
6 *qui a été octroyé à la ressource. »*

7 Au septième paragraphe :

8 *« (7) Certaines ressources n'auraient pas*
9 *facturé de transport au CROM, étant donné*
10 *que la mesure transitoire était justifiée*
11 *en partie par le transport, mais le CROM*
12 *aurait facturé ce coût au Nunavik. »*

13 Au huitième :

14 *« (8) Pour un autre usager (#9), les*
15 *frais de transport ont été facturés au*
16 *Nunavik sans aucun paiement de ce type à*
17 *la ressource. Notez qu'aucune mesure*
18 *transitoire 1/12 n'est accordée à cette*
19 *ressource. »*

20 Au niveau des constats, au niveau clinique :

21 *« Ces services sont facturés par les*
22 *Finances selon quelques barèmes (taux*
23 *horaire, et cetera)...*

24 – et là, j'attire l'attention de la Commission –
25 *... sans aucun arrimage ultérieur avec*

1 *les services réellement rendus à*
2 *l'utilisateur. Le CROM confirme que les*
3 *services administratifs et le secteur*
4 *clinique ne se concertent pas.»*

5 Proprement dit, c'est les finances qui
6 détermine les sommes en lien avec les services
7 dispensés, et non la clinique qui mentionne aux
8 finances quels sont les services qui sont
9 dispensés. À la page 6 :

10 *« L'établissement nous a informés qu'il*
11 *facturait – l'établissement, le CROM –*
12 *nous a informés qu'il facturait depuis*
13 *deux mille quatorze deux mille quinze*
14 *(2014-2015) jusqu'à quinze pour cent*
15 *(15 %) de frais administratifs. »*

16 Au deuxième alinéa :

17 *« Pour certains usagers, le CROM a*
18 *facturé des services d'intégration au*
19 *travail qui ont été assurés par l'école*
20 *ou qui étaient inexistantes dans les*
21 *services rendus par le CROM à l'utilisateur. »*

22 La quatrième puce du constat clinique :

23 *« Les écarts – ce que vous retrouvez à la*
24 *présentation en ce moment – les écarts,*
25 *dont vous trouverez le tableau à*

1 *l'annexe 3 sont surtout regroupés au*
2 *niveau de quatre usagers et totalisent*
3 *environ huit cent soixante et dix mille,*
4 *neuf cent soixante-dix-sept dollars*
5 *(870 977 \$) de facturations inappropriées*
6 *pour les trois (3) années concernées,*
7 *dont trois cent quatre-vingt-neuf mille*
8 *zéro quarante-quatre dollars (389 044 \$)*
9 *en deux mille quatorze deux mille quinze*
10 *(2014-2015). L'écart constaté pour cet*
11 *exercice financier s'avère plus important*
12 *considérant les frais administratifs de*
13 *quinze pour cent (15 %) facturés par le*
14 *CROM en deux mille quatorze deux mille*
15 *quinze (2014-2015). Ces frais n'ont pas*
16 *été retenus dans l'estimation d'audit, ce*
17 *qui explique que l'écart de l'exercice*
18 *deux mille quatorze quinze (2014-2015)*
19 *soit plus important que pour les autres*
20 *années. Il importe cependant de noter*
21 *que la question des frais*
22 *d'administration sera traitée*
23 *distinctement. »*

24 Je viens de vous faire un résumé très succinct
25 d'un rapport d'audit d'environ treize (13) pages

1 qui contient beaucoup d'information, mais qui, pour
2 nous, nous amenait à un constat que malheureusement
3 – là, je vais utiliser un terme – le Nunavik était
4 peut-être la vache à lait de certaines
5 organisations.

6 Un autre aspect de la problématique, l'aspect
7 clinique à l'intérieur de tout ça. L'utilisateur, la
8 famille, les personnes autour de ces clients-là.
9 Il est clair qu'il y a un impact direct sur la non-
10 optimisation du potentiel maximal des clientèles.
11 Qu'on a un jeune qui a vécu les premières années de
12 sa vie, qui a déjà un *challenge* physique et
13 intellectuel, qui a appris plus ou moins une langue
14 maternelle qui est l'inuktitut, qu'on prend, qu'on
15 déloge, qu'on l'apporte dans une ressource où
16 l'inuktitut est inexistant; c'est clair qu'on
17 apporte une variable de plus à l'équation qui est
18 déjà très complexe. C'est clair aussi qu'on
19 provoque des exacerbations des troubles de
20 l'attachement. C'est clair aussi qu'on a des
21 pertes de contacts, des désengagements des
22 familles, des communautés au niveau des cultures,
23 des valeurs et des traditions inuites. On a aussi
24 des problématiques en lien avec l'apprentissage, la
25 barrière linguistique versus la langue maternelle

1 que je vous ai fait part plus tôt.

2 Évidemment, à l'intérieur de, la non-
3 sécurisation des pratiques culturelles. Parce
4 qu'on s'entend qu'un enfant Inuit, malgré son plein
5 potentiel pour la clientèle qui nous occupe, peut
6 tout de même apprendre ou désirer avoir une
7 certaine connaissance ou des valeurs et des
8 pratiques Inuit. Et il y bien d'autres, sans
9 nommer l'épuisement des familles. Les mêmes
10 conditions, et je vous parlais aussi de toute la
11 diminution d'espérance de vie quand on *park* les
12 jeunes dans les centres de santé. Et là, je fais
13 le constat de mes services à l'interne, au Nunavik,
14 d'où on n'a pas les ressources nécessaires pour
15 répondre adéquatement à leurs besoins.

16 Malheureusement, c'est le constat qu'on en
17 fait aujourd'hui, étant donné que c'était un choix
18 à faire dans le passé : est-ce qu'on envoie notre
19 jeune à l'extérieur de nos ressources où il va
20 probablement y avoir un clivage entre la famille et
21 le jeune; un clivage entre les valeurs et pratiques
22 inuites; et où il va recevoir minimalement les
23 services en lien avec ses besoins physiques et
24 intellectuels? Ou, encore, on garde un jeune à
25 l'intérieur de notre région; on s'assure que,

1 culturellement, il reçoit des services adaptés;
2 mais que, physiquement et intellectuellement, il ne
3 reçoive pas ces services? Parce qu'on s'entend
4 qu'Eva – la personne que je vous ai nommée plus
5 tôt – cette personne-là n'a jamais été scolarisée.
6 Jamais. Elle n'a jamais mis un pied à l'école. Au
7 même titre que KSB, la Commission scolaire Kativik,
8 n'a jamais dépêché quelqu'un pour apprendre ou
9 minimalement donner des cours à cette personne.
10 C'est clair qu'on a un constat à faire comme
11 société, en tant que québécois. Et là, je me place
12 dans mes chaussures (phrase en inuktitut), mais je
13 suis pas très fier de ce constat, malheureusement.
14 Ça m'apporte...

15 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 Avant les cas pratiques...

17 **M. YOAN GIRARD :**

18 Oui.

19 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 ... j'aimerais qu'on adresse le cas avant la
21 conclusion. Je comprends qu'actuellement, avec
22 l'état des ressources actuelles, le choix, c'est
23 donc de dire : on va donner un service qui est
24 inadéquat et qui ne maximise pas le plein potentiel
25 d'un jeune ou d'un individu en le maintenant au

1 Nunavik; ou il va être envoyé au Sud, donc dans un
2 centre de santé, par exemple, dans la région de
3 Montréal et puis, à ce moment-là, il avoir... ses
4 besoins cliniques vont pouvoir être adressés – c'est
5 un anglicisme, là; je m'excuse – traités, mais pas
6 tous les besoins, par exemple, de maintien de
7 relations familiales, et cetera. Est-ce, dans le
8 scénario actuel où des gens sont envoyés à
9 l'extérieur du Nunavik, la Régie régionale prend des
10 mesures, quand même, pour tenter de préserver les
11 liens – soit familiaux, soit plus largement
12 culturels – avec le Nunavik et la culture inuite?

13 **M. YOAN GIRARD :**

14 Oui. On a mis en place des mesures d'atténuation
15 afin de s'assurer qu'il y a toujours un lien entre
16 nos familles et l'usager. Et au même titre qu'il y
17 a un lien aussi avec sa culture. On a une
18 ressource ici qui est basée à Montréal, à Dorval
19 – Ullivik – où on a des services d'interprétariat,
20 où on a du personnel formé, inuit, qui travaillent
21 pour nous à la Régie régionale, qui sont à même
22 d'aller visiter ces personnes-là. Et on offre
23 aussi à l'ensemble des familles qui ont des proches
24 hébergés en soins longue durée à l'extérieur de
25 notre région six billets par année – que ce soit

1 pour leurs membres de la famille ou l'utilisateur,
2 monter avec une personne accompagnatrice – pour
3 s'assurer qu'on garde un lien avec ces
4 personnes-là. Mais c'est clair qu'il y a aucun
5 poste budgétaire pour ça à l'intérieur de nos
6 – dans notre budget global. C'est pas prévu aux
7 règles, au centre d'activités ministérielles du
8 ministère de la Santé et des services sociaux du
9 Nunavik. C'est des services qu'on prend de
10 l'argent dans des endroits où on juge qu'on va
11 pouvoir sauver cet argent-là pour vraiment
12 s'assurer qu'on puisse au maximum permettre ce
13 lien-là avec la personne.

14 On finance aussi un organisme communautaire
15 – Tasiutigiiit – à Montréal qui lui, offre des
16 services directs à nos clients, à l'intérieur de
17 l'ensemble de la région du Grand Montréal. Mais
18 c'est clair qu'on en échappe; c'est clair. C'est
19 pas parfait; c'est ce qu'on a trouvé comme mesure
20 de mitigation à l'intérieur de cette
21 problématique-là.

22 Évidemment, la solution la meilleure serait
23 d'avoir les services dans la région, avec
24 l'ensemble des professionnels pour s'assurer de
25 répondre à l'ensemble des besoins du client.

1 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Mais je comprends, de ce que vous dites, que bien
3 que ce ne soit pas l'idéal, il y a quand même une
4 volonté de la Régie, mais qu'elle est financée à
5 même d'autres postes budgétaires. Donc, il n'y a
6 pas d'argent qui est alloué pour le maintien des
7 liens unifamiliaux et culturels avec le Nunavik?

8 **M. YOAN GIRARD :**

9 Exact.

10 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 Pour ces individus, ces gens-là qui sont à
12 l'extérieur du Nunavik?

13 **M. YOAN GIRARD :**

14 Tout à fait. Et même à l'intérieur de la
15 Convention de la Baie-James et des traités qui ont
16 été signés, les services assurables non assurés ne
17 permettent pas ce type de transport là non plus.

18 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19 Et on parle de combien d'individus, en pratique,
20 actuellement qui sont... Une évaluation – je
21 comprends que ça peut changer –, mais une
22 évaluation approximative du nombre d'individus qui
23 sont actuellement hébergés ou qui reçoivent des
24 soins à l'extérieur de la région du Nunavik?

25 **M. YOAN GIRARD :**

1 Pour la clientèle hébergée en long terme, on parle
2 d'environ vingt-cinq (25) à trente (30) personnes.
3 Et j'en ai un peu partout au Québec. J'en ai même
4 à l'extérieur de la province : j'en ai en Ontario;
5 j'en ai en Nouvelle-Écosse; j'en ai même en
6 Colombie-Britannique. Pour diverses raisons, on
7 s'entend.

8 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9 Et là, vous aviez parlé tantôt de trois individus
10 qui ont été identifiés suite à la vérification que
11 vous avez fait faire en deux mille douze (2012)
12 comme pour tracer un petit peu vos patients qui
13 étaient à l'extérieur du Nunavik. Je comprends que
14 ces trois individus-là, si la Régie régionale de la
15 santé et des services sociaux ignorait leur
16 existence...

17 **M. YOAN GIRARD :**

18 Leur existence.

19 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 ... que ces personnes-là n'ont pas pu bénéficier
21 d'un quelconque maintien ou d'un contact familial
22 favorisé par la Régie, notamment par le paiement de
23 billets d'avion ou le service d'interprétation ou
24 d'autres programmes communautaires?

25 **M. YOAN GIRARD :**

1 C'est tout à fait vrai ce que vous dites. Et on en
2 a ce constat aujourd'hui. On en a fait des
3 Occidentaux. Ils ne connaissent absolument rien de
4 la culture inuite. Ils connaissent peu ou pas,
5 maintenant, leur famille. Ils ne connaissent pas
6 non plus d'où ils viennent, où ils sont. C'est
7 proprement dit, la reproduction des écoles
8 résidentielles. Ou à une échelle exponentielle.

9 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 Vous avez parlé aussi de la non-optimisation du
11 potentiel maximal des clientèles. Je comprends que
12 vous vous référeriez à des listes d'attente. Bon, si
13 au Nunavik, il n'est pas possible d'offrir les
14 services et qu'il y a des listes d'attente, c'est
15 donc dire que pendant que les gens sont sur les
16 listes d'attente, ils ou elles ne peuvent pas
17 bénéficier des services requis par leur état de
18 santé. C'est exact?

19 **M. YOAN GIRARD :**

20 Tout à fait. Et dans l'attente, on est obligé
21 d'utiliser des ressources à l'interne qui sont pas
22 adéquates ou peu adéquates. Et c'est clair que la
23 prétention du Nunavik c'est non pas d'être priorisé
24 à l'intérieur de l'ensemble des listes d'attente
25 des autres régions; c'est de pouvoir avoir notre

1 place à l'intérieur de ces listes d'attente là.
2 Parce qu'aujourd'hui, au moment où on se parle, je
3 suis pas capable de prendre le téléphone et
4 demander au CIUSSS de l'Ouest de Montréal qu'ils me
5 confirment la place d'un de mes clients. C'est
6 impossible; ils ne sont pas mis à l'intérieur des
7 listes d'attente.

8 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9 C'est donc dire que, si vous avez quelqu'un que
10 vous devez mettre sur une liste d'attente, vous
11 n'êtes pas en mesure d'avoir un positionnement sur
12 la liste d'attente parce qu'il y a une liste
13 parallèle – ou en tout cas, un autre
14 fonctionnement – qui fait que vous n'avez pas de
15 positionnement, et ça peut potentiellement
16 entraîner des délais plus longs, donc pour un
17 bénéficiaire... un résident du Nunavik, pour
18 obtenir ces services-là dans un centre de santé?

19 **M. YOAN GIRARD :**

20 Tout à fait. Vous avez tout à fait raison. Et je
21 vous avoue même qu'on s'est fait un outil interne
22 pour s'assurer de faire des suivis de ces
23 clients-là. Parce que, malheureusement, avec le
24 constat qu'on en adressait, c'est que, bon, pour
25 diverses raisons les acteurs changent. Et

1 malheureusement, quelques fois, les clients à
2 l'intérieur de, sont échappés à l'intérieur du
3 système.

4 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Donc, ils étaient – comme vous avez utilisé
6 l'expression *parkés* tantôt, mais ils pouvaient
7 rester plusieurs années en attente ou plusieurs
8 mois – vous n'avez pas parlé de durée –, mais une
9 période de temps X en attente sans les services?

10 **M. YOAN GIRARD :**

11 Oui. Comme l'exemple que je vous ai mentionné plus
12 tôt avec l'exercice qu'on fait en ce moment avec le
13 ministère. Le jeune est en attente depuis six ans
14 d'un service.

15 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 Et, est-ce que six ans c'est un délai normal pour
17 l'obtention de ce type-là de service? Ou c'est un
18 délai qui est... Bon, je comprends que ce n'est
19 jamais normal, un délai de six ans. Mais est-ce que
20 c'est un délai qui est, disons, pan-provincial et
21 qui est vécu partout ou c'est un délai qu'on
22 pourrait qualifier d'exceptionnel?

23 **M. YOAN GIRARD :**

24 Vous tombez dans mon champ d'expertise. Je suis à
25 la réadaptation physique. Il y a des enjeux clés à

1 l'intérieur du développement global d'un jeune ou
2 d'une personne. C'est clair que, au-delà de l'âge
3 adulte, les capacités d'apprentissage, bon,
4 physiquement, on s'entend, sont diminuées. Et ça
5 diminue de plus en plus, en s'en allant vers la
6 trentaine.

7 On a une fenêtre d'opportunité qui se dresse à
8 nous, et si on n'entre pas dans cette fenêtre-là,
9 c'est clair qu'on passe à côté du potentiel maximal
10 de ce jeune-là. Ça fait que c'est clair que, si le
11 jeune est *parké* pendant six ans dans une de mes
12 ressources où est-ce que j'ai peu de services,
13 bien, il réussira probablement pas à marcher; il
14 réussira probablement pas à communiquer. J'en
15 aurais peut-être fait quelqu'un de fonctionnel pour
16 des tâches légères, quelqu'un qui aurait pu être
17 actif à l'intérieur d'une communauté, actif à
18 l'intérieur d'un milieu de travail. J'y arrive
19 pas. J'ai pas les moyens de les éduquer; j'ai pas
20 les moyens de leur donner les services auxquels ils
21 ont droit.

22 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

23 Et si les services sont donnés au Sud, par
24 ailleurs, il y a tout l'aspect... le service va
25 être donné dans une langue qui n'est pas la langue

1 de cet individu-là. Donc, ça rajoute un niveau de
2 complexité, considérant les particularités
3 personnelles de chacun des individus, là.

4 **M. YOAN GIRARD :**

5 Tout à fait. Ça fait partie de la variable qu'on a
6 à gérer, qu'on doit travailler à l'extérieur de la
7 langue maternelle. Donc, la langue déjà acquise et
8 innée à l'intérieur de la programmation motrice et
9 verbale de la personne.

10 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 Merci. Pour l'instant, ça complète.

12 **M. YOAN GIRARD :**

13 Donc, je vais continuer. Pour vous permettre de
14 mieux comprendre l'ampleur de la problématique, je
15 suis permis de vous faire un cas type. Le
16 cheminement d'un de nos jeunes qu'on a eu, qu'on a
17 débuté en deux mille douze (2012). Je dirais à
18 même de constater l'ensemble des obstacles qui se
19 dressent à nous. On va y aller de cette façon
20 générale là. Donc, on a un jeune homme qui était
21 âgé de dix-neuf (19) ans en deux mille quatorze
22 (2014) et qui présentait...

23 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

24 Excuse-moi, Yoan. C'est un cas type, mais c'est un
25 cas réel?

1 **M. YOAN GIRARD :**

2 Oui. C'est tout à fait un cas réel.

3 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

4 Ce n'est pas un exemple théorique, là?

5 **M. YOAN GIRARD :**

6 Absolument pas.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

8 C'est un exemple vécu d'un jeune qui porte les
9 initiales T.A.?

10 **M. YOAN GIRARD :**

11 Oui. Oui. Qui était résident du Nunavik. Ce
12 jeune-là était âgé de dix-neuf (19) ans en deux
13 mille quatorze (2014) et il présentait un retard
14 global de développement. Une histoire sociale
15 difficile avec multiples traumatismes: abus,
16 abandon, négligence, une myriade de signalements en
17 Protection de la jeunesse dus à, probablement,
18 l'épuisement de la famille, l'incapacité de la
19 famille à répondre à ses besoins, ou compromissions
20 du développement potentiel de l'enfant. Des
21 troubles langagiers, un trouble déficitaire de
22 l'attention avec hyperactivité. Donc, l'ensemble
23 des démarches ont débuté en deux mille douze (2012)
24 pour un placement à long terme afin de répondre aux
25 nombreux besoins spécifiques du client. Et avec,

1 entre autres, le Centre de réadaptation de l'Ouest
2 de Montréal. Après de nombreuses discussions et
3 échanges, le personnel du CROM nous a informé qu'il
4 serait finalement possible d'admettre T.A. sous
5 condition d'un engagement monétaire de plus de cent
6 cinquante mille dollars (150 000 \$); la
7 (inaudible). Évidemment, vous comprendrez que,
8 avec la position qu'on avait développée à la Régie
9 régionale, on a refusé de mettre au-devant des
10 besoins du client les considérations financières.
11 Il y a eu des échanges *a posteriori* de ce refus.
12 J'ai eu, entre autres, des échanges auprès d'un DSP
13 du CROM à ce niveau. Et cette personne a laissé un
14 message sur ma boîte vocale que j'aimerais faire
15 entendre à la Commission, s'il vous plaît.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Oui.

18 **M. YOAN GIRARD :**

19 Anne-Marie. (Diffusion du message téléphonique
20 laissé par un DSP du CROM – une voix masculine non
21 identifiée) :

22 « (...) du Centre de réadaptation de
23 l'Ouest de Montréal. Je vous téléphone
24 concernant votre *email* que vous avez
25 envoyé à mon employé (...). Je comprends

1 qu'il y a des négociations qui continuent
2 sur ce sujet-là et puis si un jour c'est
3 réglé ces affaires-là et puis l'Agence...
4 ça va être des transferts d'argent ente
5 les Agences, c'est parfait pour moi. Le
6 seul problème que - c'est que les travaux
7 sont pas finalisés. Jusqu'à tant que les
8 travaux sont pas finalisés et puis nous,
9 on n'a pas une autorisation de votre part
10 que tu vas prendre la responsabilité
11 financière pour le placement de cette
12 cliente-là, on procédera pas. Juste pour
13 vous dire, là, on a planifié de rentrer
14 cette cliente-là, de votre secteur, le...
15 mercredi prochain. Si vous voulez
16 changer votre avis, on va faire ça.
17 Sinon, on va avancer avec une autre
18 cliente d'un autre secteur qui sont
19 d'accord avec les coûts et qui seront
20 responsables pour ces coûts-là. Je
21 comprends votre point et puis je suis
22 aussi sensible à votre point. Mais
23 aussi, de notre secteur, on n'est pas
24 financés pour prendre des clientes de
25 partout en Québec. On n'a pas de mandat

1 anglophone juste parce qu'on est le plus
2 grand centre anglophone en Québec. On
3 n'a pas le mandat ni le budget pour cette
4 fonction-là. On a plus qu'une centaine
5 de contrats d'achat de services
6 résidentiels exactement comme celui-là
7 pour des clientes qui ont besoin de
8 services résidentiels en anglais. Et
9 puis on utilise les fonds qu'on ramasse
10 par les dix pour cent (10 %)
11 administratifs qu'on charge pour donner
12 des services dans notre secteur. C'est
13 une manière pour nous de sauver vos
14 problèmes et aussi de nous aider avec nos
15 problèmes comme les attentes de cinq cent
16 quinze (515) personnes sans aucun service
17 depuis le premier (1^{er}) avril. Et tu peux
18 vérifier tout ça dans notre rapport
19 annuel en ligne. Anyway. So, si vous
20 avez des autres clarifications, tu peux
21 me rejoindre. Mon nom c'est (...). Je
22 suis le directeur des services
23 professionnels par intérim, et aussi
24 responsable pour l'accès et l'admission à
25 notre centre. »

1 Donc, vous comprendrez que ma surprise est
2 grande quand je me fais répondre par un DSP d'un
3 établissement : payez ou sinon, votre client ne
4 rentrera pas et on va donner votre place à
5 quelqu'un d'autre. La dernière fois que j'ai
6 regardé, le Nunavik était encore au Québec. On
7 était encore des Québécois, peu importe la couleur,
8 peu importe ce que Minnie porte, elle a droit à
9 l'accès aux services, au même titre que n'importe
10 qui d'autre.

11 C'est, pour moi, une discrimination basée sur
12 l'ethnicité, la provenance de la région. En tant
13 que Québécois, encore là, je suis vraiment pas fier
14 de notre population à ce niveau-là et de notre
15 gouvernement. Pour moi, c'est un préjudice grave
16 qu'on devrait prévenir et surtout empêcher. On
17 s'entend que c'est un DSP. La connaissance de la
18 LSSSS, en tant que directeur, on devrait tous la
19 connaître de A à Z. Et puis, le principe même de
20 la LSSSS qui garantit l'accès universel aux
21 services, c'est pour tous. C'est pas parce que tu
22 viens de Montréal que tu as accès à des services.
23 Et puis c'est pas parce que tu parles inuktitut que
24 tu devrais être moins bien traité qu'un autre.
25 *A posteriori* de ce téléphone-là, je vous avoue que,

1 encore une fois, on est remonté au ministère de la
2 Santé et des Services sociaux. J'ai dû interpellier
3 ce ministre adjoint, monsieur Pierre Lafleur, pour
4 faire débloquent le processus. Et le jeune a été
5 rentré, un mois, *a posteriori* que monsieur Pierre
6 Lafleur est intervenu auprès du CROM. Il y a
7 aucune raison pourquoi on est obligé de faire
8 toutes ces démarches-là pour en arriver à un simple
9 placement d'un client qui, lui, ne demande que de
10 recevoir les services auxquels il a droit.

11 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 En pratique, pour le cas de T.A. qui a été placé
13 après l'intervention d'un sous-ministre, est-ce que
14 le placement s'est accompagné de facturation ou ç'a
15 été, finalement, un placement qui n'a pas eu de
16 facturation?

17 **M. YOAN GIRARD :**

18 C'est évidemment un placement qui n'a pas eu de
19 facturation, mais au moment où on se parle
20 aujourd'hui, on reçoit toujours des facturations du
21 CROM, nonobstant toutes les discussions qu'on a
22 eues. On a fait tout simplement pas que – on a
23 fait tout simplement que ne pas les réconcilier à
24 travers nos comptes d'activités. Là, quand je
25 parle du CROM aujourd'hui, je parle du CIUSSS de

1 l'Ouest de Montréal. Malgré que, aujourd'hui, et
2 v'là deux semaines, on a eu encore une rencontre et
3 on désire... Bon, on va pouvoir en conclure, avec
4 ça – et Minnie va pouvoir renchérir à ce niveau –
5 on a une vision à court, moyen, et long terme pour
6 prévenir ce type de cas là.

7 C'est clair qu'à court terme, on n'aura pas
8 les ressources nécessaires au Nunavik. Ça fait que
9 c'est clair qu'on doit faire la balance entre les
10 services adaptés culturellement versus les services
11 en termes de besoins physiques et intellectuels.
12 On va essayer de trouver un juste milieu entre
13 tous; s'assurer probablement d'avoir un corridor de
14 services officiels avec une organisation. Peut-
15 être le CIUSSS de l'Ouest de Montréal parce que
16 c'est un corridor naturel pour nous. Il y a des
17 discussions à y avoir. Mais c'est clair qu'on va
18 s'assurer que le Nunavik puisse avoir des
19 intervenants même à l'intérieur de ce corridor de
20 services là qui va s'assurer d'avoir minimalement
21 des services culturellement adaptés. Et puis là,
22 on parle de gros minimum, là. On parle pas d'avoir
23 des services surspécialisés. C'est clair que les
24 infirmiers et les infirmières vont toujours être
25 des personnes extérieures au Nunavik.

1 Au-delà de, à moyen et long terme, notre but,
2 c'est vraiment de rapatrier ces clientèles-là.
3 Mais encore aujourd'hui, on dresse le constat qu'on
4 va devoir faire une étude individuelle de chacun
5 des cas parce qu'on va peut-être créer plus de
6 problématique si on les rapatrie, malheureusement,
7 au Nord, pour différentes raisons comme je vous
8 expliquais : que la personne ne parle plus
9 inuktitut; elle n'a plus aucun contact.

10 C'est clair que, si on la rapatrie au Nord, on
11 va probablement induire un nouveau traumatisme à
12 cette personne-là, sur laquelle on juge qu'on a
13 déjà été assez en défaut et puis qu'on devrait
14 minimiser les dangers et puis les problématiques
15 qu'on va créer, nous-mêmes, à cette personne-là.
16 Donc en conclusion, j'inviterais Minnie de conclure
17 sur ce sujet plus ou moins facile, je vous l'avoue.
18 Mais bon. Minnie.

19
20
21
22
23
24
25

1 **Mme MINNIE GREY:**

2 Thank you, Yoan. I'll make it very short. I think
3 it's very clear as to the situation we have found
4 ourselves in. We are talking about people that
5 have families, children of parents that love them.
6 And they went away as very young children. I know
7 some families who visit their son or daughters.
8 And, you know, once in a while, I'll ask : "How old
9 is he now?" And they tell me: "Well, he's almost
10 thirty (30)". You know, it's... And I recall when
11 they sent their baby away because he needed special
12 care. So, but they still love him; he is still
13 part of them. So they go; they visit them.
14 You know, but part... Visiting and keeping links
15 in that way is different from being around them.
16 Even if you cannot care for them, yourself, because
17 of their special needs. But at least, have them
18 close by so you can drop in on them and maybe bring
19 them a bowl of caribou soup, you know, which they
20 can't get here; or maybe a piece of frozen fish
21 that they can't get here. And maybe be able to
22 make them clothing that they can wear.
23 It's all part of that person. But he and she
24 can't get that care up there; so they have to be
25 here. So we have to find that balance. And

1 because we're just talking about these clients.
2 There's, with more and more challenges coming, and
3 with more and more physical and mental disabilities
4 being prevalent in our communities, we need to find
5 a way to give these services.

6 So our global objective would be to provide
7 universal access to health and social services in
8 Nunavik for the short-term and medium-long-term.
9 And offer a full range of those proximity services
10 culturally relevant for us, Nunavik Inuits.
11 It's been far too long. You know, the city how we
12 used to come by and take our people away because
13 they TB and they died and would... To this day,
14 people are still suffering about where they're
15 going to find their loved ones' graves; where did
16 they die? Were they in Hamilton? Were they in
17 Roberval? Were they in Chicoutimi? My own aunt, I
18 found her in Maxville, ten (10) years ago. And
19 these are continuing to plague us every day. And
20 even though we even lost a few that went through
21 the cracks, in this day and age, even though we
22 know where they are now, we need them closer to us.
23 So, we want to ensure that the Quebec Government
24 will hear us and will support us, the Regional
25 Board of Health and Social Services, in the

1 development of the health and social services
2 offered within Nunavik. To have... to be able to
3 provide the services without having to have our
4 families separated, or having our children sent
5 away, and live amongst strangers. Thank you.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Autre chose? Nakurmiik.

8 Des questions, Maître Barry-Gosselin? Some
9 questions?

10 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 J'ai posé mes questions en cours de présentation,
12 Monsieur le Commissaire. Je n'aurai plus de
13 questions. C'est complet pour moi. Merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Maître Arteau, des choses à ajouter?

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

2 Bien peut-être un ou deux (2) points de
3 clarification, en fait. Yoan, j'aimerais que tu
4 expliques, en fait, la raison pour laquelle le CROM
5 facture la Régie de la Santé. Est-ce que c'est
6 parce que les lits que nos clients occupent dans
7 leur établissement ne sont pas, par ailleurs,
8 subventionnés par le ministère?

9 **M. YOAN GIRARD :**

10 C'est clair que les lits que nos clients occupent,
11 c'est des développements de lits. Mais à chaque
12 année, à l'intérieur des postes budgétaires, il est
13 prévu des accroissements de population à
14 l'intérieur de nos budgets. Donc, des
15 augmentations de lits.

16 À savoir – j'ai pas le *fine tuning* de tout
17 ça –, mais c'est clair qu'il y a des développements
18 de lits à l'intérieur de l'ensemble du *pool*, de
19 l'ensemble des lits disponibles pour le CROM. À
20 savoir si on prend l'ensemble des développements;
21 j'ai pas le fin détail à ce niveau-là, mais c'est
22 clair qu'on fait partie de l'ensemble de la
23 question.

24 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

25 Un autre élément sur lequel j'aimerais que tu

1 reviennes, c'est l'audit qui a été demandé par le
2 ministère. Je comprends que le document n'est pas
3 encore déposé; on va être assez général là-dessus.
4 Mais la situation qui m'intéresse, c'est l'arrêt...
5 D'abord, c'est le ministère qui a commandé cet
6 audit-là, qui a payé pour que l'audit se réalise.
7 Et une fois que l'audit a été réalisé – moi,
8 évidemment, je n'étais pas là – quelle a été la
9 réaction du ministère? Est-ce qu'on a réagi comme
10 étant outré de ces résultats-là? Comment on a
11 réagi?

12 **M. YOAN GIRARD :**

13 Je vais parler de la réaction du ministère; je
14 parlerai de notre réaction, *a posteriori*. Pour le
15 ministère, la problématique de la facturation
16 inter-établissements dans notre région, c'est une
17 patate chaude. C'est un problème – bon, selon
18 notre perception, encore là; ça n'oblige que nous –
19 qui, pour la partie financière du ministère de la
20 Santé et des services sociaux, va avoir un impact
21 certain sur des budgets d'opération. Parce que,
22 bon – on ne se le cachera pas et je vous l'ai
23 mentionné – le Nunavik était-il la vache à lait de
24 certaines organisations? Je vous en fais
25 l'affirmation aujourd'hui. Donc, on faisait partie

1 de la question budgétaire à la fin de l'année, au
2 mois de mars. À savoir combien on va recevoir du
3 Nunavik cette année? Est-ce qu'on a un trou
4 budgétaire ou non? Malheureusement, j'ai des
5 expériences qui teintent ma perception parce que,
6 bon, un exemple que je vous apporte, à la fin mars,
7 on fait une demande pour recevoir un client. On
8 m'arrive avec un contrat de trois cent mille
9 dollars (300 000 \$), juste. Pas une cente de moins
10 que trois cent mille dollars (300 000 \$). Moi, en
11 tant que dirigeant, ça m'interpelle. Ça me dit:
12 est-ce que les finances n'ont pas tout simplement
13 regardé leurs budgets – et puis là, encore là,
14 c'est une prétention – et dire: « Bon, on a un trou
15 de trois cent mille (300 000 \$) cette année,
16 messieurs. Comment on le règle? J'ai une idée :
17 On va admettre un client du Nunavik; on va charger
18 trois cent mille (300 000 \$). Ça va être réglé. »
19 Avec les facturations précédentes qu'on avait eues,
20 j'étais à même de constater le fait que, bon, je
21 pense que le comptable qui a fait l'exercice, si
22 jamais il est arrivé à trois cent mille (300 000 \$)
23 juste, je lui aurais suggéré d'aller se chercher un
24 6/49. Ça arrive très très peu souvent. C'est pas
25 le cas. C'est une prétention. J'ai pas la

1 prétention de dire que c'est la vérité pure et
2 absolue, mais c'est le constat que, de notre côté,
3 on en avait. C'est clair que le ministère de la
4 Santé et des Services sociaux ne veut pas se
5 ramasser avec un établissement déficitaire versus
6 un autre qui va être en surplus budgétaire. Pour
7 moi, on doit se projeter à l'extérieur de ce
8 constat-là et puis se dire : est-ce que les
9 services de santé et de services sociaux sont
10 répondus, et les besoins des clients sont répondus?
11 Après ça, on pourra appliquer les fameuses
12 questions financières et puis là, on va
13 pratiquement même dans l'arrêt *Jordan*. Mais ça,
14 c'est autre chose.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Quelque chose d'autre? Something else?

17 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

18 Pas de mon côté.

19 **Mme MINNIE GREY :**

20 Just very quickly. As you saw in the presentation,
21 this goes back a number of years. But since I've
22 been back in this position, I've been back five
23 years. In two thousand thirteen (2013), I took the
24 opportunity with all this, you know... we took our
25 own initiative to look at: okay, how much are we

1 paying? and you know, as you saw in those figures.
2 So we took it directly to the Ministry and showed
3 them: "Look, this is what we are finding out." So
4 this gave them the incentive to: "Oh, okay, well
5 maybe we should do our own audit." So that's what
6 happened.

7 But, since two thousand and thirteen (2013),
8 it has been an ongoing repetitive going-around-in-
9 circles on this subject. Because, in two thousand
10 thirteen (2013), I was on a conference call – in
11 June, two thousand thirteen (2013) to be exact – I
12 was in a meeting somewhere. I was very urgent; I
13 had to be on a conference call. So I went. It was
14 at that time we were told: "Okay. Once you pay
15 this amount pertaining to the previous, that's it;
16 no more billing."

17 The following fiscal year comes around,
18 there's another bill. So it's just one of those
19 things where, O.K. I thought we settled this. And
20 last year, just before Christmas, I received... I
21 made some more interventions with the Ministry and
22 I was told... And they gave me: "Okay, let's
23 settle it this way." And I said: "I'm not going
24 to agree to any settling until I see in writing.
25 Okay, what are my options?"

1 So, I was given options. I chose the best options
2 for us and then, another year later, we get a
3 letter from the Ministry of Finance saying: Oh, you
4 still owe this amount. So when it is all going to
5 end? And this is... we are talking about our
6 clients.

7 As one point, you know, we don't want to
8 sound, you know, impolite but we started to think
9 that we were the greatest milking cow here, when it
10 comes to giving money.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Oui, Maître Barry-Gosselin?

13 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

14 Si vous me permettez, juste une question. Peut-
15 être maître Arteau pourra y répondre. Évidemment,
16 il y a la question dans le domaine de la santé, le
17 financement par le Fédéral, dans certains cas, pour
18 les Premières Nations. Et je voudrais qu'il y ait
19 peut-être une explication qui soit donnée sur la
20 distinction entre le financement fédéral pour les
21 Inuit et les Premières Nations. Parce que, encore
22 une fois, comme le disait maître Arteau – Monsieur
23 le Commissaire, je suis convaincue que vous le
24 savez très bien –, mais il y a aussi une vocation
25 d'éducation dans le cadre de la Commission

1 d'enquête. Je pense qu'on pourrait peut-être avoir
2 un deux minutes sur ce sujet-là, Maître Arteau, si
3 vous êtes confortable.

4 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

5 Oui. Tout à fait. Absolument. Oui, oui, tout à
6 fait. Effectivement, la situation est complètement
7 différente pour ce qui est des gens qui sont sous
8 la *Loi sur les Indiens*, en fait, et les Inuit. Et
9 souvent, les gens confondent les deux. Ils vont
10 souvent dire « Premières Nations »; on pense que ça
11 inclut les Inuit, et tout ça. C'est pas le cas.
12 Donc, les Inuit, j'en ai parlé tantôt. On fait le
13 choix de se placer sous l'Assemblée nationale du
14 Québec, si on veut, en quelque sorte. Ou en tout
15 cas, de rester avec des organisations publiques.
16 Et ça, ça a des conséquences, bien sûr, entre
17 autres pour la santé. C'est-à-dire que le Québec
18 reçoit une part d'argent du Fédéral pour ce qu'on
19 appelle les services assurés non assurés. On va
20 convenir ensemble que c'est un drôle de vocabulaire
21 le « service assuré non assuré ». En fait, c'est
22 des services auxquels vous et moi on n'a pas accès
23 en vertu de la RAMQ, mais auxquels les Inuit, eux,
24 ont accès. Et ces services-là sont payés par le
25 Gouvernement fédéral. Là, je tourne les coins

1 ronds, mais je vous donne ça de façon *grosso modo*.
2 C'est le Gouvernement fédéral qui assume les
3 charges de ces frais-là.

4 Pour ce qui est des Premières Nations qui,
5 encore une fois, eux sont sous la *Loi sur les*
6 *Indiens*, l'ensemble des coûts est payé par le
7 Gouvernement fédéral. Alors, c'est complètement
8 différent. Alors, je ne sais s'il y a des gens des
9 Premières Nations au CROM, mais, si c'était le cas,
10 le CROM pourrait facturer le Gouvernement fédéral
11 et le Gouvernement fédéral paierait complètement
12 les coûts qui sont rattachés à ces personnes-là.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Pour les gens assujettis à la *Loi sur les Indiens*,
15 je comprends que vous parlez de l'ensemble des
16 services de santé dans les communautés?

17 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

18 Exactement. Tout à fait.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Pas à l'extérieur?

21 **Me JEAN-FRANÇOIS ARTEAU :**

22 Non. Exactement. C'est ça. Donc, le Fédéral
23 assume la majorité, la très très grande partie de
24 ces coûts-là. Ce qui n'est pas le cas, évidemment,
25 avec les Inuit. Alors, quand le CROM envoie une

1 facture au Nunavik ou, comme on l'a entendu sur
2 l'extrait sonore, on dit: « Bien, on en fait une
3 condition - en quelque sorte - si vous nous payez
4 pas tel montant d'argent, on vous donnera pas le
5 service ». Ça me fait penser à d'autres exemples,
6 mais bon.

7 C'est quand même étonnant que le service de
8 santé dont on s'est doté et dont on est super
9 fiers, les Québécois, et on a tout à fait raison de
10 l'être, est très ouvert et fait en sorte que la
11 richesse personnelle ne détermine plus les services
12 de santé auxquels on aura droit. C'était ça, il y
13 a très longtemps. À l'époque de mes grands-
14 parents, c'était ça. Mes grands-parents étaient
15 pas riches et ils avaient pas accès à des services
16 de santé très très développés. Alors que d'autres
17 avaient accès à ça. On a voulu arrêter ça
18 complètement. Et puis c'est une bonne chose. Et
19 puis, on est fier de ce système-là. Avec monsieur
20 Castonguay, avec toutes sortes gens qui y ont
21 contribué. Et puis, je pense qu'on a raison de
22 l'être.

23 Maintenant, quand on se retrouve aujourd'hui,
24 en deux mille dix-huit (2018) et qu'on voit qu'un
25 jeune Inuk - par exemple, avec les initiales T.A. -

1 devient un poste budgétaire d'une matrice
2 comptable, et que si on ne fait pas un chèque de
3 cent cinquante mille (150 000 \$), de deux cent
4 mille (200 000 \$), de trois cent mille (300 000 \$),
5 on va pas lui donner des services de santé, moi, je
6 comprends pas là. Parce que le système de santé
7 qu'on s'est donné voulait justement éviter ces
8 exemples-là. Et puis, on retourne encore en
9 arrière, dans les années trente ('30), quarante
10 ('40), cinquante ('50). Je pense qu'on mérite tous
11 mieux que cela, en quelque sorte. Et puis, le
12 ministère est très au courant de ça. On a fait
13 appel au ministère souvent. Il faut que ça cesse.
14 C'est pas permis au Québec de faire ça. Il faut
15 que ça cesse tout simplement, là. Merci.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Autre chose, Maître Barry-Gosselin?

18 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19 J'aurai des pièces, mais je vais laisser mes
20 confrères et mes consoeurs, s'ils ont des
21 questions. J'aurai des Pièces ensuite à produire.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Maître Boucher? Maître Robillard?

24 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER,**

25 **POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC :**

1 Nous prenons bonne note du témoignage qu'on vient
2 d'entendre et on va se réserver le droit
3 ultérieurement peut-être d'apporter des précisions
4 ou des ajustements à ce qu'on a entendu, Monsieur
5 le Commissaire.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 C'est bienvenu. Nous essayons de comprendre
8 l'ensemble des situations et tenter de faire en
9 sorte que les gens soient servis le mieux possible.
10 On compte sur vous pour ça.
11 Maître Laganière?

12 **Me MAXIME LAGANIÈRE,**

13 **POUR LA DIRECTION DES POURSUITES CRIMINELLES ET**

14 **PÉNALES :**

15 Je n'aurai aucune question, Monsieur le
16 Commissaire.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Aucune question. Ce qui va clore la session ce
19 matin?

20 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

21 Mes pièces.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Avec vos pièces. Allez-y.

24 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 S'il vous plaît. Donc, j'ai plusieurs pièces à

1 déposer aujourd'hui, Monsieur le Commissaire, et
2 puis j'aurai un commentaire sur l'audit dont il a
3 été question, en fait, dans quelques minutes.
4 La première présentation qui a été faite par
5 monsieur Jean-Étienne Bégin – donc, la première
6 présentation, Madame la Greffière – sous P-347.
7 J'ai bien le bon numéro? Merci.

8 **- PIÈCE COTÉE P-347 -**

9 La présentation de monsieur Girard qu'on vient
10 d'entendre – donc la présentation PowerPoint – sous
11 P-348.

12 **- PIÈCE COTÉE P-348 -**

13 À la page 7 de la présentation de monsieur
14 Girard, il y avait une référence à une circulaire
15 qui venait du ministère de la Santé et des Services
16 sociaux. On parlait précisément de la circulaire
17 2014-012.

18 Sous P-349, je vais déposer cette circulaire-
19 là qui vient du sous-ministre associé aux services
20 sociaux, qui a le numéro 2014-012.

21 **- PIÈCE COTÉE P-349 -**

22 Sous P-350, je vais déposer en liasse trois
23 (3) documents qui étaient également référés à la
24 page 7 de la même présentation PowerPoint, qui est
25 une correspondance de la sous-ministre adjointe au

1 représentantes du Procureur général, ce matin. Et
2 je le transmettrai aux autres parties également,
3 pour commentaires avant dépôt. Donc, à ce stade-ci
4 je le possède, mais je le coterai sous E-351 avec,
5 je l'espère, pas de débat. Mais on verra
6 ultérieurement.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, je comprends qu'on y reviendra
9 ultérieurement.

10 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 On y reviendra. Et, finalement, pas en lien avec
12 les témoignages de ce matin, mais plutôt en lien
13 avec un témoignage qu'on a entendu au mois de
14 janvier – le vingt-deux (22) janvier à Val-d'Or –
15 du chef Denis Mestenapéo de la communauté de Pakua
16 Shipi. Lors de cette présentation-là, il y avait
17 eu référence à la sécurité publique et les services
18 policiers. Et on m'a transmis, en fait, un
19 document qui s'intitule, « Le Plan organisationnel
20 de la sécurité publique de Pakua Shipi », qui a été
21 rédigé par monsieur Mario Mongeon qui est le
22 directeur de la Sécurité publique de cette
23 communauté-là, en mars deux mille dix-sept (2017).
24 Et j'ai pris connaissance du dossier. Je pense que
25 c'est tout à fait pertinent aux travaux de la

1 Commission de déposer ce document-là. Donc, je lui
2 donnerais la cote P-352. Et pour Madame la
3 Greffière, je voudrais qu'il soit relié au
4 témoignage du chef Mestenapéo du vingt-deux (22)
5 janvier.

6 - PIÈCE COTÉE P-352 -

7 Et ça compléterait, Monsieur le Commissaire,
8 pour le bloc de ce matin. Comme je vous l'ai
9 indiqué, cet après-midi, on continuera vers treize
10 heures trente (13h30) - treize heures quarante-cinq
11 (13h45), avec le témoignage d'une citoyenne qui va
12 rapporter le vécu qu'elle a eu à travers un service
13 public. Et ce sera maître Crépeau qui prendra le
14 relais pour les procureurs de la Commission.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Je comprends que ce sera treize heures quarante-
17 cinq (13h45)?

18 **M^e MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19 Oui. Bien, je pense que c'est plus raisonnable
20 treize heures quarante-cinq (13h45).

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Alors, à ce stade-ci, si personne n'a rien à
23 ajouter? On a fait le tour?

24 C'est un plaisir pour moi de vous remercier
25 d'avoir fait le voyage, quand même assez loin. On

1 part du Nord, Kuujjuaq. Et de venir ici à Montréal
2 nous présenter des situations; deux en particulier.
3 Une qui concerne le recrutement, le traitement des
4 personnes qui sont soit dans les villages pour y
5 travailler ou qui viennent de l'extérieur, et qui
6 ont des avantages qui sont nettement différents.
7 Je comprends que vous nous exposez que ça crée des
8 difficultés de recrutement au niveau des services
9 de Santé et Services sociaux au Nunavik. Et puis,
10 j'ai bien compris que, si quelqu'un de Kuujjuaq
11 allait travailler à Puvirnituq ou Inukjuak ou
12 Kuujjuarapik ou Kangirsuk, ferait plus de cinquante
13 kilomètres (50 km). Il pourrait bénéficier des
14 avantages, mais ne vivrait pas dans sa communauté.
15 Ce qui... je ne pense pas qu'on puisse demander aux
16 gens changer de communauté, quitter leur milieu,
17 leurs amis, leurs familles pour aller ailleurs.
18 Alors, j'ai compris qu'il y a un problème. Je
19 pense que plusieurs ont dû comprendre; j'espère.
20 Et que, éventuellement, il y aura possibilité
21 d'avoir des solutions parce que vous souhaitez
22 avoir des gens du milieu qui vont travailler avec
23 des gens du milieu, partager la culture, la langue,
24 être capable de... Et j'ai bien compris maître
25 Arteau qui nous dit : « Ce n'est pas que les

1 services sont mal rendus; c'est que ce serait
2 souhaitable de favoriser des gens du milieu, qui
3 sont de la culture, de la langue. Et ce serait
4 encore mieux. » Et d'ailleurs, vous avez plusieurs
5 postes non comblés. J'ai compris qu'il y a une
6 quantité de postes non comblés. Parfois,
7 lorsqu'ils sont comblés, les gens se font offrir
8 autre chose ailleurs. Même au Nunavik, même avec
9 des organisations – que ce soit l'Administration
10 régionale Kativik ou, je ne sais pas, moi, Kativik
11 Regional Police Force, ou d'autres organisations
12 Makivik, les gens quittent les réseaux de santé et
13 y vont. Alors, vous avez un problème de rétention.
14 Alors, on vous a entendus. Et, s'il y a autre
15 chose qui pourrait compléter, ce sera bienvenu.
16 J'ai compris que, dans un deuxième temps, il y a
17 les problèmes d'hébergement à l'extérieur pour
18 certains services très spécialisés. Vous avez
19 comme un conflit où la personne est dans le milieu
20 et vous n'avez pas les services, mais elle vit avec
21 des gens, conserve sa culture et sa langue; ou sort
22 du milieu et se retrouve en déficit culturel et
23 linguistique pour avoir d'autres services et puis,
24 vous recevez la facture en plus.

25 J'ai compris qu'il y a des problèmes à ce

1 sujet-là. J'ai compris qu'il y a des négociations
2 qui se font, il y a des pourparlers. Il y a eu
3 l'intervention d'un sous-ministre, à un moment
4 donné, qui a réglé un problème. Ce n'est pas
5 facile. On vous entend. J'espère que d'autres
6 vous entendent. Et je vais vous souhaiter bonne
7 chance. Je vous remercie beaucoup, beaucoup,
8 beaucoup.

9 Thank you, Madame Grey, for having presented
10 to us the problematic you have in the North.
11 Nakurmiik. You're very welcome and everything
12 else, you'll have, you'll like to let us know, we
13 will receive it.

14 **Mme MINNIE GREY :**

15 Thank you very much. Thanks for having us.
16 Nakurmiik (salutations en Inuktitut).

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Nakurmiik. Et nous ajournons à treize heures
19 quarante-cinq (13h45). Bonne fin de journée.

20 **MADAME LA GREFFIÈRE :**

21 Ajournement des audiences à treize heures quarante-
22 cinq (13h45).

23 SUSPENSION

24 -----

25 REPRISE

1 (CHANGEMENT DE REPRÉSENTATION DU PROCUREUR DE LA
2 COMMISSION - Me Paul Crépeau)

3 **LA GREFFIÈRE :**

4 La commission reprend... Reprend. Excusez.

5 **L'HONORABLE JACQUES VIENS,**

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Alors bonjour. Bienvenue à cet après-midi pour la
8 deuxième partie de la journée. Alors Me Crépeau,
9 vous allez nous présenter vos prochains témoins?

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Exact, Monsieur le Commissaire. Alors vous avez
12 devant vous, madame Martine Weizineau et son ami
13 Ralph Méguish qui était, en fait, son
14 accompagnateur jusqu'à ce matin et monsieur
15 Méguish, lors d'une rencontre, nous traitait de
16 certaines questions qui sont d'intérêt pour les
17 travaux de la Commission au niveau des services
18 publics dans la communauté entre autres
19 d'Opticiwan. Alors je l'ai invité à livrer un
20 court témoignage, lui aussi, à travers le
21 témoignage de madame Weizineau, mais surtout elle
22 qui a une histoire à vous conter, alors je vous
23 propose d'assermenter les deux (2) personnes.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Alors bienvenue, Madame Weizineau, Monsieur

1 Méguish. Alors je vais demander à la greffière de
2 vous assermenter.

3 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

4 Avant, l'identification...

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Ah, l'identification des procureurs? Oui.

7 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

8 Me Crépeau qui vient de se joindre à nous.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors Me Crépeau, j'imagine que vous...

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Alors, je suis là.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 ... prenez la suite de Me Barry-Gosselin?

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Je prends la suite et c'est Paul Crépeau pour la
17 Commission.

18 **M^e DENISE ROBILLARD :**

19 Bonjour, Denise Robillard pour la procureure générale
20 du Québec.

21 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

22 Me Marie-Paule Boucher pour la procureure générale
23 du Québec.

24 **M^e MAXIME LAGANIÈRE :**

25 Maxime Laganière pour le directeur des poursuites

1 criminelles et pénales.

2 **M^e DAVID CODERRE :**

3 Bonjour à tous, David Coderre pour l'association
4 des policières et policiers provinciaux du Québec.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors bienvenue à vous tous. Évidemment, on
7 procède à l'identification. C'est pour des fins de
8 l'enregistrement. Les procureurs, on les connaît.
9 On est toujours heureux de les accueillir. Leur
10 contribution aux travaux de la commission est
11 appréciée.

12 Alors Madame la greffière, vous procédez à
13 l'assermentation des témoins?

14 -----

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Martine Weizineau
2 Citoyenne
3 Assermentée
4
5 Ralph Méguish
6 Citoyen
7 Assermenté

8 -----

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors Me Crépeau, à vous.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Alors madame Weizineau, monsieur Méguish et c'est
13 particulièrement l'histoire de Madame Weizineau,
14 mais comme je vous ai indiqué tout à l'heure,
15 monsieur Méguish, il interviendra à une ou deux (2)
16 reprises. Madame Weizineau, peut-être profitez du
17 début de l'audience juste pour vous présenter.

18 Vous êtes Atikamekw de naissance?

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 Oui.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Et monsieur Méguish aussi?

23 **M. RALPH MÉGUISH :**

24 Oui.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 O.K. Je reviens à vous, Madame Weizineau. Alors
2 Atikamekw de la communauté...

3 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

4 Opticiwan.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Opticiwan où vous êtes venue au monde?

7 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

8 Oui.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Je vous inviterais peut-être à prendre deux (2),
11 trois (3) minutes juste pour nous expliquer un peu
12 votre parcours, votre jeunesse, venue au monde à
13 Opticiwan, votre famille, où vous avez fait votre
14 jeunesse et ça va nous amener assez rapidement dans
15 le débat qui nous amène ici, qui soit dit en
16 passant, Monsieur le Commissaire, je voudrais que
17 les parties le savent. On l'a envoyée dans le RTA.
18 On va traiter d'événements qui se sont produits
19 avant le début de notre mandat, les années
20 quatre-vingt ('80) quatre-vingt-dix ('90), mais qui
21 ont une portée dans notre mandat, alors c'est pour
22 l'élément historique pour amener ce... les
23 événements plus récents. Merci, alors peut-être
24 Madame Weizineau, nous expliquer votre parcours.

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Oui. Moi, je viens d'Opticiwan, la communauté
2 d'Opticiwan qui est au nord de la Mauricie à La
3 Tuque. Puis j'ai grandi là-bas, t'sé, avec ma
4 famille puis on a resté dans le bois. Puis après
5 ça, j'ai été... quand l'école est commencée, j'ai
6 commencé l'école comme tout le monde. Puis après
7 ça, j'ai été... ma mère a eu un ACV puis j'ai été
8 où est-ce que mon père a été obligé de me placer en
9 famille d'accueil dans la famille élargie. T'sé,
10 c'était lui, sa décision à lui, là et puis j'ai
11 resté quelques années dans... chez mon oncle...
12 chez mon oncle où est-ce que ça s'est produit, où
13 j'ai subi des abus sexuels.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 O.K. Alors peut-être juste, justement, pour le
16 replacer, vous avez parlé... vous êtes venue au
17 monde dans une famille qui a été aussi nomade et
18 qui a vécu à Opticiwan.

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 Oui.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Alors vous avez connu la vie traditionnelle...

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 Oui.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 .. des Atikamekw.

2 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

3 Oui.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Et l'école, juste pour les fins de bien suivre
6 l'histoire, vous avez fait votre école, votre
7 scolarité à...

8 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

9 À... J'ai fait ma scolarité, t'sé, ma maternelle à
10 Opticiwan puis à Senneterre aussi, t'sé, que ma
11 tante m'a gardée. Et puis, avec les années, t'sé,
12 je suis retournée à Opticiwan, t'sé, aller vivre
13 avec ma mère. Après ça, je me suis ramassée en
14 centre jeunesse.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 En centre jeunesse.

17 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

18 Oui.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Juste pour qu'on se comprenne bien, quand vous
21 dites que vous avez votre école à Senneterre, ce
22 n'est pas à côté d'Opticiwan?

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 Non.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Vous partiez pour combien de temps quand vous
2 alliez à l'école à Senneterre?

3 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

4 Je suis partie... je suis partie un an de ma
5 communauté. On est partis en... je me souviens
6 qu'on était partis en canot puis après ça, en
7 train. Il fallait prendre le train pour ça parce
8 que les chemins, oui, ils étaient accessibles, mais
9 t'sé, c'était plus facile pour ma tante, là, pour
10 nous rendre là-bas, là, à Senneterre.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Toujours pour qu'on suive bien, peut-être juste
13 nous indiquer l'année, votre date de naissance.
14 Vous êtes née en...

15 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

16 En... premier août soixante-dix-huit ('78).

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Premier août...

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 Premier août soixante-dix-huit ('78).

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Soixante-dix-huit ('78). O.K. On va sauter
23 l'événement dont vous avez parlé. Vous avez parlé
24 d'agression puis on y reviendra...

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Oui.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 ... au moment où vous aurez à le déclarer. Alors
4 peut-être nous expliquer un petit peu, comme votre
5 vie, votre jeunesse, comment ça s'est passé? Vous
6 avez parlé de placement en centre d'accueil.
7 Êtes-vous... voulez-vous nous donner plus de
8 détails sur ce sujet-là?

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Bien moi, j'ai été... j'ai été placé. Je me
11 souviens que j'ai été placé en centre jeunesse à
12 Trois-Rivières qui était Ville-Joie,
13 Saint-Dominique dans ce temps-là. Aujourd'hui qui
14 n'existe plus, là, mais moi, j'étais placée là par
15 le système des services sociaux. Et puis c'était
16 le trente et un (31) janvier quatre-vingt-onze
17 ('91) que je suis rentrée à ma première journée au
18 centre d'accueil puis je suis restée là. J'ai
19 resté... j'ai resté là trois (3) mois. Après ça,
20 six (6) mois puis, t'sé c'était long de même.
21 Après ça un an, mais entre-temps... entre-temps,
22 moi je, t'sé, je faisais des fugues pour
23 retourner... retourner au centre jeunesse où est-ce
24 que, t'sé, j'avais la sécurité là-bas.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Peut-être, justement l'expliquer. Vous faisiez des
2 fugues pour retourner au centre jeunesse.

3 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

4 Oui, oui. Je faisais des fugues...

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Expliquez-nous ça. Pourquoi?

7 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

8 Parce que, pour moi, les familles d'accueil, t'sé,
9 j'associais, moi, les familles d'accueil comme des
10 menaces... comme une menace pour moi, pour mon...
11 t'sé, mon bien-être à moi, là.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Hum-hum.

14 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

15 J'ai associé les familles d'accueil à... à cause
16 des mauvaises expériences que j'ai eues auparavant.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 O.K. Alors vous voulez toujours retourner au
19 centre d'accueil qui est votre sécurité.

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 Oui.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Les... Et là, je pense que vous allez nous amener
24 à une fugue en particulier?

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Oui, oui. J'avais fait... bien, les intervenants
2 étaient tannés de... je fasse, tout le temps, tout
3 le temps des fugues de même. Ils se demandaient
4 pourquoi puis t'sé, finalement, ils ont réussi à me
5 cerner avec la question, puis là, j'ai... t'sé,
6 j'ai dit... je leur ai dit le pourquoi que... t'sé,
7 je voulais tout le temps rester au centre jeunesse.
8 C'est parce que... j'ai dit à cause de ce que
9 j'avais vécu. T'sé, l'agression sexuelle que...
10 l'abus sexuel que j'avais vécu auparavant. Puis je
11 ne voulais pas retourner en famille d'accueil ou
12 quoi que ce soit, nulle part. Puis c'est là que...
13 c'est là qu'on m'a... l'intervenante en question
14 m'avait demandé puis... t'sé de pourquoi puis je
15 lui ai dit la raison. Et puis, ils m'ont
16 demandé... t'sé, ils m'ont dit de t'sé... ils
17 n'avaient pas le choix. Pour vu que... j'avais en
18 bas de quatorze (14) ans, t'sé, la loi obligeait
19 d'avertir les parents de l'événement, ce qui était
20 normal. Puis après ça, j'ai eu une rencontre. J'ai
21 eu ma première rencontre avec... avec mon inter...
22 le responsable du module. Après ça, mon
23 intervenant social, ma TS, mon TS qui était... qui
24 était là dans ce temps-là. Après ça, t'sé, je leur
25 ai raconté de... l'agression qu'ils m'ont eu. Puis

1 là, après ça, ils m'ont fait rencontrer un
2 enquêteur de la communauté d'Opticivan. Puis
3 j'ai... après ça, ils m'ont encore référé à un
4 autre... un autre, c'était la SQ. Un enquêteur de
5 la SQ que je me souviens plus de son nom non plus.
6 En tout cas, j'ai raconté mon histoire à quatre (4)
7 reprises, là. Puis au bout de tout ça, là, sans
8 savoir qu'est-ce qui s'est passé.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Ça fait vingt (20) ans de... ça fait vingt (20) ans
11 de ça?

12 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

13 Ça fait vingt-six (26) ans.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Vingt-six (26) ans.

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 Ça fait vingt-six (26) ans que... ça a pris
18 vingt-six (26) ans pour que je refasse ma plainte
19 au bout de tout ça. Je n'ai jamais eu de
20 nouvelles. On ne m'a jamais dit qu'est-ce qui
21 s'est passé après... après ma plainte puis... Comme
22 si on m'a oublié, comme t'sé... comme un dossier,
23 on met ça en dessous puis on passe à autre chose.
24 C'est comme ça que je me suis sentie.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Alors on va comprendre des détails. Vous, quand
2 vous dites que ça fait vingt-six (26) ans, alors
3 êtes-vous capable de placer à peu près l'événement,
4 à quel moment vous en auriez parlé au centre
5 jeunesse?

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 C'était en... c'était en... j'avais treize (13)
8 ans. J'avais treize (13) ans à cette époque-là
9 quand j'en ai parlé.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Donc autour de mille neuf cent quatre-vingt-onze
12 (1991).

13 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

14 Oui, oui.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 O.K. Alors ça, c'est suite à une fugue. Vous
17 contez ça. Vous vous souvenez de la dame qui était
18 la responsable du centre jeunesse avec qui...

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 Oui.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 ... vous avez parlé?

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 Oui. C'était Pauline Marena.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Madame Marena...

2 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

3 C'était la responsable du module où est-ce que
4 j'étais dans la section.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 O.K. Alors vous lui avez tout conté ça. Est-ce que
7 c'est venu... est-ce que c'est venu facilement, le
8 conter, ou c'est parce que c'est madame Marena qui
9 est allée vous le chercher, là?

10 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

11 Oui. C'était elle qui m'a... avait réussi à me
12 faire parler, mais j'avais peur. J'avais peur d'en
13 parler.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Pourquoi?

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 Parce que tout ce qu'on me... Moi, quand... toute
18 ma jeunesse, quand on me disait de quoi, c'était
19 pour me chicaner. Si je disais de quoi, c'était
20 tout le temps pour me chicaner. Fait que j'ai tout
21 le temps associé à si je dis de quoi, on va me
22 chicaner. Ça fait que c'était plus l'insécurité,
23 là.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Alors vous... puis on verra un peu de ce que vous

1 avez conté, là, mais vous avez conté ça à madame
2 Marenda. Vous nous avez parlé tout à l'heure.
3 Vous n'aviez pas... vous n'aviez pas la crainte que
4 votre père soit informé de ça?

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Oui. Je ne voulais pas que mon père le sache.
7 J'avais peur parce que mon père, lui, il nous
8 faisait tout le temps des peurs à... des peurs
9 quand on était jeunes. Il disait tout le temps
10 « si quelqu'un touche à mes filles, je vais le
11 tuer ». Puis moi, j'ai toujours associé ça aussi à
12 « si je le dis, il va le tuer puis là, ça va être
13 de ma faute si quelqu'un meurt » puis c'était...

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Bon...

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 C'était tout le temps ça.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Alors...

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 Fait que je n'ai jamais voulu en parler auparavant
22 à cause de ça. J'avais peur que mon père soit
23 informé de ce qui m'est arrivé.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Alors je vais, maintenant, peut-être vous ramener.

1 C'est... et je vous laisserai nous donner les
2 détails nécessaires, mais vous avez conté une
3 agression dont vous dites avoir victime. Vous
4 aviez quel âge quand cette agression-là s'est
5 produite?

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 J'avais cinq (5) ans.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Cinq (5) ans.

10 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

11 Cinq (5) ans.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Qui vous place autour de mille neuf cent
14 quatre-vingt-trois (1983), là, bon...

15 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

16 Oui.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Et ça se serait produit, vous dites, dans un
19 milieu, alors dans une... dans une famille
20 d'accueil, mais ce n'était pas un placement, cette
21 famille.

22 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

23 Ce n'était pas un placement par les services
24 sociaux. C'était un placement qui a été pris par
25 mon père.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 O.K. Votre père vous a amené chez quelqu'un, là...

3 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

4 Oui.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Et est-ce que ça s'est produit... puis la personne,
7 puis là, pour les fins de la discussion, on ne fera
8 pas d'identification parce que cette personne-là
9 était mineure à ce moment-là?

10 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

11 Hum-hum. Oui.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 O.K. Alors on va parler de la personne ou... je
14 pense que vous connaissez les initiales de la
15 personne?

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 Oui, oui. J-A.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 J-A. O.K.

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 Oui.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Alors on parle de J-A. Est-ce que J-A était relié
24 à la personne chez qui vous habitiez à ce
25 moment-là?

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 Oui, c'était... il faisait partie de la famille.

3 C'était le fils des personnes... des...

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Chez qui vous habitiez.

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Mon oncle. Oui.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Il y avait combien d'années par... de différence
10 par rapport à vous, cette personne-là?

11 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

12 J'avais cinq (5) ans. Il avait quinze (15) ans.
13 (15), seize (16) ans.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 O.K. Donc beaucoup plus vieux que vous.

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 Oui. Beaucoup plus vieux.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Et bon, alors il y a ces événements-là qui se
20 produisent. En avez-vous déjà parlé entre le
21 moment où ça s'est produit et la fois où c'est
22 sorti au centre d'accueil après votre fugue? En
23 avez-vous déjà parlé qui que ce soit?

24 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

25 Jamais. J'ai toujours... j'ai toujours gardé ça

1 pour moi durant toutes ces années-là, là, mais
2 t'sé, tout en développant des comportements qui
3 étaient destructeurs, là, pour moi.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Alors...

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Où est-ce que je me suis rendue jusqu'à... au
8 centre d'accueil.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Centre d'accueil. Êtes-vous capable de nous donner
11 un peu de... quand vous parlez de comportements
12 destructeurs, qu'est-ce que ça a eu comme
13 conséquences chez vous, cette agression-là?

14 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

15 Moi, qu'est-ce que j'ai eu? J'ai été... j'ai été
16 vers la délinquance où est-ce que j'ai... t'sé,
17 j'ai fait du vandalisme. J'ai fait des vols. J'ai
18 aussi, à neuf (9) ans, j'ai fait ma première
19 tentative de suicide à cause de ça. Puis j'ai
20 aussi... je n'écoutais pas. J'ai défié l'autorité
21 puis t'sé, je n'ai pas... t'sé, j'étais
22 complètement, là, perdue mon chemin, là.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 On revient donc, à ce moment-là, au centre
25 d'accueil. Vous décidez, vous en parlez.

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 Hum-hum.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Est-ce qu'effectivement, les autorités en ont parlé
5 à votre père?

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Oui, oui parce que c'est la seule fois où est-ce
8 que mon père est venu me voir en centre jeunesse.
9 Je n'ai jamais eu de visite de tout le long... tout
10 le long que j'étais au centre jeunesse, là. Je
11 n'ai jamais de visite de mes parents sauf que
12 c'était... la seule fois, c'était là. C'était
13 cette journée-là, là, quand il a su que j'ai été...
14 j'ai été abusée. Mon père est venu avec sa
15 conjointe dans ce temps-là, là.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Alors là, vous dites, vous l'avez conté, là. Vous
18 avez parlé. Vous dites que vous l'aviez conté à ce
19 moment-là à madame Marena?

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 Oui.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 À votre travailleur social?

24 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

25 Oui.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 À qui vous avez raconté cet événement-là après ça?

3 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

4 À l'enquêteur d'Opticiwan qui était... qui était à
5 l'époque Benoît Awashish.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 Alors monsieur Benoît Awashish.

8 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

9 Il avait pris ma déposition au centre jeunesse. Il
10 était venu...

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 O.K. Alors monsieur Awashish prend votre
13 déposition. Vous avez, à ce moment-là, vous nous
14 avez dit à peu près, quoi, treize (13) ans, je
15 pense, là.

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 Oui.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Et vous lui contez tout ça, comment ça s'est passé.

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 Oui.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Après avoir rencontré monsieur Awashish, en
24 avez-vous... vous dites que vous en avez reparlé
25 avec un policier de la Sûreté?

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 Oui, mais ils m'ont dit que la... ils m'ont dit par
3 après, pourvu que c'est... t'sé, que ça fait
4 longtemps de ces événements-là, ils m'ont dit
5 « c'est la SQ qui embarque dans le dossier ».

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 O.K. Et c'est là que vous avez rencontré un
8 policier de la Sûreté?

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Oui.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Vous ne vous souvenez pas de son nom, mais vous lui
13 avez...

14 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

15 Non.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 ... tout conté ça.

18 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

19 Oui. J'ai raconté encore la même histoire, t'sé,
20 que ça fait quatre (4), que c'était douloureux d'en
21 parler à la SQ. Ça a été la dernière fois que
22 j'attendais. Moi, j'attendais des nouvelles puis
23 je n'en ai jamais eu.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Rien depuis mille neuf cent quatre-vingt-onze

1 (1991).

2 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

3 Rien...

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Il ne s'est rien passé.

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Il ne s'est rien passé.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Pas d'écrits, pas de lettres, pas de téléphones.

10 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

11 Rien.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Absolument rien.

14 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

15 Rien. Comme si... moi, je me suis sentie comme si
16 c'était juste pour écouter. T'sé, c'est comme...
17 c'était comme l'humiliation, je peux dire pour moi,
18 là, t'sé, envers moi. C'est comme ça que je me
19 suis sentie. T'sé, qu'il n'est pas... t'sé, on a
20 tout écouté. Bien autrement dit, c'est carrément...
21 c'est comme rire de moi, là, avec mon histoire, là.
22 C'est comme ça que je me suis...

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Vous avez gardé ça tout ce temps-là. Maintenant,
25 je vous pose la question. Je sais que vous étiez

1 mineure, à tout de moins très jeune à ce moment-là.
2 Avez-vous cherché? Avez-vous placé des téléphones?
3 Avez-vous appelé? Avez-vous tenté de vérifier
4 qu'est-ce qui était arrivé avec votre dossier
5 toutes ces années-là?

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Non, je n'ai jamais osé demander parce que j'étais
8 quelqu'un de très renfermé quand j'étais jeune.
9 T'sé, j'ai... ça m'a pris beaucoup de temps à
10 m'exprimer.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Oui.

13 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

14 Puis c'est pour ça que je ne voulais pas en parler.
15 Oui, aujourd'hui. Oui.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Je vous laisse continuer. Je ne voulais pas vous
18 interrompre, mais vous n'avez pas... vous n'en avez
19 pas parlé? Ça n'a jamais sorti?

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 Non.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Alors les années passent. Les années passent et
24 qu'est-ce qui arrive?

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Bien, janvier deux mille seize (2016), c'est là que
2 j'ai refait une plainte où ce que j'ai entendu
3 dire... t'sé, il y avait un jeune en question qui a
4 subi la même chose que moi, par rapport à la même
5 personne puis moi, j'ai tout de suite deviné. J'ai
6 tout de suite deviné c'était qui quand... quand
7 j'ai su c'était qui la personne, là, t'sé. J'étais
8 avec une amie puis elle m'avait dit qu'il s'en
9 allait faire un... appliquer un mandat contre
10 quelqu'un pour attouchements sexuels. J'ai tout de
11 suite nommé le nom.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Vous parlez de J-A?

14 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

15 Oui, J-A. Puis là, il m'a dit... elle, elle
16 pensait que j'ai fouillé dans ses dossiers. J'ai
17 dit non. J'ai dit « c'est le seul... c'est le seul
18 abuseur que je connais dans cet établissement-là
19 qui travaille ». Puis là, il dit « comment ça?
20 Comment ça? » Il me dit ça puis là, j'ai dit...
21 bien, j'ai dit, « c'est parce qu'il m'a déjà abusé
22 quand j'étais jeune, moi aussi ».

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 O.K. Là, on va juste... pour bien expliquer, en
25 deux mille seize (2016), qu'est-ce que vous faites,

1 à ce moment-là? Vous travaillez?

2 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

3 Bien, j'étais animatrice intervenante à la maison
4 des jeunes, affiliée avec les services sociaux
5 d'Opticiwan.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 À la maison des jeunes à Opticiwan?

8 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

9 Oui, oui.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 O.K. Donc vous êtes dans la communauté à ce
12 moment-là...

13 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

14 Oui.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Et comment vous venez qu'à entendre parler, là, de
17 J-A, là puis de la possibilité de l'arrêter?
18 C'est... est-ce que c'est quelqu'un qui vous en
19 parle?

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 Oui parce que moi, j'étais plutôt... t'sé je suis
22 plutôt quelqu'un, t'sé, qui bouche... quelqu'un qui
23 est très à l'aise, t'sé, en milieu de travail puis
24 t'sé. Je vais rentrer quelqu'un, t'sé, je vais
25 être dans son bureau puis justement, t'sé, j'étais

1 en train de déranger la personne, là, en train de
2 travailler puis il s'en allait... il s'en allait,
3 justement, (inaudible)...

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Un mandat contre...

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Un mandat contre la personne.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 O.K.

10 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

11 Puis c'est comme ça que je l'ai su, t'sé? Ce
12 n'était pas intentionnel, là, t'sé....

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 O.K. Ce n'est pas... ce n'est pas votre ami.

15 C'était votre ami, cette personne-là? Ce n'est pas
16 elle qui vous l'a nommée, là.

17 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

18 Non, non.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 C'est vous qui avez deviné que c'était J-A.

21 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

22 Oui, c'est moi. Oui, c'est vraiment moi qui a
23 deviné parce que la personne... oui. C'est trop
24 évident, là, c'était lui dans ma tête, là. T'sé,
25 c'est la seule personne que je connais qui aurait

1 fait des gestes comme ça, là.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 O.K. Alors est-ce que votre ami vous a... vous a
4 effectivement confirmé qu'on parlait du même J-A?

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Oui.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 O.K.

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Oui.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Alors dans le temps, là, bon... votre ami, eux
13 autres, elle va faire son travail. Il y a du
14 travail qu'ils vont faire avec J-A. Vous,
15 qu'est-ce que vous faites par rapport ces
16 événements-là que vous venez d'apprendre ce
17 matin-là, là, que votre ami s'en va arrêter J-A?

18 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

19 Bien, on m'a proposé... on m'avait... elle m'avait
20 posé la question si j'avais déjà porté plainte puis
21 j'ai dit « bien, oui. J'ai déjà porté plainte pis
22 ça... » J'ai dit « ça n'a jamais rien donné ».
23 Puis elle m'a demandé si je voulais reporter
24 plainte. J'ai dit « moi, dans ce temps-là, t'sé,
25 en deux mille seize (2016), là, moi, je ne croyais

1 plus à la justice par rapport à ça, là ». J'ai dit
2 « qu'est-ce que ça donne de porter plainte, t'sé
3 si... »... Ça fait... ça fait longtemps, moi, que
4 j'ai porté plainte, ils n'ont jamais rien fait pour
5 moi puis ils m'ont recommandé... t'sé, elle m'a
6 recommandé de... t'sé « je te conseille de le
7 refaire. Peut-être que le nouveau... avec les
8 nouveaux employés qu'il y a là, aujourd'hui, ça
9 peut peut-être marcher » puis en plus, elle dit
10 « l'enquêteur qui s'occupe de ce dossier-là, il
11 peut... t'sé, il peut être... t'sé, il peut faire
12 avancer les choses ».

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Votre ami, est-ce qu'elle était policière ou elle
15 travaillait avec les policiers?

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 Non, elle était... c'était une intervenante.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Une intervenante.

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 Une intervenante aux services sociaux.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K. Alors votre ami vous donne ces conseils-là.

24 Ça a provoqué de la réflexion que vous avez eue.

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Oui.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Alors qu'est-ce que vous avez pris comme décision?

4 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

5 Bien, ça a pris deux (2) semaines. J'ai attendu
6 deux (2) semaines. J'ai réfléchi deux (2)
7 semaines, là, avant de porter plainte, là puis je
8 pensais beaucoup à la petite fille puis je faisais
9 allusion à ma vie. Comment est-ce que c'était?
10 Qu'est-ce que j'ai eu? Les impacts que j'ai eus...
11 t'sé, dans toute ma vie. Puis là, j'imaginais la
12 petite fille. T'sé, sa vie, comment ça va être
13 plus tard. T'sé, comment est-ce qu'elle va finir
14 si... t'sé? Si personne ne fait rien pour que ça
15 arrête, là...

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Quand vous parlez de la petite fille, on parle de
18 l'autre dossier...

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 D'un autre dossier, oui.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 ... pour lequel J-A allait être arrêté?

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 Oui, où J-A a été arrêté pour la même... le même
25 dossier, là.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Et pour... puis sans rentrer plus loin dans les
3 détails, mais le dénommé J-A travaillait dans le...
4 dans quel domaine en deux mille seize (2016) quand
5 les événements sont arrivés?

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Il travaillait à... il travaillait à l'école, dans
8 une école secondaire.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 À l'école secondaire.

11 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

12 À l'école secondaire, oui.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Alors ça, est-ce que c'est un élément qui vous a
15 fatigué aussi, le fait qu'il soit dans un milieu
16 scolaire?

17 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

18 Oui, oui parce que là, je voyais, t'sé, je me
19 disais... je dis « il y a déjà fait ça puis...
20 t'sé, il travaille avec des jeunes » puis t'sé, je
21 me suis... fait pleins de scènes dans ma tête,
22 t'sé? Il est peut-être... il fait peut-être encore
23 ça puis en tout cas, fait des choses...

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 O.K.

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 Beaucoup de choses.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Alors qu'est-ce que vous avez pris comme décision?

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Bien, j'ai porté plainte. J'ai porté plainte,

7 t'sé, avec... pas trop assurée, là, t'sé « je vais

8 le faire » puis j'étais comme méfiante pareil.

9 Puis là, ça a... t'sé, j'ai rempli ma plainte en

10 janvier deux mille seize (2016) puis... ça fait que

11 là, le mandat a été exécuté trois (3) semaines...

12 trois (3) semaines après...

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Oui.

15 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

16 ... puis où est-ce qu'il a comparu, il a comparu

17 puis après ça, il y a... il y a eu un laps de

18 temps, là, que c'était long, là. C'était long pour

19 que ça enclenche le procès, là. T'sé, j'appelais

20 souvent au procureur... au bureau du procureur à

21 Roberval puis t'sé, je me demandais toujours.

22 T'sé, depuis deux (2) ans, là, t'sé, j'appelais

23 « puis comment ce... qu'est-ce qui se passe? » puis

24 « il est sur mandat, il est sur mandat ». C'était

25 toujours même la réponse qu'on me disait, là.

1 T'sé, ça fait... il a été quasiment un an et demi
2 de temps, là, sur mandat où est-ce que ça... ils
3 n'ont pas appliqué tout de suite l'arrestation,
4 alors qu'il se promenait de même, t'sé, librement,
5 là.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 On va peut-être juste suivre et pour mettre des
8 éléments d'informations dans le dossier. Vous avez
9 porté plainte à la police. Il a été arrêté, vous
10 dites, sur le mandat?

11 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

12 Oui.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Monsieur le Commissaire, j'ai transmis aux
15 participants, le numéro de dossier de la cour à
16 Roberval. Je leur ai transmis l'information et je
17 viens juste de vérifier avant l'audience, cet
18 après-midi. Suite aux procédures, on va en parler
19 brièvement. Il y a eu un verdict de culpabilité
20 qui a été rendu dans les derniers jours à peine et
21 la peine du dénommé J-A est fixée au vingt-huit
22 (28) mai prochain. Alors on peut en parler, là, un
23 peu plus facilement. L'individu a été déclaré
24 coupable. Je l'ai...

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Oui.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 J'ai informé madame Weizineau de ça, juste avant de
4 rentrer en salle d'audience tout à l'heure. Les...
5 je veux que vous nous reparliez un petit peu du
6 processus judiciaire. Alors vous dites que ça a
7 été long. J'aimerais ça que vous parliez. Alors
8 janvier, il y a eu exécution du mandat.

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Oui, où est-ce qu'il a comparu. T'sé, où est-ce
11 qu'il a comparu devant le juge à Roberval puis ils
12 lui ont donné une date pour... t'sé, pour promesse
13 de comparaître?

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Oui.

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 Puis il ne s'est pas présenté. Puis après ça, il y
18 a eu un mandat d'exécuter.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Les... Et vous, vous avez témoigné dans le cours
21 de ce procès-là?

22 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

23 Oui.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Vous souvenez-vous quand?

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 Le vingt-trois (23) novembre deux mille dix-sept
3 (2017), j'ai été témoigné à... j'ai été témoigner à
4 Roberval pour ce dossier-là.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Donc entre le début de janvier deux mille seize
7 (2016) et le vingt-trois (23) novembre deux mille
8 dix-sept (2017), à un moment donné, il y a eu un
9 mandat. Est-ce que vous savez ou... physiquement,
10 là, bon... les mandats, c'était aux policiers à
11 l'exécuter. Est-ce que... où est-ce qu'il était
12 pendant dans ce temps-là, J-A? Pendant la durée où
13 il était recherché sur mandat?

14 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

15 Bien, il était dans la communauté puis il était...
16 t'sé, il se... il a fait sa vie comme tout le
17 monde, là.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Opticiwan. Il ne se cachait pas.

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 Opticiwan. Il ne se cachait pas puis je l'ai
22 rencontré une fois... une fois depuis ma plainte.
23 Je l'avais rencontré... croisé plutôt, croisé, une
24 fois puis j'ai fait des réactions... des réactions
25 quand je l'ai vu, là puis c'est ça, là. Il faisait

1 sa vie bien normale.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 O.K. Alors pendant qu'il est sur mandat dans la
4 communauté d'Opticiwan, vous le croisez sur la rue.

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Oui. La communauté, c'est... d'Opticiwan, il y a
7 trois mille (3 000)... trois mille (3 000)
8 personnes? Trois mille cinq cents (3 500)
9 personnes...

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Population, oui.

12 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

13 ... fait que tout le monde... t'sé, tout le monde
14 sait c'est quoi, c'est qui, c'est l'histoire de
15 qui. T'sé, tout le monde... tout se sait, là-bas.
16 Ça fait que...

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Et vous, tout ce temps-là, vous vous questionniez.
19 Vous vous êtes questionné sur la question de
20 l'exécution du mandat.

21 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

22 Oui.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 À qui en avez-vous parlé? À qui avez-vous posé des
25 questions?

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 J'ai appelé... j'ai demandé à monsieur l'enquêteur
3 qui avait pris le dossier en charge, mon dossier,
4 là.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Ça, c'est monsieur (inaudible), ça?

7 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

8 Oui, monsieur (inaudible) m'avait... t'sé, je lui
9 avais demandé « puis qu'est-ce qui se passe? » puis
10 il a dit « bien... » T'sé, il m'avait dit « t'sé,
11 il est sur mandat » puis après ça, je rappelle
12 « O.K., c'est beau puis quand est-ce que ça va être
13 exécuté? Qu'est-ce qu'il fait? » T'sé? Qu'est-ce
14 qu'il fait? Quand j'ai raccroché, c'est ça que je
15 me disais. Comment ça se fait qu'il n'est pas
16 exécuté, le mandat, s'il n'est pas... t'sé, s'il y
17 a un mandat, comment ça se fait, t'sé, qu'il n'est
18 pas exécuté puis... Après ça, j'ai rappelé une
19 autre fois. Là, c'était un autre enquêteur.
20 J'avais demandé, t'sé lui, il était plus spécialisé
21 aux stupéfiants... aux stupéfiants. Puis lui, il
22 m'a référé aussi au procureur puis là, au
23 procureur, j'appelle puis chaque fois, c'était ça.
24 Ils me disaient tout le temps, là...

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Ça tourne un petit peu en rond.

2 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

3 Oui, oui. Oui, oui.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Puis tout ce temps-là, il se promène en liberté à

6 Opticiwan?

7 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

8 Oui. Jusqu'au mois d'août. Au mois d'août, il

9 aurait été arrêté pour bris de condition.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Oui?

12 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

13 Puis c'est là qu'au mois d'août... au mois d'août,

14 il s'est fait arrêter puis il a été incarcéré

15 depuis puis jusqu'au mois de... au mois de

16 novembre, là, qu'on passe en cour.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Quand vous avez témoigné.

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 Ça avait été remis une fois encore. Je m'étais

21 présentée à Roberval pour le... je pense que

22 c'était le quinze (15) novembre puis le... En tout

23 cas, il y a eu deux (2) dates où est-ce qu'on m'a

24 donné où est-ce que c'était remis. Je m'étais

25 présentée là-bas puis les procureurs m'ont dit

1 « c'est remis. On ne vous a pas... » T'sé, ils
2 ont oublié de m'avertir, là. T'sé, j'ai fait une
3 journée de voyage pour me rendre là puis pour me
4 faire dire que ça a été remis au vingt-trois (23)
5 novembre où est-ce qu'on est allés en procès...

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 En passant, la distance ou la durée de temps pour
8 partir d'Opticiwan pour aller... la cour, c'est
9 Roberval?

10 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

11 Oui.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Alors c'est quelle distance? Ou en temps, ça prend
14 combien de temps?

15 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

16 Bien moi, je suis partie de Trois-Rivières pour me
17 rendre à Québec en autobus. Un transfert à Alma
18 encore en autobus pour me rendre jusqu'à Roberval
19 puis après ça, c'était... c'était trois (3) jours.
20 Je me suis... ça m'a pris trois (3) jours parce que
21 moi, je n'ai pas d'auto...

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K.

24 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

25 ... puis c'était au niveau financier aussi, là. Je

1 ne pouvais pas trop me permettre de me payer direct
2 un autobus aussi, le retour, là. Ça fait que ça
3 m'a pris trois (3) jours à...

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Je comprends que c'est arrivé deux (2) fois que ça
6 été remis sans que vous soyez avertie?

7 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

8 Oui, mais une fois, ils m'ont... le premier qu'ils
9 ont remis, finalement, ils m'ont dit « on va tout
10 mettre ça, les mêmes charges » parce qu'il y a eu
11 quatre (4) charges contre lui, là. Puis ils l'ont
12 mis tout, finalement, pour le vingt-trois (23)
13 parce que c'était tout cédulé un mois... un
14 mois... un intervalle de trois (3) semaines... de
15 trois (3) semaines, je crois.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 O.K. Alors une première fois, ça été remis, mais
18 la deuxième fois, vous avez témoigné.

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 Oui.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Puis la première fois, ça a été remis puis on ne
23 vous avait pas avertie.

24 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

25 Oui.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Mais... puis c'est cette fois-là que ça avait pris,
3 en tout cas, au moins trois (3) jours faire le
4 voyage.

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Oui, oui.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 Les... Et vous avez bien indiqué auparavant, je
9 veux bien le comprendre, là que tout ce temps-là...
10 puis ça, s'est produit au mois d'août avant le mois
11 de novembre, donc au mois d'août deux mille
12 dix-sept (2017)?

13 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

14 Oui.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Ça fait que là, le mandat, il courait depuis deux
17 mille seize (2016), à quelque part, au début deux
18 mille seize jusqu'à deux mille dix-sept (2017).

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 Oui.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Il n'a pas été arrêté. Le mandat n'a pas été
23 exécuté sauf quand on l'a arrêté pour un bris de
24 condition quelconque, là?

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Oui. Oui, oui.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 O.K. S'il n'avait pas eu du bris de condition,
4 peut-être qu'il courrait encore.

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Oui, oui.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 Les... Alors ça, vous... et vous en avez parlé aux
9 policiers, le fait que le mandat n'était pas
10 exécuté tout ce temps-là.

11 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

12 Oui.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 O.K. La question, je vais la poser à ce moment-ci
15 à monsieur Méguish, qui ce matin, m'a... en
16 rencontre, m'a donné des indications. On se parlait
17 de l'exécution des mandats au service de police ou
18 du moins des relations avec le service de police et
19 les citoyens d'Opticiwan. Vous-même, vous êtes
20 originaire d'Opticiwan, monsieur?

21 **M. RALPH MÉGUISH :**

22 Originaire oui, mais pas tout à fait vécu là, tout
23 le temps, là.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 O.K. Résidant une fois de temps en temps.

1 **M. RALPH MÉGUISH :**

2 Disons que quand je retournais sur la réserve, le
3 monde remarquait que j'avais une différence avec
4 eux autres, là.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 O.K. D'autre part, est-ce que vous avez...
7 avez-vous des choses à ajouter sur le fait, le
8 comportement de la police avec des gens de la
9 réserve face aux Autochtones, faces aux
10 allochtones?

11 **M. RALPH MÉGUISH :**

12 Bien, la différence... Bien moi, en fait, j'ai
13 plusieurs démêlés judiciaires, en fait. Je ne
14 m'engage pas, mais c'est du aussi à cause que...
15 c'est du à cause qu'aussi, j'ai souffert de rejet,
16 rejet autrement dit parce que j'ai vécu avec des
17 blancs puis quand je m'en retournais sur la
18 réserve, bien, j'étais un blanc pour eux autres.
19 J'étais comme mêlé. En tout cas, bref, ce n'est
20 pas ça. Non, c'est au niveau des interventions
21 policières que moi, j'ai remarqué beaucoup qu'il y
22 avait, dans la communauté en tant que telle,
23 beaucoup de favoritisme. Puis ce qui arrive dans
24 les communautés, il y a beaucoup de clans *familial*
25 qui se passent. Ça, ça nous a suivis. Ça, c'est

1 encore établi comme des cibles, les services
2 publics, là?

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Oui.

5 **M. RALPH MÉGUISH :**

6 Les cibles d'arrestation, comme on dit, là. Il y a
7 tout le temps une famille, là, autrement dit qui
8 sont tout le temps visés comme la nôtre. Tout le
9 temps, tout le temps. Tout le temps les mêmes qui
10 sont arrêtés, mais alors qu'il y en a d'autres qui
11 font des choses plus graves que nous contre une
12 personne directe, mais qu'eux autres, ils ne sont
13 pas... ils ne sont pas arrêtés. Ils sont délaissés,
14 ils sont... t'sé, ils sont comme (inaudible) là, je
15 veux dire... C'est du favoritisme, autrement dit.
16 C'est comme si...

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Dans certaines familles.

19 **M. RALPH MÉGUISH :**

20 Oui.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Est-ce que c'est le même...

23 **M. RALPH MÉGUISH :**

24 Moi, bien... Moi, la famille d'où je viens, ça a
25 été famille qui a été souvent dénigrée. Tout le

1 temps, tout le temps. Tout le temps jugée pour ça.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Oui.

4 **M. RALPH MÉGUISH :**

5 C'est pour ça que moi, c'est évident que moi, si je
6 fais un petit coup, je vais être la première cible
7 que celui qui a fait le gros coup. Lui, il va être
8 comme...

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 O.K.

11 **M. RALPH MÉGUISH :**

12 T'sé?

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Est-ce que la... et est-ce qu'il y a des
15 distinctions à faire quand on parle... vous parlez
16 de clans ou de favoritisme envers les allochtones
17 puis comme envers les Autochtones. Est-ce que
18 c'est le même comportement des corps de police ou
19 il y a des distinctions que vous voulez apporter
20 là-dessus?

21 **M. RALPH MÉGUISH :**

22 Je ne comprends pas tout à fait le mot allochtone.

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 En voulant dire un Québécois.

25 **M. RALPH MÉGUISH :**

1 Québécois?

2 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

3 Oui.

4 **M. RALPH MÉGUISH :**

5 allochtone...

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Non Autochtone.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Les blancs. Les blancs.

10 **M. RALPH MÉGUISH :**

11 O.K.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Les blancs des Indiens.

14 **M. RALPH MÉGUISH :**

15 La question, c'est?

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Est-ce que vous avez vu des différences de
18 comportements par les corps policiers dans le
19 traitement des dossiers des blancs et des... ceux
20 des Indiens, là? Je le dis comme ça, là, mais...

21 **M. RALPH MÉGUISH :**

22 Ceux-là qui étaient arrêtés, autrement dit...

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Soit arrêtés, mais c'est dans la relation entre les
25 policiers autochtones, la police d'Opticivan vis-à-

1 vis soit les blancs, soit vis-à-vis les Indiens.

2 Écoutez, si vous n'avez rien à ajouter là-dessus,

3 ça va.

4 **M. RALPH MÉGUISH :**

5 C'est parce que je ne saisis pas la question tout à

6 fait.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 En fait, je pense que Me Crépeau vous demande

9 est-ce que les gens sont traités de la même façon.

10 Est-ce que la police à Opticivan traite les

11 Autochtones, les Atikamekw qui demeurent sur la

12 réserve...

13 **M. RALPH MÉGUISH :**

14 Sur la réserve...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 ... de la même façon que les blancs sur la réserve?

17 Je pense que c'est ça, la question.

18 **M. RALPH MÉGUISH :**

19 S'ils les traitent de la même façon?

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Oui. Est-ce que c'est ça? Est-ce que... c'est la

22 question, je pense, de Me Crépeau?

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Oui si vous avez...

25 **M. RALPH MÉGUISH :**

1 Bien, dans quelles circonstances?

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Bien, au niveau de l'exécution des dossiers, des
4 mandats. Si ça ne vous rappelle rien, ça va. Ou à
5 moins que Madame Weizineau, avez-vous quelque
6 chose, vous, à ajouter?

7 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

8 Bien moi, la différence que j'ai vu là-bas,
9 c'est... t'sé, les allochtones, eux autres, ils ne
10 sont pas... t'sé, eux autres, ils ne se sentiront
11 pas concernés. T'sé, ils vont prendre leurs
12 habits. J'ai remarqué, t'sé, les...

13 **M. RALPH MÉGUISH :**

14 O.K. Oui. Je comprends, oui.

15 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

16 Ils vont exécuter, admettons, quand il y a un
17 mandat, ils vont l'exécuter. Ça ne sera pas...
18 tandis que des fois, un Autochtone, t'sé, c'est
19 parce que t'sé, c'est « Ah, c'est l'ami de mon
20 cousin. Je ne l'acquitterai pas tout de suite »
21 puis c'est comme ça, là. Mais plus, je dirais,
22 personnellement, moi, les allochtones... t'sé, dans
23 notre communauté d'Opticiwan, je trouve qu'ils font
24 bien leur travail.

25 **M. RALPH MÉGUISH :**

1 Non, en fait, j'ai un point là-dessus, justement
2 pour dire un peu. Au fait, les allochtones, comme
3 qu'elle dit, les personnes qui viennent de
4 l'extérieur qui viennent travailler chez nous, si
5 je comprends bien, oui. Au début, oui. Eux
6 autres, ils font leurs affaires. Ils se conforment
7 à leurs... t'sé, c'est bien beau, mais il y a des
8 fois, là, ils se connaissent là, mais ils devraient
9 (inaudible) ici entre eux autres, les Autochtones
10 puis les...

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 O.K.

13 **M. RALPH MÉGUISH**

14 À un moment donné, il va y avoir une influence, là,
15 qui va embarquer là-dedans et ça va s'effacer.
16 Comme lui, il vient de... admettons, il vient de
17 Jonquière puis il vient travailler chez nous puis
18 là, qu'il ne connaît personne. Là, à un moment
19 donné, il va connaître la police, mais la police...
20 il va tenter de comme de... t'sé? Moi, c'est comme
21 ça que je remarque ça. Moi, je vois très bien la
22 différence au niveau des arrestations. Comme moi,
23 je vais faire une petite affaire, c'est tout de
24 suite. Tandis qu'un autre, dire « ah, ce n'est pas
25 si pire. Lui, il vit sur la communauté. On le

1 connaît plus ». T'sé? C'est ce que j'ai remarqué.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Merci. Alors je reviens à vous, madame Weizineau.
4 Vous nous avez parlé de... et je voulais savoir
5 comment vous avez perçu votre passage dans le
6 système judiciaire en tant que victime, témoin.
7 Vous avez parlé du mandat dans ce cas-là qui n'a
8 pas été exécuté tout ce temps-là. Outre la
9 question de ce mandat-là, avez-vous des remarques,
10 des choses à nous dire sur la façon dont le système
11 judiciaire vous a traité en tant que victime au
12 niveau de l'information de... pour vous tenir
13 renseigné sur le... sur l'avancement de votre
14 dossier?

15 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

16 Bien, le laps de temps est très long. Je trouve ça
17 très long, moi, quelqu'un qui est... moi, ce que je
18 dénonce plus, là, c'est quand ils mettent un
19 mandat, t'sé puis le temps... t'sé, ils attendent
20 que... t'sé? Qu'ils attendent qu'il fasse une
21 gaffe pour l'exécuter. Moi, c'est ça que je veux
22 dénoncer. T'sé, je veux que... t'sé, j'aimerais
23 ça, moi, je recommande à ce qu'ils... t'sé quand
24 aussitôt qu'il y a un mandat, qu'ils l'appliquent.
25 Pas qu'ils attendent qu'il arrive d'autre chose.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Je comprends que vous trouvez ça plus difficile
3 dans une petite communauté où vous êtes susceptible
4 de rencontrer des gens régulièrement?

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Oui parce que c'est... t'sé, je parle par
7 expérience parce que c'est insécurisant. Depuis ce
8 temps-là, moi, depuis que j'ai fait ma plainte,
9 j'ai quasiment pas retourné dans ma communauté
10 parce que t'sé... les représailles dans ma
11 famille... t'sé? Ça, c'est... j'avais peur puis le
12 fait qu'il soit arrêté aussi. T'sé, le fait que
13 lui a été arrêté t'sé? Bien qu'il se fasse
14 arrêter, je ne me suis pas sentie en sécurité
15 durant ce temps-là, moi. Tout le long, t'sé, j'ai
16 été obligée de... t'sé, j'ai fini mon contrat de
17 peine et de misère, t'sé quand j'ai porté ma
18 plainte là-bas puis après ça, je suis partie tout
19 de suite dans ma communauté. Pourtant, ça faisait
20 des années que je n'avais pas retourné. T'sé,
21 j'étais revenue en ville justement à cause de ça,
22 moi...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Comment vous vous sentez dans la communauté après
25 avoir porté plainte? Et j'imagine que ça finit par

1 se savoir dans la communauté?

2 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

3 Oui, oui.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Est-ce que vous sentez une attitude différente de
6 la part des gens de la communauté face à vous ou
7 si...

8 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

9 Bien, c'est plus...

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Ou ça n'a pas d'impact?

12 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

13 Non, la... t'sé, la communauté en tant que telle
14 t'sé, je ne l'ai pas sentie, mais... t'sé, auprès
15 de ma famille... t'sé, ma famille me parlait. Elle
16 me parlait. Elle était contente de me voir, t'sé?
17 Une revenante puis la fille qui a toujours vécu en
18 ville. Puis tout d'un coup, ils ne me parlent
19 plus. Pourquoi? Parce que j'ai porté... t'sé,
20 j'ai porté plainte puis il y a eu un... t'sé,
21 quelqu'un qui a perdu sa job dans cette histoire-là
22 puis pour moi, c'est tout à fait normal de... t'sé
23 qu'il... comment qu'on dit ça? T'sé, qu'on le
24 suspend parce que c'est quand même... c'est quand
25 même grave ces accusations-là, t'sé? Ce n'est

1 pas... t'sé?

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Je comprends que c'est après que vous portez
4 plainte qu'on cesse que vous parler?

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Oui, oui. En tant que tel, là, t'sé, je parle en
7 tant que victime, là. Moi, je me suis sentie très
8 insécure dans ma communauté après. T'sé, où est-ce
9 que j'étais.... t'sé, j'étais contente de revenir
10 puis je ne m'attendais pas à ce que je porte
11 plainte parce que mes cauchemars reviennent en
12 retournant dans ma communauté, t'sé? Moi, je
13 m'attendais, moi, à aller travailler puis t'sé,
14 d'aller... de voir ma communauté sur une autre
15 forme où est-ce que c'était ça, mais il y a eu
16 quelque chose, là. T'sé à cause... t'sé, ma
17 plainte où est-ce que j'ai dû... j'ai dû renoncer
18 encore à revenir en milieu... t'sé, en milieu
19 urbain pour ma sécurité puis mon bien-être, là.
20 Depuis ce temps-là, je ne suis pas... je ne suis
21 jamais retournée dans ma communauté où est-ce
22 que... t'sé, présentement, moi, j'étudiais en
23 éducation spécialisée puis t'sé, je veux aller
24 travailler dans ma communauté plus tard. Puis
25 j'espère être capable de... t'sé, d'aller...

1 d'affronter encore la réintégration, t'sé, aller me
2 réintégrer auprès d'eux autres, là.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Maintenant que c'est réglé, avez-vous l'impression
5 que ça peut être plus facile?

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Oui, oui, oui. T'sé, oui, il va y avoir une
8 différence, mais ça va être... t'sé, c'est rendu
9 positif. C'est rendu... ça va être positif, là.
10 T'sé, je ne fuirai plus, là, t'sé, comme une
11 peureuse. Pas comme une peureuse, mais comme,
12 t'sé, quelqu'un qui a peur de ce qu'il a vécu
13 là-bas, t'sé. Je peux retourner dans ma communauté
14 à cette heure, t'sé? Avec fierté pareil, là, même
15 si...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Évidemment...

18 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

19 Oui.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... quand je dis que c'est réglé, il reste une
22 étape, là.

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 Oui, oui, oui.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Et peut-être poursuivre sous cette idée-là. Vous
2 l'avez abordée brièvement, mais vous dites que
3 pendant... après que vous ayez porté plainte, en
4 soit, vous avez... votre famille, il n'y a pas eu
5 tellement de support de ce côté-là. Vous, vous
6 n'avez senti ce support-là.

7 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

8 Non, je n'ai pas... je n'ai pas senti de... je n'ai
9 pas eu de soutien de ma famille, moi, quand j'ai
10 porté plainte. T'sé, j'ai été à la cour, tout ça.
11 Je n'ai pas eu... je n'ai pas eu de soutien d'aucun
12 membre de ma famille, que ça soit mon père, mes
13 sœurs. T'sé, mes *mononcles*, mes tantes. T'sé,
14 c'est comme toute personne normale, t'sé, qui
15 vivent une situation de même où ce que, t'sé, les
16 membres de sa famille viennent le soutenir. Moi,
17 je n'ai pas eu ça. Moi, j'ai eu... T'sé, j'ai eu
18 seulement des amis, des bons amis. Puis c'était
19 des collègues, aussi, de travail, là, qui sont
20 venus me soutenir à la place, là, mais c'est ça.
21 Je n'ai pas eu de soutien de ma famille dans toutes
22 mes démarches depuis deux mille seize (2016), là.
23 T'sé, je l'ai fait toute seule puis je suis allée à
24 la cour à toutes les fois toute seule. Je me suis
25 rendue puis... t'sé, la crainte, tout ça. Puis

1 après ça, je me suis revenue ici. En même temps,
2 la rencontre avec la commission puis... t'sé?
3 J'ai... je me suis rendue toute seule ici.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 La... je vous pose la question à froid comme ça.
6 Est-ce que le sujet de l'agression sexuelle, c'est
7 un sujet tabou à Opticiwan? Est-ce que c'est une
8 affaire dont on se parle de la communauté? Vous,
9 vous avez travaillé un peu comme intervenante ou du
10 moins dans...

11 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

12 Bien, depuis quelques années, je trouve, ça
13 commence à se dévoiler. Si je compare aux années
14 d'avant, là, ça commence à se dévoiler, mais dans
15 certaines familles comme ma famille paternelle où
16 est-ce que c'est vraiment tabou encore...

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 O.K.

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 ... des histoires d'inceste ou d'abus, là.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 On...

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 Souvent, c'est... souvent, les personnes qui sont
25 accusées d'agression sexuelle, t'sé, c'est eux

1 autres qui se font faire, t'sé. C'est eux autres,
2 la victime. C'est les agresseurs, les victimes.
3 Puis je parle aussi... comme une cousine à moi,
4 c'est ça qui est arrivé, elle aussi. T'sé, elle a
5 porté plainte puis c'est ça qui... c'était elle la
6 méchante. Pourtant, c'est elle, la victime puis
7 c'est l'agresseur qui est... t'sé qui se fait
8 donner des petits coups, pauvre petit.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Avez-vous une explication? Savez-vous pourquoi on
11 a... il y a ces réactions-là à Opticiwan, entre
12 autres, dans une communauté que vous connaissez?
13 Pourquoi on tend à protéger... je dis « protéger »
14 entre guillemets, là, mais pourquoi on tend de
15 protéger l'agresseur? Est-ce qu'il y a une raison
16 que vous voyez?

17 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

18 Je n'ai jamais compris. Je n'ai jamais compris le
19 pourquoi de ça. T'sé, même des fois, j'y pense,
20 là. T'sé, je tombe quasiment en bas de ma chaise
21 quand j'y pense. T'sé? Pourquoi encore? C'est
22 quelque chose que je ne comprends pas encore.
23 Pourquoi? Comment que ça se fait qu'ils... t'sé,
24 que ce n'est pas... pourquoi pas, t'sé, amener les
25 agresseurs... les agresseurs dans le chemin de

1 guérison à la place, t'sé? Au lieu de les cacher
2 puis de vivre dans l'ignorance, là. Moi, c'est
3 toujours ça que je me pose la question.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Vous avez parlé de votre famille. On va revenir
6 sur le sujet. Il y a un autre élément dont vous
7 vouliez nous parler concernant une de vos sœurs?

8 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

9 Oui.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 O.K. Alors je vous laisse peut-être nous raconter
12 l'histoire en question.

13 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

14 Ma sœur en question, elle avait porté plainte
15 contre... contre un monsieur pour agression
16 sexuelle. Et qu'est-ce qui est arrivé, c'est que
17 le policier en question... bien, le policier,
18 c'était le... il est rentré en fonction après
19 l'événement. Il est rentré en fonction puis elle,
20 ma sœur, elle a porté plainte en quatre-vingt-
21 quatorze (94), quatre-vingt-quinze (95) environ.
22 Puis elle a rencontré un enquêteur d'Opticiwan qui
23 est Jacques Chachi puis il avait porté plainte
24 contre cette personne-là. Puis quelques années,
25 elle a demandé... t'sé, elle a vécu la même affaire

1 que moi. Elle est allée voir. « Qu'est-ce qui se
2 passe? ». C'est ça qu'elle s'est dit. Elle a
3 demandé « qu'est-ce que... puis mon dossier? » puis
4 elle s'est fait dire que son dossier, il n'existe
5 pas. Il a dit « on n'a pas de dossier pour ça »
6 comme s'il a été détruit... détruit ou quelque
7 chose. Disparu. C'est disparu de même puis...
8 T'sé, son dossier, là... Puis elle n'a jamais
9 voulu reporter plainte parce que présentement, ma
10 petite sœur, elle est dans... t'sé, elle est
11 dans... elle vit dans... elle vit avec ça encore.
12 T'sé, elle est détruite encore, là. T'sé, sa vie
13 est détruite. Je veux dire sa... Elle n'a pas une
14 belle vie en ce moment à cause des répercussions de
15 ça.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Elle ne va pas bien.

18 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

19 Non.

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 Mais d'autre part, avez-vous vérifié avec elle?

22 Est-ce qu'elle vous autorise à... elle vous

23 autorisait à parler de ça?

24 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

25 Oui. Oui, oui. J'ai parlé à... je lui ai parlé

1 hier... avant-hier...

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 O.K.

4 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

5 ... avec elle puis elle m'avait autorisé de dire

6 seulement ça.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 O.K. Alors on va peut-être juste mettre les

9 éléments nécessaires pour bien comprendre. Elle,

10 votre sœur, vous parle d'un événement qui se serait

11 produit à peu près à la même période que vous?

12 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

13 Oui.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 O.K.

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 Oui.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Elle aurait porté plainte. Vous avez parlé de

20 monsieur Jacques Chachi?

21 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

22 Chachi, oui.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Qui était le policier, lui, d'Opticiwan.

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Oui, oui.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Dans votre cas à vous, c'était monsieur...

4 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

5 Benoît Awashish.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 Benoît Awashish. Alors c'était des gens qui
8 étaient à l'époque, policiers à Opticivan.

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Oui.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Et peut-être, la particularité dans le dossier de
13 votre sœur, sans identifier la personne parce que
14 je sais que vous connaissez cette personne-là.

15 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

16 Hum-hum.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Quel était le métier de cette personne-là?

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 Plus tard, lui, il est rentré en fonction en tant
21 que policier.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K. Alors au moment où votre sœur porte la
24 plainte à monsieur Chachi, est-ce que la personne
25 visée par la plainte d'agression est un policier à

1 ce moment-là?

2 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

3 Oui. C'est par après qu'il était policier puis
4 c'est quand il est rentré, lui... t'sé, comme
5 policier que son dossier est disparu
6 mystérieusement, là.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 C'est disparu. Jamais eu de suivi.

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Jamais eu de suivi.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Votre sœur n'en a jamais eu.

13 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

14 Rien. Même pas. Ça ne s'est même pas rendu au
15 procureur.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Lui avez-vous parlé à votre sœur de faire la même
18 démarche que vous, vous avez faite?

19 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

20 Oui.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 C'est-à-dire recommencer aujourd'hui...

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 Oui.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 ... vingt (20) ans après. Et qu'est-ce qu'elle en
2 dit?

3 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

4 Bien elle veut... elle n'est pas prête. Elle n'est
5 pas rendue là puis... t'sé, elle m'a dit... elle
6 dit qu'elle y pense. Elle va y penser, mais je
7 sais qu'elle n'est pas rendue là.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Dans un autre ordre d'idées, si je vous parle des
10 services qui sont accessibles dans la communauté
11 d'Opticiwan. Alors vous, en deux mille seize
12 (2016), vous décidez à nouveau de porter plainte.
13 Est-ce qu'il existe, tout d'abord, des services
14 d'aide aux victimes? Auriez pu... est-ce que vous
15 auriez pu obtenir de l'aide dans la communauté
16 d'Opticiwan pour vous aider à passer à travers
17 cette épreuve-là?

18 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

19 Oui, oui. Il y en a. Il y en a, mais moi, je ne me
20 suis pas servie de ce service-là parce que
21 justement, c'est une petite communauté puis moi,
22 j'ai... moi, ce qui j'avais peur, c'est la
23 confidentialité. T'sé, des intervenantes. T'sé,
24 j'ai peur. T'sé moi, j'avais peur de ce que...
25 t'sé, c'est petit, hein? Puis des fois, là, t'sé,

1 si tu rencontres... tu vas rencontrer... Comme
2 moi, j'ai un membre de ma famille qui était
3 intervenant puis si admettons, j'avais suivi,
4 j'aurais demandé des suivis, t'sé, il aurait pu
5 aussi bien avoir une fuite, t'sé? Après ça, t'sé,
6 tout le monde, ça se propage, là. Moi, c'était
7 plus ça, moi, que je n'ai pas voulu prendre de
8 services dans ma communauté, là. La
9 confidentialité, là.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Alors c'est vraiment une crainte, ça, à ce
12 moment-là, dans la communauté, d'avoir... la
13 confidentialité des dossiers?

14 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

15 Oui.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Est-ce que cette même crainte-là existe aussi...
18 ou par rapport aux autres services publics dont on
19 peut se parler, là, entre autres, peut-être les
20 services sociaux, services de santé. Est-ce que
21 vous avez utilisé de ces services-là dans la
22 communauté? L'avez-vous fait avec confiance?

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 Bien, je sais que les services sociaux, ils ont une
25 confidentialité quand même assez... t'sé, il y a

1 une bonne confidentialité.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 O.K.

4 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

5 Services sociaux, santé et services sociaux, là.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 O.K.

8 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

9 Mais je ne me suis pas... je ne me suis pas
10 servie...

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 O.K. Mais vous n'avez pas de problème avec la...
13 au niveau santé et services sociaux?

14 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

15 Non.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Est-ce que ce sont des services qui sont donnés par
18 la communauté, par le conseil de bande ou en fait,
19 ou si ce sont des services du gouvernement du
20 Québec? Savez-vous?

21 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

22 Santé Canada, je pense que c'est la santé. Santé
23 et services sociaux, donc...

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Bon.

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 C'est eux autres qui...

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Si je vous demandais maintenant, un peu peut-être
5 en guise de conclusion, je sais que vous y avez
6 réfléchi. Si on vous disait aujourd'hui que vous
7 avez le pouvoir des choses. O.K.? Le pouvoir
8 quasiment illimité, là. Dans un monde idéal,
9 qu'est-ce qu'on peut imaginer qu'on pourrait faire
10 et, je pense, spécifiquement dans votre communauté,
11 là, chez les Atikamekw d'Opticivan. Pour améliorer
12 les services qu'on va donner à la population
13 autochtone, voyez-vous des choses ou des messages à
14 dire à Monsieur le Commissaire?

15 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

16 Bien, moi, qu'est-ce que je veux? Qu'est-ce que
17 j'améliorerais? Ça serait les exécutions des
18 mandats. Ça, là... puis la durée de... t'sé, de...
19 comme mon dossier, moi, t'sé, ça a duré deux (2)
20 ans pour un cas d'agression sexuelle puis... t'sé?
21 Ils devraient... ils devraient plus minimiser ça
22 plus à... t'sé? Ils ne devraient pas mettre trop
23 de temps à l'exécuter, à tout exécuter ça. Parce
24 que t'sé, en tant que victime, c'est assez
25 stressant puis c'est assez stressant pour moi parce

1 que moi, t'sé... En tant que victime, j'ai
2 impacté, moi aussi, du monde en arrière de ça avec
3 mon stress. T'sé, j'ai eu mes enfants puis des
4 petits-enfants. Je suis grand-mère de deux (2)
5 enfants aussi puis... t'sé, j'avais peur pour eux
6 autres aussi. Je leur ai fait vivre du stress eux
7 autres aussi puis ce n'est pas juste... ce n'est
8 pas juste en tant que moi, là, en tant que la
9 victime, là. C'est plus aussi, là, le plus...
10 t'sé, pour moi... comme mes enfants, là, t'sé, mon
11 entourage qui a été... Moi, j'aimerais ça que ça
12 soit plus... qu'ils exécutent tout de suite quand
13 il y a un mandat. Pas attendre deux (2) ans encore
14 puis que l'autre fasse... puis que la personne
15 fasse une belle vie, t'sé? Que ça soit un
16 agresseur, un batteur de femmes ou un vendeur de
17 drogue, peu importe la personne. T'sé? Quand il
18 fait quelque chose de mal, t'sé, qu'ils le fassent
19 tout de suite.

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 O.K. Plus rapidement.

22 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

23 Oui.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Vous trouvez que c'est trop long?

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Vous avez parlé de votre... bon, déplacement de
5 Trois-Rivières à Roberval pour la cour.

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Hum-hum.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Maintenant, si on parle de choses qui peuvent se
10 produire plus régulièrement, je comprends que la
11 cour, pour les affaires qui se produisent à
12 Opticivan, ça va à Roberval?

13 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Est-ce qu'il y a de la cour qui siège à Opticivan?

17 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

18 Non.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Non?

21 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

22 Tous les dossiers se rendent à Roberval.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Il n'y a pas de cour itinérante ou...

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Non.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 ... autre comme ça? Non.

4 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

5 Non.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Maintenant, quelle est la distance entre Opticiwan
8 et Roberval?

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Bien, je pense que c'est plus...

11 **M. RALPH MÉGUISH :**

12 Bien à partir de... si tu sors du chemin de bois
13 puis c'est encore le chemin d'asphalte, c'est cent
14 soixante-dix-sept (177) kilomètres...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Cent...

17 **M. RALPH MÉGUISH:**

18 ... mais avec le chemin de bois, avec
19 quatre-vingt-douze (92), à peu près deux cent
20 quarante (240).

21 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

22 Deux cent soixante (260).

23 **M. RALPH MÉGUISH:**

24 Oui, à peu près.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Deux cent... deux cent quarante (240).

2 **M. RALPH MÉGUISH:**

3 Deux cent cinquante (250). Oui, environ.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Deux cent quarante (240) kilomètres?

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Oui.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 O.K. Je comprends qu'il n'y a pas de centre de
10 détention à Opticiwan?

11 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

12 Non.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Si quelqu'un est arrêté, est-ce qu'il y a un
15 endroit où ils peuvent...

16 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

17 Bien, il y a le... t'sé, le poste de police, là.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Le poste de police.

20 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

21 T'sé, que c'est temporaire, le temps qu'ils
22 l'envoient à... t'sé, qu'ils l'envoient en ville,
23 là?

24 **M. RALPH MÉGUISH:**

25 C'est un processus.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 O.K.

3 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

4 Oui.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Hum-hum. Alors en somme, vous trouvez que c'est
7 long comme...

8 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

9 Oui, oui...

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 ... comme traitement des dossiers?

12 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

13 Oui, ils devraient... moi, c'est juste ça, moi, que
14 je souhaiterais. T'sé surtout, je veux parler pour
15 toutes les victimes, là, tous ceux qui attendent
16 encore, aujourd'hui, encore, eux autres. T'sé?
17 Comment que c'est long. Puis aussi, t'sé, ils
18 disent souvent des Autochtones... il y a certains
19 Autochtones, t'sé, qui ont de la misère avec le
20 français. Ils ont de la misère à s'exprimer. Ça
21 fait que je parle... t'sé, je parle pour ces
22 victimes-là aussi parce que... t'sé, quand ils
23 s'expriment, ils mettent un interprète en place.
24 Puis souvent, eux autre aussi, ils interprètent mal
25 leur dossier. Ils interprètent mal la personne, ce

1 qu'elle dit. Ils devraient envoyer... t'sé moi, je
2 recommande qu'ils envoient des personnes, t'sé, qui
3 sont comme interprète en formation pour qu'ils
4 comprennent... t'sé, qu'ils maîtrisent bien le
5 français avant de les envoyer parce qu'il y a un
6 dossier où est-ce qu'ils n'ont pas... t'sé, il y a
7 une victime qui a été... qui a parlé où est-ce
8 qu'il a été mal interprété à cause de ça. T'sé, la
9 personne qui a été.... t'sé, son agresseur où ce
10 qu'il a été plaidé non coupable.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Il a été acquitté...

13 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

14 Il a été acquitté...

15 **M^e PAUL CRÉPEAU.**

16 ... parce qu'il y avait eu une mauvaise traduction
17 dans un dossier.

18 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

19 Oui, oui. Ça aussi, je veux... j'aimerais ça...

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Les gens dans la vie courante à Opticivan, est-ce
22 que c'est surtout l'Atikamekw qui est utilisé?

23 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Comme langage?

2 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

3 Oui.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Je comprends que vous nous dites que plusieurs ont
6 de la difficulté en français?

7 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

8 Oui.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Pas seulement les aînés. Il peut avoir des jeunes
11 aussi.

12 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

13 Oui, oui. Il y en a qui ne sortent pas beaucoup de
14 la communauté puis c'est plus eux autres, là, puis
15 des jeunes aussi. Ils ont de la misère à... ils
16 ont de la misère avec le français. T'sé, quand ils
17 sortent de là, t'sé, en ville, ils ne maîtrisent
18 pas le français. Ils ont de la misère à parler.
19 C'est souvent... t'sé? Ils ont de la misère à
20 conjuguer puis t'sé, être bien précis aussi quand
21 ils parlent. T'sé, quand ils commencent leur vie
22 à...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Vous aimeriez qu'il y ait des interprètes, on va
25 dire, qualifiés ou bien formés?

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 Oui. Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Qui pourrait rendre des grands services...

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Oui. Oui.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 ... à la population.

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Hum-hum. Est-ce que c'est facile dans la
13 communauté d'Opticivan de s'informer si quelqu'un a
14 une préoccupation ou voudrait se demander comment
15 s'adresser à un service de gouvernement? Est-ce
16 qu'il y a quelqu'un? Si vous aviez, je ne sais pas
17 moi, un problème quelconque que vous dites « oh, il
18 faudrait peut-être que je communique avec un
19 service gouvernemental », est-ce que vous avez une
20 possibilité? Est-ce que vous avez un endroit dans
21 la communauté où instinctivement, vous sauriez que
22 c'est là qu'il faut s'adresser pour avoir des
23 renseignements?

24 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

25 Bien moi, la façon que... oui, le monde, ils

1 savent. Ils savent où aller chercher de l'aide.
2 Ils savent où aller chercher les services aussi,
3 mais c'est juste de... des fois, c'est la... comme
4 je disais, c'est... le monde qui sont... t'sé, les
5 professionnels, ils savent comment, eux autres.
6 Ça, je le sais. Ils vont aller le chercher
7 qu'est-ce qu'il faut. T'sé? Comme... t'sé,
8 quelqu'un qui a de la misère à parler, il faut les
9 guider, mais il y en a, t'sé, il y en a dans la
10 communauté, du bon monde, t'sé, qui vont aller
11 prendre « O.K. On va aller chercher le service pour
12 toi » t'sé, pour la personne qui a besoin, là,
13 t'sé? Il y en a des... du monde formé qui sont...
14 qui peuvent aller chercher des services.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Hum-hum. D'autres choses, Me Crépeau?

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Non, c'est tout pour madame Weizineau et monsieur
19 Méguish.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Alors Me boucher, Me Robillard?

22 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

23 Je n'aurai pas de question, Monsieur le
24 Commissaire.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Questions, Me Laganière?

2 **M^e MAXIME LAGANIÈRE :**

3 Je n'aurai aucune question. Je vous remercie
4 beaucoup.

5 **M^e DAVID CODERRE :**

6 J'aurais peut-être juste une question très rapide,

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Oui, si vous voulez vous rapprocher.

9 **M^e DAVID CODERRE :**

10 Si vous permettez.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Oui. Quand les procureurs ont des questions, je
13 leur demande de s'approcher, ça vous évite d'avoir
14 à vous retourner par en arrière. Je ne veux pas
15 vous faire avoir un torticolis.

16 **M^e DAVID CODERRE :**

17 Donc bonjour. Je me présente, David Coderre. Je
18 représente l'Association des policières et
19 policiers provinciaux du Québec. Je n'aurais pas
20 beaucoup de questions pour vous, mais merci de
21 votre témoignage. En fait, j'ai juste une question
22 de précision. Vous avez mentionné, pour votre
23 deuxième plainte, bon, que vous demandiez souvent
24 des suivis sur le traitement de votre plainte,
25 justement puis sur l'exécution du mandat. Vous

1 parlez de la... du service de police d'Opticiwan?

2 C'est ce service-là que vous appelez?

3 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

4 Oui.

5 **M^e DAVID CODERRE :**

6 Puis les policiers avec qui vous avez communiqué

7 pendant ce temps-là étaient membres du service de

8 police d'Opticiwan aussi?

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Oui.

11 **M^e DAVID CODERRE :**

12 C'est tout. Je n'ai pas plus de questions que ça.

13 Merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Merci. Est-ce qu'il y a autre chose que vous

16 aimeriez ajouter?

17 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

18 Non.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Non? Ça fait le tour?

21 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

22 C'est tout. Là, enfin, après vingt-six (26) ans,

23 j'ai attendu puis je suis fière de ça puis...

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Vous êtes contente que...

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 Oui, oui. Enfin, là...

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 ... qu'il y a une étape de terminée.

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Oui, oui.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Il va rester le vingt-huit (28) mai...

9 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

10 Oui.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 ... mais qui est moins stressant pour vous,
13 j'imagine.

14 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

15 Oui, oui.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors si ça fait le tour, je vais vous remercier
18 d'être venus, d'avoir choisi de communiquer avec la
19 Commission, d'avoir relaté les faits à l'enquêteur.
20 Ensuite, vous aviez des communications avec
21 Me Crépeau, préparer votre témoignage, vous
22 déplacer ici. Je vais vous féliciter d'avoir eu le
23 courage malgré de nombreuses années sans nouvelles.

24 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

25 Hum-hum.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Dans le fond, votre dossier était perdu comme...
3 perdu ou caché ou je ne sais pas, là, mais vous
4 n'en avez jamais réentendu parler et...

5 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

6 Non.

7 **LE COMMISSAIRE .**

8 .. vous avez eu le courage, bien... il y a un
9 événement qui a déclenché, chez vous, une réaction
10 de dire « bien *coudon*, il faut que ça cesse là. Je
11 vais faire quelque chose ».

12 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

13 Oui.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Je vous en félicite d'avoir eu le courage de le
16 faire malgré tout ce que vous aviez vécu avant là,
17 puis qui vous restait à l'esprit. Il est évident,
18 je pense que vous avez compris, tout le monde
19 comprendra que si on veut que ces choses-là
20 cessent, bien, il faut que les gens le dénoncent.

21 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

22 Oui.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Ça, c'est... je pense que c'est le message qui est
25 clair...

1 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 ... que vous auriez peut-être le goût de dire,
5 j'imagine.

6 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

7 Oui puis j'invite aussi le monde à dénoncer aussi,
8 eux autres aussi, de ce qu'il a pu vivre, là.
9 T'sé, moi, d'habitude, je suis la plus *puceau*, la
10 plus peureuse, puis là je suis rendue ici puis j'ai
11 pu parler là, puis eux autres aussi, ils sont
12 capables de le faire si je suis capable.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Je vous souhaite que ça puisse être derrière vous.
15 Je comprends qu'il y a des choses qu'on ne peut
16 peut-être pas oublier, mais que vous puissiez, puis
17 c'est votre souhait, je pense, finir vos études,
18 retourner dans votre communauté, être utile à votre
19 communauté, aider d'autres personnes. Je vous le
20 souhaite...

21 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

22 Merci.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 ... puis je vous souhaite bonne chance.

25 **MME MARTINE WEIZINEAU :**

1 Merci beaucoup.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Je vous remercie beaucoup. Alors, on va... c'est
4 tout pour cet après-midi, Me Crépeau? Alors on va
5 ajourner à demain matin, neuf heures trente
6 (9 h 30)?

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 Oui.

9 **LA GREFFIÈRE :**

10 La commission ajourne jusqu'à demain matin, neuf
11 heures trente (9 h 30).

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Alors bonne fin de journée à tout le monde.

14 FIN DE LA TRANSCRIPTION

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

Nous, soussignées, **SARAH OUELLET**, **GABRIELLE CLÉMENT** et **ANN MONTPETIT** sténographes officielles, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi;

Et nous avons signé :



Sarah Ouellet, s.o.



Gabrielle Clément, s.o.



Ann Montpetit s.o.b./O.C.R.